

UNIVERSITE DE NEUCHATEL • INSTITUT DE GEOGRAPHIE  
Espace Louis–Agassiz 1 • CH – 2001 Neuchâtel

***Etude de terrain***

**BRUXELLES : ESPACES DES  
INSTITUTIONS EUROPEENNES  
ET DE LEURS ELITES**

***AVRIL 2011***

***Corpus de textes***



---

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	5
<i>Sarah Widmer et Clémence Merçay, assistantes</i>	
Le rôle des associations culturelles dans les réseaux sociaux des expats: le cas des euro-fonctionnaires britanniques à Bruxelles .....	7
<i>Laure Mercati et Gilles Kaeser</i>	
Les conflits d'usage au sein du quartier européen de Bruxelles.....	19
<i>Roxanne Jacobi et Milène Grossenbacher</i>	
Projet urbain Loi .....	51
<i>Alexis Girardin et Bastien Vonlanthen</i>	
Les écoles européennes de Bruxelles .....	81
<i>Ana Valle et Ariane Valette</i>	
Suisses à Bruxelles .....	99
<i>Vicente Anzellini et Léo Vodoz</i>	



---

# INTRODUCTION

Sarah Widmer et Clémence Merçay, assistantes

La géographie humaine permet d'étudier l'organisation de l'espace par les sociétés humaines et réciproquement, le rôle de l'espace dans l'organisation de ces sociétés. Chaque année, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel organise un travail sur le terrain pour ses étudiants de maîtrise. Ainsi, durant cinq jours, les participants sont confrontés aux réalités et aux problèmes concrets que rencontre le chercheur. Le but premier de cet exercice est de compléter la formation théorique reçue durant l'apprentissage académique par une expérience de recherche qui articule les dimensions spatiales et sociales spécifiques à un contexte urbain.

Dans leur questionnement, les étudiants ont appréhendé ces relations en examinant les manifestations socio-spatiales de la présence de l'UE à Bruxelles. De l'après-guerre à nos jours, une part importante des activités de l'Union Européenne s'est progressivement concentrée à Bruxelles. En tant que centre de coordination et de contrôle des politiques et législations européennes et de par l'importance croissante de ces dernières, Bruxelles peut être qualifiée de « *political world city* » (Elmhorn, 2001 : 32). Qui plus est, l'implantation de nombreux bureaux internationaux de services, en particulier dans le domaine juridique, a accompagné l'arrivée des institutions européennes, renforçant la position de Bruxelles dans le réseau de villes mondiales. Ces dernières peuvent être conçues comme points de convergence de différents flux, notamment de flux migratoires. Dans le cas de Bruxelles, sa position de « *political world city* » est à l'origine de la présence de milliers de migrants européens hautement qualifiés, venus travailler au sein des institutions de l'UE. Ces « élites européennes » travaillent et, pour la plupart, vivent dans la capitale belge, l'imprégnant de leurs pratiques et de leurs spatialités.

L'exercice de terrain s'est déroulé en trois phases distinctes :

- 1) dans un premier temps, un séminaire d'étude a été organisé. Les étudiants ont pu commencer à « défricher » le sujet et à faire connaissance avec le terrain d'étude choisi. Des groupes de deux ou trois étudiants ont été formés et se sont attelés à une thématique particulière du terrain: les écoles européennes, le Projet urbain Loi, les conflits d'usages au sein du quartier européen, le rôle des associations culturelles dans les réseaux sociaux d'expatriés et l'appropriation de l'espace urbain par ces derniers. Ensuite, lors d'une présentation orale devant les autres participants, chaque équipe a énoncé son projet, ses hypothèses ou objectifs de recherche et la méthodologie envisagée durant les cinq jours sur le terrain ;
- 2) dans un second temps, les étudiants ont réalisé leur enquête sur le terrain du 28 mars au 2 avril 2011 et ont ensuite rédigé un rapport dans lequel ils exposent leurs résultats. Ces textes constituent la matière de ce fascicule qui reflète la somme et l'achèvement d'un travail commun ;
- 3) dans un troisième temps, ils ont présenté oralement une synthèse des résultats obtenus au cours de leur travail de terrain.

Les précédents terrains ont été réalisés à la Brévine, Saignelégier, Tavannes, Boncourt et Saint-Ursanne en Suisse et, en France, à Cluny, Arbois, Ornans, Abondance, Baume-les-Dames, Munster, Salins-les-Bains, Morez, Ronchamp, Poligny ou encore Crest. En 2008, l'exercice de terrain s'est déroulé à Marrakech sur le thème de la gentrification ; en 2009, à Lyon sur le thème des projets urbains et en 2010 à Grenoble avec l'étude des dynamiques urbaines et universitaires. Pour le terrain de l'année 2011, le choix du terrain s'est porté sur Bruxelles sous l'angle des espaces des institutions européennes et de leurs élites.

L'Union Européenne telle qu'elle se manifeste aujourd'hui en tant qu'entité politique, économique et sociale est le fruit d'un long processus d'intégration amorcé au sortir de la seconde guerre mondiale. Dès les débuts de cette union en devenir, trois villes furent retenues pour abriter les principales institutions nécessaires au projet européen: Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles. La « *localisation dispersée de [ces] institutions* » (Laconte 2007 : 38) est le résultat d'un compromis entre les nations fondatrices et dénote, pour certains, le choix de ne pas centraliser le pouvoir en un seul lieu. Bien qu'initialement conçue comme provisoire, la répartition des institutions européennes entre les trois sites et la « querelle des sièges » qui y est liée ont pourtant perduré. Une volonté de remédier à la pluralité des sièges se fait jour dans les années 1980 et aboutit à une concentration progressive des activités européennes à Bruxelles. De fait, bien que l'Union européenne n'ait pas de capitale au sens strict du terme, c'est bien à Bruxelles que sont aujourd'hui situés les principaux organes décisionnels de l'Union. Dans ce contexte, le but de ce terrain fut de saisir différentes manifestations de la présence des institutions européennes et de leurs élites sur les espaces de la ville de Bruxelles.

Au nom de l'Institut de géographie et de tous ses étudiants, il nous reste à remercier pour leur aide précieuse : M. Mathieu Van Criekingen, professeur assistant au Département de géographie humaine de l'Université libre de Bruxelles, ainsi que les habitants et professionnels de Bruxelles qui ont eu la gentillesse de participer aux entretiens et de consacrer du temps pour répondre aux nombreuses sollicitations des étudiants.

Ces remerciements s'adressent aussi à l'équipe de l'Hôtel Albert et aux nombreux restaurants qui nous ont chaleureusement accueillis durant cette semaine. Les Professeurs de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, les étudiants et les soussignés sont particulièrement reconnaissants à toutes ces personnes d'avoir permis la réalisation de ce travail dans des conditions optimales.

### **Bibliographie indicative:**

**Bläser, R.** 2009 : Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans les villes mondiales *Annales de Géographie* 668.

Bläser R. 2007 : Ménage à trois : la pertinence géographique des relations de lobbying entre les ONG-Bankwatch, l'Etat national et la Banque mondiale à Washington D.C. *L'Espace Politique* 1.

**Huyseune M.** et **Theos, J.** 2008 : Bruxelles, capitale de l'Europe des régions ? *Brussels Studies* 16. 1-12.

**Sassen, S.** 2002 : Global Cities and Diasporic Networks : Microsites in global civil society. In Glasius, M., Kaldor, M. and H. Anheier (eds.). *Global Civil Society.*, Oxford/New-York. Oxford University Press. 217-240.

---

**Taylor, P.** 2008: Brussels in World City Networks. In De Groof, R. (ed), *Brussels and Europe*, ASP, Brussels. 61-72.

**Taylor, P.** 2004a: The New Geography of Global Civil Society : NGOs in the World City Network, *Globalization* 1(2). 265-277.

**Taylor, P.** 2004b: New Political Geographies : Global Civil Society and Global Governance through World City Networks. *Political Geography* 24(6). 703-730.

**Van Schendelen, R.** 2008: Brussels as the place for lobbying the European Union. In De Groof, R. (ed), *Brussels and Europe*. ASP. Brussels. 197-217.

# LE ROLE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES DANS LES RESEAUX SOCIAUX DES EXPATS : LE CAS DES EURO-FONCTIONNAIRES BRITANNIQUES A BRUXELLES

Laure Mercati et Gilles Kaeser

## 1. PROBLEMATIQUE

### 1.1. Introduction

Une boîte de céréales, une pièce de théâtre ou encore une soirée dans un bar. Les attaches à sa communauté nationale d'origine peuvent se manifester sous des formes très diverses. Et lors d'une migration nous emmenant à l'étranger, ces apparentes banalités du quotidien revêtent alors un sens symbolique important.

L'expérience migratoire, théorisée de nombreuses manières différentes, insère l'individu dans un nouvel environnement. L'expérience repose notamment sur les trajectoires migratoires antérieures de compatriotes. Alors, la venue de migrants dans un pays d'accueil est facilitée par l'arrivée préalable de migrants pionniers. Ces derniers favorisent une arrivée plus aisée de leurs compatriotes en les aidant à s'insérer sur le marché de l'emploi, à trouver un logement, etc. (Massey *et al.* 1993). Il peut en découler la mise en place de communautés vivant en relative autarcie. Du fait notamment de la proximité linguistique et culturelle avec les autres immigrés, le soutien psychologique provient le plus souvent de la part des autres immigrés plutôt que des locaux (Johnson *et al.*, 2003). Il ne s'agit pas forcément d'un choix délibéré, mais ce sont les personnes qui seront le plus aptes à combler le déséquilibre psychologique causé par l'insertion dans un nouvel environnement.

À ce stade déjà, il nous paraît important de nuancer nos propos. L'expérience migratoire n'est pas la même en fonction des groupes de personnes concernés. Il serait ainsi hâtif de considérer tous les migrants de la même manière. Les expats, par exemple, se démarquent des autres immigrés par un niveau de qualification ainsi qu'une catégorie socioprofessionnelle plus élevée (Gatti, 2009). C'est à cette frange des immigrés que nous nous intéresserons ici, les recherches sur les migrations économiques des élites étant beaucoup plus rares que celles portant sur la mobilité des milieux défavorisés (Noiriel, 1988).

Il nous semble également essentiel d'introduire le concept de réseau, puisque celui-ci sera central dans notre travail. Castells (2000), d'abords, propose une lecture sociétale globale basée sur les réseaux. Il définit ces derniers comme étant un ensemble de nœuds interconnectés et fonctionnant sur une logique binaire inclusion/exclusion. Attention toutefois à ne pas considérer que « *la structure serait essentiellement préexistante aux relations. Bien sûr, empiriquement, lorsqu'un individu arrive dans une entreprise, un village ou une association, il trouve un réseau déjà existant, mais les relations qui vont se nouer, comme*



---

*d'ailleurs celles qui ne se noueront pas, vont affecter cette structure. Elle est donc aussi l'effet émergent des interactions.* » (Forsé, 2008 :16)

Ces réseaux jouissent d'une nouvelle vie grâce à l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Castells, 2000). Les possibilités offertes par ces récentes évolutions technologiques (Skype, etc.) sont par exemple venues changer le lien que garde le migrant avec sa communauté d'origine en amplifiant les liens à l'intérieur des réseaux migratoires et avec ses racines (Nedelcu, 2009).

Chez les migrants, ces réseaux sociaux se sont donc à la fois récemment densifiés, tout en cultivant une complexité qui leur est propre : les expats continuent également de cultiver des relations avec leur pays d'origine, du fait d'« *une double référence de structures sociales et de cultures politiques : celle du pays de départ et celle du pays d'installation.* » (Kastoryano, 1998 : 2).

La ville de Bruxelles, en concentrant de nombreuses institutions européennes, semble être un carrefour central pour bon nombre d'expatriés. Comptant 25% d'habitants non-belges dans ses murs (BLBE), elle recense une pléthore d'associations pour expatriés. Or, nous allons, dans ce travail, plus spécifiquement nous intéresser au cas des euro-fonctionnaires britanniques à Bruxelles. Nous privilégierons une approche par les réseaux, cherchant à comprendre le rôle que jouent les associations culturelles pour expatriés dans les réseaux sociaux des euro-fonctionnaires britanniques à Bruxelles.

Dans la capitale belge, l'isolement des expats semble être particulièrement fort. En effet, la littérature avance souvent que les « expat » vivent dans un vase clos, coupé du reste de la société dans le pays d'accueil. Le phénomène peut par exemple s'expliquer par le développement d'une identité professionnelle forte (Fresia, 2009) dans certaines grandes institutions (Haut Commissariat des Réfugiés, etc.) où la cohésion sociale est importante dans le milieu professionnel. Dans la même idée, le développement d'une identité cosmopolite, allant de pair avec la mise en place de certaines pratiques (lecture de *The Economist*, hobbies tels que le golf, le tennis, etc.) peut également isoler les « expat » (Pierre, 2003, Coles et Walsch, 2010). Dans le cas plus précis de la ville de Bruxelles, le fait qu'il n'y ait pas une identité nationale claire à laquelle peuvent s'identifier les expats vient s'ajouter au phénomène (Favell, 2001). La division culturelle et linguistique entre la région Flamande et la Wallonie, ainsi que le fait que Bruxelles ne se situent dans aucune de ces deux régions a pour conséquence qu'un expat ne peut pas s'identifier à « l'identité belge ». Demander à un expat de s'intégrer à la communauté belge apparaît donc comme étant un non-sens.

Soulignons également que cette non homogénéité des Belges peut toutefois permettre aux expats de se sentir moins étrangers. L'identité nationale locale étant très complexe, ils n'ont pas alors l'impression d'être l'élément disparate d'un ensemble homogène. Nous y reviendrons plus tard.

Mais malgré les exemples ci-dessus, il n'y a, à notre connaissance, aucune recherche s'intéressant spécifiquement au rôle des associations culturelles dans les réseaux sociaux des expats. Or, la culture nous semble être un vecteur central de socialisation et c'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser aux impacts des clubs culturels sur les relations sociales des euro-fonctionnaires britanniques à Bruxelles.

Il sera question dans notre recherche de comprendre la place qu'occupe les associations pour expatriés dans le processus de constitution de réseaux, en nous focalisant donc uniquement sur celles qui ont une vocation culturelle (musicale, théâtrale, etc.). Et ce, notamment parce que ces associations qui existent et se sont construites en parallèle aux activités proposées par la ville confirment par leur existence-même le besoin d'entre-soi. Elles se sont construites autour

de communautés nationales précises. Nous chercherons notamment à comprendre ce qui encourage les Britanniques de Bruxelles travaillant pour l'UE à se rencontrer au sein de la communauté nationale. Ces associations isolent-elles réellement les expatriés ou au contraire, leur servent-elles de « porte d'entrée » dans la vie bruxelloise ? Quels sont les autres éléments qui structurent les réseaux sociaux des expatriés ? Quelle est la vocation de ces associations culturelles ? Dans quelle mesure renforcent-elles les liens avec le pays d'origine ? Ont-elles davantage des statuts nationaux ou visent-elles souvent la communauté d'expats dans son ensemble ?

## 1.2. Question de recherche

### **Quels rôles jouent les associations culturelles britanniques dans les réseaux sociaux des fonctionnaires européens britanniques à Bruxelles ?**

Précisons que par « association culturelle », nous entendons les associations pour expatriés qui ont un but artistique, relevant soit du théâtre, du chant, des arts etc. Pour des raisons de faisabilité, nous en excluons les activités sportives.

## 1.3. Objet d'étude

Nous allons tout spécifiquement nous intéresser aux fonctionnaires européens de nationalité britannique.

À Bruxelles, la communauté britannique est organisée en de nombreuses associations et clubs, dont la vocation est souvent culturelle : *British & Commonwealth Women's Club Of Brussels*, *British Decorative And Fine Arts Society Of Brussels (BRIDFAS)*, *Brussels British Community Association (BBCA)*, *Brussels Shakespeare Society (BSS)*, *The English Comedy Club*, *Royal Brussels British Football Club*, etc.

Nous avons choisi d'étudier cette communauté pour différentes raisons. Premièrement, l'anglais n'est pas considéré comme une langue nationale en Belgique et n'a de ce fait que peu de relais dans la vie quotidienne ; ce qui pourrait donc favoriser l'apparition de réseaux entre expats. Deuxièmement, le nombre important d'anglophones présents en ville de Bruxelles nous a également semblé être un élément pertinent, puisque, comme nous l'avons vu ci-dessus, la communauté s'est organisée en de nombreuses associations différentes. Par ailleurs, l'anglais est une langue très pratiquée et qui permet de ce fait qu'une véritable communauté anglophone se constitue.

Nous pensons donc que ces associations naissent et perdurent par le besoin d'entre-soi que ressentent les expatriés britanniques. Nous avons également l'intuition que ces associations fonctionnent en réseaux fermés. Ces questionnements nous aideront à aiguiller notre travail.

## 2. METHODOLOGIE

### 2.1. Entretiens semi-directifs

Cherchant à comprendre un processus social, il nous a paru central de nous entretenir avec les différents acteurs sociaux en jeu. Nous avons donc mené cinq entretiens, selon une grille d'entretien plus ou moins similaire. Premièrement, avec le Bureau Liaison Bruxelles-Europe, institution officielle dont l'objectif est d'aider à s'insérer dans la vie bruxelloise les expatriés (administratif, culturel, etc.). L'un de leurs deux bureaux se trouve dans le Parlement Européen et est donc tout particulièrement destiné aux fonctionnaires européens. C'est avec

---

Annick Debleser, responsable de ce bureau, que nous nous sommes entretenus. Le Bureau cherche justement à insérer les expats dans la société bruxelloise et nous souhaitons voir les démarches employées. Deuxièmement, avec deux directrices d'associations culturelles pour expatriés : le *Brussels Shakespeare Society* et le *Brussels Decorative And Fine Arts Society*. Ceci dans un but de comprendre les raisons d'être de ces clubs, leurs dynamiques, leurs objectifs et les fonctions qu'ils pensent occuper. Troisièmement, nous avons rencontré l'ex-directeur de la *Brussels British Community Association*, association chapeautant toutes les autres associations pour expatriés à Bruxelles, centralisant les informations. L'objectif à ce stade était de pondérer l'importance du culturel et d'avoir une vue plus globale du sujet. Finalement, nous avons mené un entretien avec un fonctionnaire européen britannique fréquentant de nombreux clubs pour expatriés dans le but de comprendre pourquoi il en est membre, le fonctionnement de ses réseaux sociaux et la place qu'y occupent les associations culturelles pour « expats ».

Nous avons conscience que les individus avec lesquels nous nous sommes entretenus partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Ainsi, ils vivent tous à Bruxelles depuis plus de dix ans. Il aurait bien entendu été intéressant de confronter ces points de vue à des propos de personnes venant d'arriver dans la capitale, mais il nous a été impossible de rentrer en contact avec de telles personnes, ces associations souhaitant garder l'anonymat de leurs membres. Il ne nous a pas non plus été possible de nous rendre sur place, ces associations étant plus immatérielles et informelles que nous ne le pensions. Les différents membres ne se retrouvent formellement que sporadiquement, et à notre connaissance, il n'y avait pas de réunion qui se tenaient lors de notre séjour à Bruxelles. Toutefois, notre travail porte uniquement sur du qualitatif et nous ne pensons pas que ces caractéristiques communes de nos interviewés porte préjudice à notre travail. Ils se sont montrés très ouverts, disponibles et nous ont permis de creuser suffisamment les thématiques que nous désirions aborder avec eux.

Nous pensions initialement, dans un deuxième temps, cartographier ces associations afin de voir dans quelle mesure elles fonctionnent ou non en bulle fermée, isolée. Là encore, la faible fréquence des réunions formelles rend les sièges de ces associations plus dispensables que nous ne l'avions imaginés et avons donc choisi de ne pas procéder à une cartographie des associations pour les expats britanniques.

Soulignons encore que les personnes que nous avons interviewées cumulent parfois plusieurs casquettes. Nous entendons par là qu'il s'agit d'expatriés qui ont une expérience personnelle de cette situation tout en ayant été coordinateur de sociétés. Les sensibilités à la thématique de l'expatriation sont donc complexes chez nos interlocuteurs. Tant chez Annick Debleser, par exemple, qui à Bruxelles n'est pas expatriée puisqu'elle en est originaire, mais qui a eu ce statut durant son parcours de vie. À l'opposé, nous citerons encore le fonctionnaire européen, uniquement membre de ces associations et n'ayant donc pas de double fonction. Cette précision nous paraît importante, en ce sens que ce que nous ont confiés nos interlocuteurs est à lire de manière double, leur travail au sein de leur société étant intimement lié à leur situation personnelle.

En ce qui concerne notre grille d'entretien, nous avons choisi d'aborder un certain nombre de thématiques communes avec nos différents interlocuteurs. Après un questionnement plus large sur la vie sociale à Bruxelles ainsi que son offre culturelle, nous avons cherché à décortiquer le rôle, le fonctionnement, les objectifs et la raison d'être de ces associations culturelles. Avec les patrons d'associations, nous avons plutôt abordé les stratégies de recrutement et la vocation des clubs tandis qu'avec l'euro-fonctionnaire, nous nous sommes plutôt intéressés à sa vie sociale.

### 3. ANALYSE

#### 3.1. Spécificité du cas belge

Dans un premier temps, nous allons ici nous intéresser à la dimension isolatrice potentielle de ces associations, en cherchant à comprendre si elles fonctionnent comme «porte d'entrée» dans la vie bruxelloise. Ensuite, nous creuserons la question des éléments structurant ces réseaux sociaux avant d'analyser la dimension nationale de ces associations.

Il convient avant de poursuivre de rappeler le contexte politique de la Belgique et plus particulièrement de sa capitale. Divisée en deux parties linguistiques et culturelles (La Flandre et la Wallonie), l'unité politique de l'Etat belge est particulièrement fragile ces temps-ci. Sans gouvernement depuis la démission d'Yves Leterme le 22 avril 2010, les relations entre les deux régions continuent à être sulfureuses. En plus de cela, la région Bruxelles-capitale n'appartient ni à la Wallonie, ni à la Flandre.

Ces problèmes politiques semblent être ressentis par les expats vivant à Bruxelles. La communauté d'expat est placée en dehors du conflit, ce qui, *de facto*, l'isole d'une certaine manière, ne serait-ce que de manière discursive et schématique. Il paraît dès lors difficile pour un expat dont la durée de séjour s'inscrit sur le court terme de passer au-delà de ces tensions inter-belges, en ce sens qu'il est malgré lui mis à l'écart de « l'unité belge ». En revanche, cette difficulté d'identification à un objet clairement défini a également des bienfaits. Les tensions existantes entre les différents groupes nationaux belges rendent en un sens l'insertion dans la ville plus facile pour les expats qui n'ont pas l'impression d'être « les Autres », puisque justement, il n'y a pas d'unité bruxelloise. Cela leur permet de se fondre dans une masse non homogène qui accepte, de ce fait, mieux l'intégration d'autrui. Les tensions partageant les Belges entre eux sont bien sûr ressenties par les expats mais sans que ceux-ci en souffrent particulièrement.

En plus de cela, l'enchevêtrement de nombreuses institutions (les autorités locales, les Provinces, la Ville de Bruxelles, etc.) rend la résolution de certains problèmes très complexes. L'agglomération de Bruxelles étant composée de 19 communes, les questions sont souvent trans-communales et donc d'autant plus compliquées à gérer. Le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe s'est d'ailleurs développé dans le but d'aider les expats à résoudre leurs problèmes administratifs. Ils les aiguillent essentiellement sur les bons contacts, clarifiant les eaux troubles de l'administration.

Il découle de cette organisation politique complexe (ainsi que d'autres facteurs) certains problèmes qui, de par leur non-résolution, entachent la qualité de vie dans la capitale. C'est le cas par exemple du trafic routier :

*« C'est très difficile pour nous de faire la navette lorsque l'on vit un peu en banlieue. Bruxelles veut être la capitale de l'Europe, mais ça demande des infrastructures. Il y a des embouteillages énormes tous les matins. Si j'ai une réunion à 10 heures, je quitte la maison (à 15 km de là) à 7 heures 20 pour éviter ces embouteillages. Les trams aussi sont toujours bouchonnés et ce n'est vraiment pas agréable. »* (Présidente du BSS)

Il convient toutefois de relativiser le rôle de ces conflits politiques dans le confort des expats. La vie à Bruxelles leur apparaît comme très agréable. L'offre culturelle, par exemple, semble tout particulièrement satisfaisante. De part le côté multinational de la ville (lié notamment à l'implantation des institutions européennes, en plus des flux migratoires « classiques »), les activités culturelles se déclinent souvent de différentes manières. Il est ainsi tout autant possible d'aller au théâtre en portugais, en français, en néerlandais qu'en anglais.

---

De par cette accessibilité aux référents nationaux possible pour de nombreuses communautés, l'attache au pays d'origine en est-elle renforcée ?

Comme nous l'avons déjà souligné préalablement, dans un tel contexte, il n'est pas pertinent de demander à un expat de s'intégrer à la Belgique (Favell, 2001). Il n'y aurait pas d'identité belge clairement définie. Au delà de cette particularité du cas belge, il se développe, dans une situation d'expatriation, un certain nombre de pratiques rattachant l'individu à son pays d'origine.

Bien entendu, de nombreux critères ont des influences sur la nature des relations sociales des expats : la nationalité, la langue, la durée de séjour, etc. La littérature semble trop souvent s'intéresser à la question avec comme clé de lecture, peut-être un peu réductrice, la nationalité. Le sujet nous est, en effet, apparu comme étant plus complexe.

Il y a, et même si cela peut paraître trivial, plusieurs phases dans la construction d'un réseau social d'un expat. Lors de son arrivée dans une ville, il va tout d'abord se reposer sur ses contacts initiaux. Dans certains cas, la fréquentation de certaines écoles (Collège d'Europe à Bruges, etc.) sont suivies d'une migration interne vers Bruxelles, et ce en même temps que des connaissances (amis d'école, etc.). Dans un tel cas, le recours à des associations à des fins sociales est plus dispensable.

Après un certain temps et la mise en place d'un certain nombre d'habitudes, les relations se créent plus facilement avec les Belges.

*« J'ai vu ça avec pas mal de mes amis, je suis passé par une phase belge. On fait davantage l'effort de s'intégrer dans un milieu belge. C'était un concours de circonstances, ce n'était pas un choix conscient ; le fait d'avoir été ici depuis quelques années, d'avoir fait la connaissance de plus de Belges, je me suis plus rapproché d'eux. »* (Un euro-fonctionnaire britannique)

Toutefois, ces relations « locales » ne remplacent en rien celles avec d'autres expats, qui constituent souvent les relations les plus proches (Johnson *et al.*, 2003). Il ne semble donc pas que ces associations pour expats ne servent vraiment que de « porte d'entrée » dans la vie bruxelloise. D'autant plus qu'un certain esprit familial, voire communautaire, fortement ressenti par certains expats ne favorise pas les interactions entre Belges et expats.

Notons encore qu'il existe deux supermarchés britanniques à Bruxelles, *Gourmet Food & Gift* et *Stonemanor*. Ces deux magasins proposent de la nourriture anglaise, irlandaise et américaine pour le premier, tandis que le second vend des produits d'alimentation britannique ainsi que des livres, des vidéos et des magazines. Même si les personnes avec qui nous sommes entretenues ne fréquentent pas ces lieux, leur existence est gage d'une certaine demande. Notons que nous souhaitons simplement soulever ce point sans pour autant l'approfondir, afin notamment d'avancer les possibilités « d'autarcie » de la part de la communauté britannique à Bruxelles.

### **3.2. La primauté de la langue et des intérêts**

Tentons maintenant de comprendre si ces associations ont davantage des statuts nationaux ou si elles visent la communauté d'expats dans son ensemble. Le sentiment des expats envers les Bruxellois est ambivalent. D'une part, comme nous l'avons décrit ci-dessus, l'impression est que les autochtones aiment vivre en petites communautés relativement fermées. Toutefois, l'ouverture à un nombre si important d'étrangers à la ville est fort apprécié. Ceci permet par ailleurs aux expats de ne pas se sentir « étranger » dans le pays d'accueil, tant la communauté d'expat est importante à Bruxelles.

En revanche, en ce qui concerne plus spécifiquement les euro-fonctionnaires, les expats concernés sont rapidement sur la défensive. Ils se sentent violemment critiqués pour leur mode de vie aisé (salaires élevés, bonne couverture sociale, etc.), à la fois par les individus belges et les médias. Ils s'en défendent en avançant qu'ils consomment belge et participent donc à l'économie nationale.

*« On est souvent le bouc-émissaire pour les augmentations des loyers, du coût de la vie en général. Le discours général a tendance à dire que c'est la faute aux eurocrates. Mais ils ne voient pas que d'un autre côté, nous gagnons certes ici, mais nous dépensons également ici. Je vais aux supermarchés locaux. On apporte beaucoup à l'économie belge. Et ok, les loyers montent, mais c'est l'Etat belge qui profite de ça, car c'est souvent lui qui loue aux eurocrates. »* (Présidente du BSS)

Voilà donc sans doute également un facteur qui vient renforcer la construction de cette communauté d'expats internationale, perçue comme vivant en vase clos.

Les eurocrates sont liés par un certain nombre de problèmes communs. Outre les tensions évoquées ci-dessus, la question de l'identité est particulièrement complexe chez eux. Le développement d'une attache forte à l'Union Européenne (de part la dévotion professionnelle aux institutions) fait germer le sentiment d'une identité européenne. Le phénomène semble être accompagné par une certaine distanciation émotionnelle du pays d'origine. Une position anti-européenne de la part des politiques en Grande-Bretagne refroidit, logiquement, tout particulièrement. Il nous paraît ici important de nuancer nos propos en rappelant que les personnes avec qui nous sommes entretenues vivent toutes à Bruxelles depuis de nombreuses années. Toutefois, ce malaise vis-à-vis du pays d'origine décrit un mécanisme identitaire complexe, qui peut aller jusqu'à pousser à voir son pays d'origine comme un touriste.

*« Moi, j'ai fais ma vie ici en Belgique. Je me sens un peu éloigné de l'Angleterre. Du point de vue culturel et touristique, ça m'intéressait moins, mais depuis deux-trois ans (et c'est surtout grâce à l'influence de ma femme italienne) je m'y intéresse plus comme touriste. J'y ai fait des vacances avec ma femme. Ça m'a fait plaisir. »* (Un euro-fonctionnaire britannique)

La retraite semble également être une préoccupation courante chez les eurocrates. Ne se sentant ni britannique, ni belge, il y a un grand questionnement sur le lieu de vie une fois qu'on ne travaille plus.

*« En Grande-Bretagne, par exemple, il y a beaucoup d'avis anti-européens. Je n'ose pas toujours parler de mon travail, de l'Europe quand je suis là-bas. Du coup, quand on arrive à la retraite, nous autres fonctionnaires européens britanniques, on ne sait pas vraiment où aller. »* (Présidente du BSS)

On observe donc que sentiment d'être européen crée des divergences avec la mentalité britannique, parfois trop importantes pour y retourner pour la retraite. Il y a toutefois des différences en fonction des nationalités, et cela semble directement lié à l'importance du nombre d'individus de la communauté.

*« Les Irlandais, par exemple, sont assez différent de notre communauté, ils collent très fortement ensemble. »* (Ex-Président du BBKA)

Au delà d'une différence dans les traits culturels difficilement affirmable, il nous semble que c'est ici surtout la taille de la communauté qui importe. Dans le cas irlandais, elle est suffisamment petite à Bruxelles pour perpétuer des liens forts. Quant à la communauté d'expats britanniques, elle a atteint une taille telle (surtout depuis l'élargissement de l'UE comprenant la Grande Bretagne en 1973) qu'elle fonctionne aujourd'hui beaucoup moins

centrée sur elle-même. À titre d'exemple, citons la *BBCA*, qui a cessé d'être une association dont la vocation première est de réunir les Britanniques et dont le rôle principal aujourd'hui est sa fonction « parapluie ». Ainsi, elle cherche de nos jours plutôt à maintenir les liens entre les différentes associations pour Britanniques (soit environ 45).

La présence britannique à Bruxelles est donc trop importante pour qu'elle vive en vase clos. Elle est très fragmentée et s'inscrit dans une communauté d'expats internationale plus vaste.

*« Si j'étais à Adis Adeba, où il y a une petite communauté d'expat et où les conditions de vie sont plus difficiles, là, les « expats » vont le dimanche à l'Hôtel Hilton ensemble manger à midi avant de passer la journée au bord de la piscine. Ici, à Bruxelles, c'est beaucoup moins divisé. Il reste des divisions, tout comme chez les Belges (entre ceux d'origine maghrébine, etc.). »* (Un euro-fonctionnaire britannique)

Affirmer que les eurocrates, et même les expats de manière plus générale, vivent dans un vase clos homogène est toutefois trop simpliste. Il y a de nombreuses subdivisions dans la communauté expat internationale. Cependant, comme nous l'avons avancé ci-dessus, les facteurs de rassemblement ne sont pas la nationalité, mais la langue et les intérêts. Une association culturelle pour expats semble surtout être fréquentée pour l'activité qu'elle propose et non pas pour les possibilités de relations sociales qu'elle offre. C'est d'ailleurs souvent ce qui motive la création même de ces clubs. Il est ainsi question de prendre l'interrogation dans l'autre sens, puisqu'il semblerait que les relations sociales émanent d'associations proposant telle activité, plutôt que l'inverse, où une association se développerait pour créer des interactions sociales. En d'autres termes, l'activité proposée précède les relations sociales et non l'inverse. Le phénomène s'illustre parfaitement avec l'idée de « troisième mi-temps ».

*« Dans le nom du club d'aujourd'hui ne figure d'ailleurs plus le mot « british ». On est passé de Brussels British à Brussels Barbarian. Donc le club brasse de nombreuses nationalités. Les Sud-Africains, les Australiens, etc. n'aimaient pas avoir l'étiquette britannique lorsqu'ils jouaient. Il y a une expression en français : « la troisième mi-temps », soit le moment où l'on se retrouve après la partie pour discuter et tisser des liens sociaux ».* (Ex-Président du *BBCA*)

Dans cet exemple, le social, symboliquement, vient même temporellement après l'activité proposée par l'association. Ainsi, des clubs de théâtre se créent surtout pour l'amour du théâtre et non pour proposer aux Britanniques de se retrouver. Le phénomène est corroboré par le fait que, comme nous le verrons plus tard, ces associations acceptent souvent des membres de toutes nationalités.

Un autre facteur est susceptible de diviser les expats entre eux : la langue. Et ce, même si le cas britannique est un peu à part en ce sens qu'il s'agit d'une langue très répandue et généralement maîtrisée par la majeure partie des fonctionnaires européens. Une langue partagée est la condition *sine qua non* au bon déroulement de l'activité et au tissage de liens sociaux. Il est donc plus probable de voir des Sud-Africains, des Australiens, des Néo-Zélandais et d'autres anglo-saxons se mélanger aux Britanniques dans une association culturelle britannique que d'autres origines linguistiques. La chose peut paraître triviale, mais elle souligne encore une fois le rôle très secondaire de la nationalité. Il y a donc un véritable brassage national à l'intérieur de ces associations.

Si les expats ont l'air d'avoir conscience de pratiquer des activités se déroulant souvent entre eux, beaucoup de ces clubs comptent également dans leurs rangs des individus belges. Ces associations ne visent donc pas uniquement les expats. Ils représentent certes l'écrasante majorité, mais il convient ici d'apporter une petite nuance à l'idée que les expats, au travers de ces clubs, sont complètement coupés de la société belge.

Quant à l'isolation résidentielle des expats, elle n'est pas nécessairement ressentie comme telle. Si les travaux de Cailliez (2004) tendent à montrer une certaine concentration spatiale en terme de lieu d'habitat chez les expats, la chose n'est en effet pas toujours perçue comme telle par les concernés eux-mêmes.

*« Certains Belges ont l'impression que les expats vivent séparés des autres, mais c'est pas vrai, on vit au milieu des Belges. J'ai des voisins turcs, belges, britanniques, portugais, sud-africains. On est tous mélangés. (...). Il n'y a pas de ghetto d'immigrés ici. En tous cas pas chez les eurocrates ! Ils n'arrivent pas ensemble... »* (Présidente du BSS)

Comme nous venons de le voir, la grande majorité des associations culturelles pour expatriés sont ouvertes aux étrangers et ne visent pas qu'une nationalité en particulier. Malgré des noms où l'affiliation britannique est évidente (*English Comedy Club, Brussels British Community Association*, etc.), ces associations comptent parmi leurs membres de nombreuses nationalités, n'ayant la plupart du temps aucun critère de sélection dans le domaine.

Le phénomène s'observe également dans les stratégies de recrutement de membres et dans le public visé. Il n'est pas question, au delà des contacts informels, de rechercher à tout prix la part la plus importante possible du public britannique.

*« On essaie de donner une grande dissémination en produisant des affiches, des flyers sous forme de cartes postales. On met ça dans des bars, des magasins, des restaurants, et ça un peu partout, pas spécifiquement plus dans le quartier européen. »* (Présidente du BSS)

### 3.3 Des réseaux à l'isolation ?

Il ne semble pas non plus vraiment y avoir une volonté délibérée de la part des associations culturelles pour les expats britanniques de former des réseaux. Du fait qu'elles se structurent autour d'un intérêt commun, elles n'ont pas d'intérêt à collaborer. Cependant, il se met parfois en place des collaborations, mais là aussi, à des fins récréatives et non pas sociales.

*« Le BSS a récemment organisé une soirée à l'ambassade britannique pour une œuvre caritative et nous avons présenté des œuvres de Shakespeare que nous avons joué avec le Brussels Madrical Society. Eux ont chanté et nous joué. Parfois deux groupes théâtraux se mettent ensemble pour une pièce ».* (Présidente du BSS)

Toutefois, les associations culturelles cherchent souvent à garder leurs membres eurocrates sur le long terme, ces individus ayant souvent des contrats professionnels sur de nombreuses années. Cela permet une certaine stabilité au sein du club. Un certain nombre d'activités sont donc régulièrement organisées afin de séduire continuellement les membres.

*« Nous organisons une assemblée générale chaque année, quelques fois des dîners avec des orateurs, des artistes. On organise également une sorte de BBQ en été. Certaines choses sont donc organisées pour faire plaisir aux membres, pour les garder ».* (Présidente de la BSS)

Cette présence sur le long terme est d'autant plus importante aujourd'hui qu'elle devient de plus en plus rare.

*« Dans mon club de rugby, par exemple, il y a de nos jours un « turn-over » plus élevé qu'il y a quelques dizaines d'années. Il y a moins de gens qui restent à Bruxelles pour le long terme ».* (Ex-Président du BBKA)



Ce « turn-over » plus fréquent peut notamment être imputé à l'amélioration des voies de transport et de communication (NTIC). La crise économique de 2009 a par ailleurs poussé un certain nombre d'entreprises à réduire les coûts en n'ayant des employés à Bruxelles que durant les jours de semaine en les faisant rentrer (à Londres et à Paris notamment) les week-ends. La famille ne venant pas avec, Bruxelles est davantage perçue comme un simple lieu de travail, les liens sociaux dans le pays d'origine continuant ainsi à être cultivés lors des fréquents retours.

Le développement de lignes de transports rapides (comme l'Eurostar) ainsi que le développement des NTIC ont donc changé le rapport de l'expat à la ville où il travaille. De fait, les relations sociales et les activités culturelles y sont-elles devenues plus dispensables ? En fin de compte, la réponse à cette question dépend plutôt des impacts de la politique de certaines entreprises. En faisant en sorte que la famille reste dans le pays d'origine, l'individu perçoit moins Bruxelles comme un lieu d'habitat. Cette dissociation entre le lieu de travail et le lieu d'habitat n'est donc pas sans implications sur le plan social.

*« Ceux qui viennent avec leur famille s'intègrent davantage aux Belges, contrairement à ceux qui viennent seulement pour deux-trois ans qui eux vivent davantage comme des expats ». (Ex-Président de la BBKA)*

#### 4. CONCLUSION

Nous nous sommes rapidement aperçus que ces associations naissent plutôt d'un hobby commun et de l'envie de la partager plutôt que du besoin de se retrouver entre personnes issue d'une même communauté nationale. C'est véritablement le goût pour une certaine activité qui donne l'impulsion de créer ces clubs. Si, par exemple, le BSS a été créé, c'est bien par amour pour Shakespeare et non dans un but de s'exclure de la communauté bruxelloise. Le fait que cette association compte une majorité de membres britanniques n'est donc pas lié à la nationalité des individus, mais à une pluralité de facteurs, donc la langue et l'intérêt sont les principaux. Ainsi, la déléguée de cette association nous a confiée que par la force de la langue, l'association comptait beaucoup de Britanniques, puisque ce sont ceux qui ont la plus grande propension à bien comprendre toutes les finesses de l'écriture de Shakespeare et qui ont de par leur culture, un penchant particulier pour cet auteur. Il ne s'agit en aucun cas d'une présélection des membres ou de quelconques conditions, comme par exemple la nationalité, qui faudrait remplir en tant que membre. Même son de cloche de la part de la BRIDFAS.

Bien entendu, nos propos pourraient ici être détournés par une approche culturelle des loisirs. Il serait alors question de défendre l'idée que la nationalité d'un individu va l'orienter malgré lui vers certains symboles et traditions de son pays, comme par exemple l'admiration de Shakespeare pour un Britannique. Si l'argument nous paraît important à rappeler, il ne nous semble toutefois pas nécessairement aller à l'encontre de nos propos. Nous n'avancions pas ici que la nationalité ne joue *aucun* rôle dans la constitution et le maintien de ces associations. Il s'agit plutôt de mettre ce facteur au deuxième plan, de lui donner une importance *indirecte*. Nil ne semble simplement pas y avoir de motivation passant par un réel désir d'entre-soi de la part des Britanniques. Autrement dit, le rôle de la nationalité nous a paru trop abstrait et indirect pour être approfondi. De plus, le fait que ces associations soient ouvertes à toutes les nationalités (et surtout, qu'elles *comptent* des membres de plusieurs nationalités) vient également fortement dynamiser une approche trop nationaliste du phénomène. Par ailleurs, nous nous rangeons aux côtés de Rocher (2001), lorsque celui-ci parle d'une mondialisation culturelle, où il y aurait homogénéisation des pratiques culturelles, diminuant *de facto* l'importance du facteur national.

Notons également que ces associations tentent de surmonter tous les problèmes qu'elles pourraient rencontrer afin que leurs membres puissent continuer d'exercer leurs hobbies. La BSS fait notamment de nombreuses promotions pour ses spectacles qui attirent chaque année de nouveaux membres qui ne sont pas nécessairement Britanniques. Mais malgré cette dimension active, vivante des associations, il n'existe qu'une très faible volonté de la part de leur part de se lier les unes aux autres. Du fait que leur vocation première est l'activité culturelle et non pas la création de réseaux sociaux, il ne semble pas y avoir de raisons apparentes qu'elles se développent en réseaux. Nous avançons donc que le social n'est pas la fin, mais le moyen.

Il nous paraît dès lors fondamental de prendre nos distances avec une vision « nationaliste » du phénomène de l'insertion des expats dans un nouvel environnement. La persistance de l'approche dans les recherches nous semble trop réductrice. Pour reprendre les concepts de Maalouf (1998), il semblerait donc que la dimension identitaire horizontale (le fait que nous vivons tous dans la même époque et que nous avons donc des caractéristiques communes) prenne ici de l'importance par rapport à l'identité verticale (se focalisant uniquement sur la composante temporelle, soit notamment les traditions).

La particularité des expats britanniques travaillant pour les institutions européennes est qu'ils fréquentent d'habitude ces associations culturelles sur le long terme et qu'ils leur offrent donc une certaine stabilité. La dimension sociale y est importante et les isole d'une certaine manière. Nous préférons toutefois parler d'isolement par les intérêts que par la nationalité, et ce, pour les raisons que nous avons citées précédemment, même si certains voient un déterminisme national dans les intérêts individuels. Quant à la dimension linguistique, depuis l'élargissement de l'UE, elle est de moins en moins isolatrice, du fait que la langue parlée au sein des institutions est de plus en plus couramment l'anglais. En ce sens, le cas des euro-fonctionnaires britanniques constitue une étude de cas un peu à part.

Notre travail aurait certes été plus complet si nous avions pu agrémenter notre analyse par des entretiens avec des nouveaux arrivants. Toutefois, nous n'y avons pas eu accès. Nous pensons cependant que nos résultats tiennent la route, en ce sens que les membres d'associations culturelles ne sont de toute manière pas ceux qui restent à Bruxelles le moins longtemps. Une autre manière d'approfondir notre recherche serait par exemple de suivre des expats durant leurs différentes phases de vie d'expatriation et de comprendre quels rôles occupent les associations culturelles dans leur intégration au cours du temps.

## 5. BIBLIOGRAPHIE

**Alison, N.** 2007 : Expatriation, Altérité et Identité. Mémoire, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Université Lyon 2.

**Bellier, I.**, 1997 : De la Communauté à l'Union Européenne. Socio-Anthropologie 2 : mis en ligne le 15 janvier 2003, Consulté le 01 mars 2011.

**Castells, M.** 2000 : Materials for an Exploratory Theory of the Network Society. *British Journal Of Sociology* 51-1. 5-24.

**Coles, A. and Walsch, K.** 2010 : From « Trucial State » to « Postcolonial » City ? The Imaginative Geographies Of British Expatriates In Dubai. *Journal Of Ethnic And Migration Studies* 36 -8. 1317-1333.

**Cailliez, J.** 2004 : Schuman-City. Des fonctionnaires britanniques à Bruxelles. Academia Bruylant, coll. "Cahiers Migrations", LLN.

---

**Favell, A.** 2008 : *Eurostars and Eurocities. Free movement and mobility in an integrating Europe*, Malden, Blackwell Publishing.

**Fresia, M.** 2009 : Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés. *Revue Européenne des Migrations Internationales* 25-3. 167-190.

**Johnson, E. C. et al.** 2003 : Expatriate Social Ties : Personality Antecedents and Consequences for Adjustment. *International Journal Of Selection And Assessment* 11-4. 277-288.

**Kastoryano, R.** 1998 : Individus, communautés, Etats : le cas des migrants de Turquie en Europe. *Cahiers d'Etudes sur la Méditerrané Orientale et le monde Turco-Iranien* 26. mis en ligne le 29 mars 2004. URL : <http://cemoti.revues.org/131>

**Maalouf, A.** 1998 : Les identités meurtrières. Paris : Grasset.

**Mayer, F. C. and Palmowski, J.** 2004 : European Identities and the EU – The ties that bind the Peoples of Europe. *Journal Of Common Market Studies* 42-3 : 573-598.

**Meyer, J.-B.**, 2008 : La circulation des compétences, un enjeu pour le développement. *Annuaire Suisse de politique de développement* 27-2. 53-67.

**Nedelcu, M.** 2009 : Du brain drain à l'e-diaspora : vers une nouvelle culture du lien à l'ère numérique. *Tic & Société* 3-1-2 : 152-173.

**Pierre, P.** 2003 : Mobilité internationale des élites et stratégies de l'identité. *Revue Européenne des Migrations Internationales* 19-1 : 29-49.

**Rocher, G.** 2001 : *La Mondialisation, un phénomène pluriel*. In : Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation, sous la direction de Daniel Mercure. Québec : Les Presses de l'Université Laval et De Boeck Université. 17-31.

**Stevens, A. and Stevens, H.** 2011 : *Brussels bureaucrats ? The administration of the European Union*. Pelgrave Macmillan : Basingstoke.

# LES CONFLITS D'USAGES AU SEIN DU QUARTIER EUROPEEN DE BRUXELLES

## Impacts sur la qualité des espaces publics

Roxanne Jacobi et Milène Grossenbacher



Source : Google Earth

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous nos interlocuteurs qui ont pris le temps de répondre à nos questions, ainsi que M. Ola Söderström et son assistante Sarah Widmer, pour leur aide précieuse.

## TABLE DES MATIERES

1.	Introduction .....	22
2.	Terrain d'analyse .....	23
2.1.	Ambivalence du terme.....	23
2.2.	Choix du terrain.....	24
2.3.	Situation géographique et bref historique du quartier .....	24
2.4.	Les différentes zones et spécificités du quartier.....	24
3.	Question de recherche .....	25
4.	Problématique.....	25
5.	Méthodologie.....	27
6.	Analyse des discours et des observations.....	28
6.1.	Discours sur les espaces publics : un témoignage des difficultés de collaboration entre les protagonistes .....	28
6.2.	Discours sur les espaces publics : les principaux lieux problématiques .....	31
6.2.1.	Rond-point Schuman.....	31
6.2.2.	Parc Léopold.....	32
6.3.	Travail d'observation : l'Esplanade du Parlement et la place du Luxembourg .....	33
6.3.1.	Descriptif des lieux sélectionnés .....	33
6.3.2.	Synthèse de l'observation.....	34
7.	Conclusion.....	37
8.	Bibliographie .....	38
8.1.	Articles et ouvrages scientifiques.....	38
8.2.	Article non scientifique .....	39
8.3.	Sites internet .....	39
9.	Annexes.....	40
9.1.	Schéma directeur .....	40
9.2.	Plan ciblé du quartier.....	41
9.3.	Dossier de photographies .....	41
9.3.1.	Rond-point Schuman et alentours .....	41
9.3.2.	Parc Léopold.....	42
9.3.3.	Bâtiments du Parlement – Esplanade .....	43
9.3.4.	Place du Luxembourg.....	44
9.4.	Guides d'entretiens :.....	48
9.4.1.	Entretien du 29 mars 2011 avec Marco Schmitt, architecte de l'Association du quartier Léopold .....	48
9.4.2.	Entretien du 30 mars 2011 avec Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'Agence de Développement Territorial.....	49
9.4.3.	Entretien du 31 mars 2011 avec Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du Groupe d'Animation du Quartier Léopold .....	50

## TABLE DES FIGURES

Figure 1:	Planche 2b du schéma directeur.....	23
Figure 2:	Localisation du rond-point Schuman et du parc Léopold.....	31
Figure 3:	Abords du rond-point Schuman.....	31
Figure 4:	Parc Léopold.....	32
Figure 5:	Vue aérienne de la place du Luxembourg, de l'Esplanade et du Parlement .....	33

## 1. INTRODUCTION

Cette présente rédaction, synthèse d'un travail de terrain qui s'est déroulé à Bruxelles du 28 mars au 2 avril 2011, vise à mettre en évidence les conflits d'usages qui résultent d'une cohabitation problématique entre différents utilisateurs dans le Quartier européen. En effet, l'intégration des institutions européennes dans le quartier Léopold a été, et reste à ce jour problématique, en raison de plusieurs aspects qui seront développés plus avant. Ces conflits d'usages nous intéressent dans la mesure où ils peuvent influencer sur la qualité des espaces publics. Il est utile de revenir en premier lieu sur ces deux notions d'*espace public* et de *conflits d'usages*.

Lévy et Lussault définissent l'espace public comme « *un des espaces possibles de la pratique sociale des individus, caractérisé par son statut public.* » (LEVY, LUSSAULT 2007 : 333) Il s'agit donc des rues, trottoirs, parcs, places, jardins, etc. L'espace public est ainsi caractérisé en premier lieu par son accessibilité à tous. Il est, selon Toussaint et Zimmermann, « [...] *sans formes, sans odeurs, sans bruits. Il est prêt, en revanche, à les prendre toutes, à se colorer, à s'emplier des odeurs et des bruits.* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN 2001 : 81) L'espace public prend forme et se construit sur la base des différents usages que l'on en fait.

Ce terme d'*usages*, que nous considérons comme synonyme de *pratiques*, peut se définir comme les « *modalités d'expression du public* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN 2001 : 14) dans un certain espace. L'usage relève donc des routines et des habitudes des personnes qui le fréquentent. (TOUSSAINT, ZIMMERMANN 2001)

L'espace public met alors en interaction bon nombre de personnes différentes et permet ainsi une grande quantité d'usages et d'appropriations possibles. « *L'espace public est ce lieu ouvert à tous où tous se retrouvent, toutes classes sociales confondues. Mais si tous s'y retrouvent, ils y transportent aussi leurs divergences de vue, d'intérêt, d'éthique.* » (CHAUMARD 2001 : 127) Ainsi, il est « *un lieu propice au conflit.* » (CHAUMARD 2001 : 127)

Les conflits d'usages peuvent donc concrètement être définis comme « [...] *une opposition marquée par un engagement entre deux ou plusieurs parties prenantes (les acteurs du conflits) au sujet d'éléments matériels locaux. Ces oppositions manifestent aussi bien des caractéristiques locales liées aux dimensions spatiales que des caractéristiques sociales et économiques liées aux territoires sur lesquels ils se déroulent.* » (TORRE, MELOT, BOSSUET, CADORET, et al., 2010 : 4) Autrement dit, les conflits d'usages sont la conséquence d'une utilisation différenciée de l'espace par des groupes distincts d'acteurs.

Ces conflits d'usages qui apparaissent au sein du Quartier européen découlent de la décision, en 1958, d'y accueillir les institutions européennes. Cette implantation s'est faite selon une approche de laisser-bâti menée par des promoteurs privés, qui a alors donné lieu à des mesures architecturales discordantes, ainsi qu'à des mouvements spéculatifs incontrôlés. Suite à cette absence de plan directeur, 89 % des bâtiments du quartier Léopold datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle ont été démolis et remplacés par des bureaux, diminuant drastiquement la mixité fonctionnelle du quartier (BAETEN 2001).

Toutefois, l'intégration des fonctions exécutives au cœur même du tissu urbain plutôt que dans un ghetto administratif en périphérie est justifiée par l'Union Européenne comme un choix « *conforme à l'idéal européen d'urbanité dans lequel la ville est le lieu d'expression de la société et de rencontre avec le pouvoir.* » (LACONTE 2007 : 70) Les enjeux de cette décision sont encore aujourd'hui au cœur des débats. Baeten parle à ce propos de « *glocalisation* », pour exprimer la façon dont l'échelle globale est présente dans le local, ce qui ne va pas sans poser problème (BAETEN 2001 : 120). Cette implantation de bureaux dans un quartier originellement d'habitations s'est répercutée sur la morphologie de la zone. Un manque de

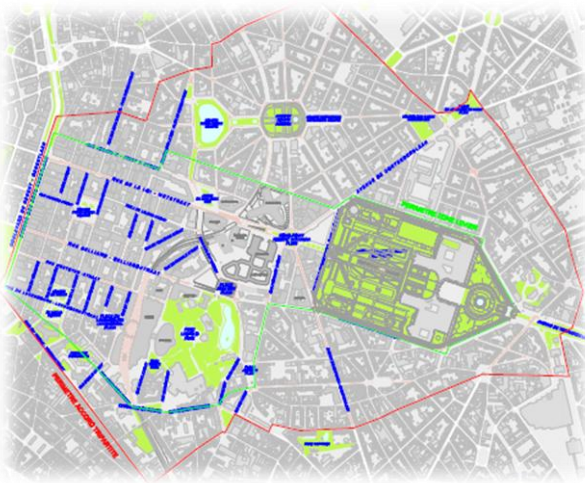
mixité des fonctions est alors dénoncé par les associations de quartiers comme élément responsable de la perte de convivialité dans le secteur et de la réduction de la qualité des espaces publics.

Mais avant d'entrer dans la problématique précise de notre sujet, attardons nous un instant sur la forme de ce quartier anciennement appelé quartier Léopold.

## 2. TERRAIN D'ANALYSE

Notre recherche portera sur un secteur que nous appellerons dorénavant le Quartier européen ; et qui sera conforme à la zone délimitée par l'action du schéma directeur (traits-tillés rouges : annexes p. 40).

### 2.1. Ambivalence du terme



Source : Schéma directeur

Figure 1: Planche 2b du schéma directeur

La dénomination de Quartier européen ne va pas de soi pour tous les habitants de Bruxelles. En effet, cette zone de la ville était auparavant appelée quartier Léopold, du nom du premier roi de Belgique, et a été implicitement renommée après la venue des institutions européennes, Quartier européen. Aujourd'hui, il semblerait que le nom que l'on décide de donner au quartier détermine notre position en faveur ou contre l'implantation des institutions. Par exemple, les membres des comités de quartiers semblent attachés au nom de quartier Léopold parce que cela leur permet de marquer leur opposition face à l'europanisation du secteur :

*« On essaie d'imposer le quartier Léopold comme étant un quartier européen. Ce qui se cache derrière, c'est pour moi en tout cas, une espèce d'expropriation des Bruxellois, par rapport à une fonction européenne qui vient encore une fois s'imposer, changer des noms, changer la structure de la ville, changer les habitants, changer beaucoup de choses. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Néanmoins, dans ce travail, nous parlerons de Quartier européen parce qu'il s'agit vraisemblablement du terme majoritairement employé ; la dénomination quartier Léopold étant en train de disparaître. De plus, Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'agence de développement territorial (ADT) nous rend attentif au fait que

*« La dénomination de Quartier européen fait référence à un territoire plus vaste que le quartier Léopold à strictement parler, qui ne serait que le premier quartier construit [zone en damier]. Par conséquent, si l'on parle de « Quartier européen », l'on inclut les zones résidentielles en plus des bureaux. » (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'ADT)*

Ainsi, parler de Quartier européen plutôt que Léopold, nous permet également de nous intéresser à un secteur plus large.

Mais au-delà de cette question du nom, il nous faut encore justifier en quoi cette partie de la ville nous a semblé plus pertinente qu'une autre pour notre recherche.



## 2.2. Choix du terrain

Il est judicieux de s'intéresser à cette zone pour étudier les conflits d'usages liés à l'implantation des institutions européennes à Bruxelles puisque c'est la seule qui concentre, en un périmètre relativement restreint, plusieurs bâtiments de haute importance (siège de la Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Parlement européen etc.). De plus, elle abrite également plusieurs parcs et places qui sont des espaces publics particulièrement pertinents à analyser dans le cadre de cette recherche. Ce secteur de Bruxelles étant défendu par des comités de quartiers, faisant l'objet de concours architecturaux, ainsi qu'étant géré à moyen-long terme (horizon 2025), à l'aide d'un plan directeur, l'intérêt que représentait ce lieu pour notre recherche ne laissait aucun doute.

## 2.3. Situation géographique et bref historique du quartier

Le Quartier européen est situé à l'est du centre-ville. Créé en 1837, il était à la base, selon Marco Schmitt, « *le quartier bourgeois de la ville.* » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL). Dans le courant de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, grâce notamment à de nouvelles jonctions routières mises en place, le quartier Léopold voit les premières implantations administratives apparaître, ce qui aura pour conséquence de diminuer progressivement le nombre d'habitants dans le quartier. Cette monofonctionnalité croissante du secteur est au centre des préoccupations des aménagistes de la ville qui souhaitent œuvrer, en s'aidant du schéma directeur mis en place en avril 2008, pour que le Quartier européen devienne « *un quartier mixte et dense* »<sup>1</sup>; c'est-à-dire une zone où l'on puisse trouver des institutions mais aussi des logements et des activités culturelles attractives. En effet, le principal souhait de la ville est de densifier la zone à la fois en habitants et en bureaux.

Aussi, précisons qu'actuellement, selon l'ADT, le quartier Léopold stricto sensu (quartier des bureaux), abrite 2'000 habitants, alors que l'on en compte 35'000 dans toute la zone visée par le schéma directeur. La densité de population dans ce secteur est par ailleurs plus importante dans les quartiers les plus au sud.

## 2.4. Les différentes zones et spécificités du quartier

Le Quartier européen, tel que défini par le schéma directeur, comprend la grande zone de bureaux problématique au centre, entourée par des zones de logements alentours. Ces dernières abritent des populations plus ou moins aisées ou mixtes. Le quartier au nord, dit « quartier des Squares » ou « quartier nord-est » est, par ailleurs, la zone d'action visée par le Groupe d'Animation de Quartiers (GAQ). Au sud de la zone de bureaux, l'on trouve une population plus mixte : population aisée, mais aussi immigrants issus d'Afrique du Nord, étudiants à bon revenus, jeunes parlementaires, assistants et stagiaires des institutions européennes etc. Ces habitants semblent participer activement à la vie du quartier, notamment par leur fréquentation de la place du Luxembourg, dont nous parlerons par la suite. Ce dernier quartier sud, ainsi que la zone centrale abritant les bureaux correspondent au périmètre principalement concerné par les actions de l'Association du quartier Léopold (AQL).

Par conséquent, le Quartier européen est une zone qui confronte les Bruxellois aux parlementaires. Les membres des associations de quartiers avancent les termes de « contact frontal » entre :

*« l'Europe, avec tout ce qu'elle a de plus européen ou de technocratique, [...] et les habitants qui, 365 jours par an, vivent comme n'importe quel*

<sup>1</sup> <http://www.adt-ato.be/node/19>; consulté le 25 avril 2011.

---

*habitant de n'importe quelle ville. » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ).*

Partant de ces affirmations, nous avons décidé d'orienter notre problématique sur la gestion de demandes et intérêts conflictuels au sein des espaces publics du Quartier européen. Plus précisément, notre question de recherche peut se formuler comme suit :

### 3. QUESTION DE RECHERCHE

**Dans quelle mesure les usages des espaces publics du Quartier européen et les discours relatifs à ces lieux témoignent-ils de la difficulté à conjuguer des intérêts et besoins antagonistes ?**

Dans cette optique, nous nous intéresserons donc aux discours de différents protagonistes impliqués dans les tensions inhérentes au Quartier européen, afin de comprendre leurs revendications, leurs intérêts respectifs et les actions entreprises pour gérer au mieux la cohabitation. Nous voulons également saisir concrètement les différentes appropriations faites des espaces publics afin d'estimer dans quelle mesure la qualité de ces lieux est touchée ou non par ces conflits d'usages.

Deux sous-questions peuvent alors être d'ores et déjà formulées pour préciser cette question de départ :

- Quels sont les conflits d'usages observables dans les espaces publics du Quartier européen ?
- Comment les discours des acteurs concernés par ses conflits rendent-ils compte de leurs intérêts respectifs ?

### 4. PROBLEMATIQUE

Ces différentes interrogations peuvent être rattachées à la problématique de la *glocalisation*, sur laquelle nous reviendrons, mais aussi plus largement au questionnement concernant le droit à la ville. Tout le monde peut-il jouir de la même manière des espaces ? Y a-t-il liberté d'accès aux espaces urbains pour tous ? etc. Ce type de questionnements très généraux mais du moins extrêmement actuels, est au centre même de cette recherche qui s'intéresse, il importe de le rappeler une fois encore, à l'impact de l'implantation des institutions européennes sur la qualité des espaces publics. Autrement dit, nous nous posons la question de savoir indirectement, si les institutions européennes réduisent le droit à la ville. Don Mitchell, dans son ouvrage « *The Right to the City, Social Justice and the Fight for Public Space* », s'attache à montrer comment les normes sécuritaires sont devenues de plus en plus prioritaires, notamment suite aux événements du 11 septembre, mais déjà auparavant où l'on ne luttait pas précisément contre un certain risque terroriste mais contre des usagers inappropriés. Au cœur du « secteur européen » de Bruxelles, et plus particulièrement autour des bâtiments particulièrement importants comme par exemple le Parlement européen que nous détaillerons par la suite, cette crainte basée sur l'usage ou les usagers inappropriés de l'espace est centrale et agit ainsi comme motif de la mise en place de normes sécuritaires accrues. Pourtant, Anthony Vidler, cité toujours par Don Mitchell, nous rend attentifs aux conséquences néfastes que peut avoir ce discours extra-sécuritaire, qui semble par ailleurs être bien présent dans le cas du quartier européen de Bruxelles: « [...] *the true security – or at least an urban life worth living – consists in publicness itself. The sorts of proposals put forth by the panel of security*

*experts, [...] would create "a world hardly worth living in and would inhibit the very contact through density that cities encourage. » (DON MITCHELL 2003: 3)*

Une gestion sécuritaire de l'espace, tendant vers sa privatisation, mènerait alors à l'exclusion d'un certain type de population: « *Whole public spaces had been closed off for much of the day, locked tight against unwanted users. » (DON MITCHELL 2003: 2)*

Au-delà de ce large champ de réflexion, apparaît également à Bruxelles, et dans notre travail plus précisément, la question de l'échelle ; les institutions publiques européennes, travaillent bien évidemment à une autre échelle que celle de la ville ce qui crée un décalage primaire fondamental. Cette « glocalisation », précédemment abordée, provoque donc un grand remaniement à l'échelle du quartier et semble alors être à la base de l'incompréhension qui règne entre une Europe imposante et la ville qui en comparaison paraît insignifiante. Aussi, les institutions européennes, de part leur statut d'importance internationale, impliquent la mise en place d'un dispositif sécuritaire performant, tout d'abord pour prévenir de possibles actions terroristes mais aussi, comme nous le voyions déjà avec Don Mitchell, afin d'écarter des individus indésirables. Ledit auteur aborde notamment le « problème » des activistes politiques qui protestent devant les bâtiments et/ou organisent des manifestations (MITCHELL 2003), exemple qui sera particulièrement pertinent pour nous par la suite.

Ces dispositifs se composent alors d'agents de sécurité qui surveillent les bâtiments, de caméras de surveillance nombreuses, mais aussi, et c'est là le principal problème, de stratégies visant à réduire l'accessibilité de certains passages. Des périmètres de sécurité empêchent parfois une circulation piétonne aisée dans le quartier. Les accès se complexifient encore davantage lors des sommets européens qui demandent la mise en place de mesures sécuritaires extraordinaires et le bouclage de larges secteurs autour des institutions.

Par ailleurs, les institutions tendent à étaler leurs activités administratives au-delà de leurs bâtiments à proprement parler, menant ainsi, selon les termes et l'avis de Marco Schmitt, à une « "déclassification" de l'environnement urbain préexistant » (SCHMITT 2010 : 15). Les commerces et équipements qui peuvent représenter des ouvertures à de potentielles actions terroristes sont exclus des rez-de-chaussée des bâtiments des institutions où l'on abrite plutôt des équipements liés aux activités administratives européennes tels que des studios de télévision, des points d'information, etc. De plus, certains commerces et équipements tels que l'ancienne poste de la place du Luxembourg ont été déplacés à l'intérieur des enceintes européennes dont l'accès est interdit à la population. Les habitants doivent désormais se rendre à une poste plus lointaine.

Le quartier, grignoté par les institutions, est devenu au fil du temps presque uniquement administratif. Le manque de mixité fonctionnelle s'oppose à l'impératif que Zimmermann et Toussaint attribuent à l'espace : l'autorisation d'une « *multiplicité d'usages* » (TOUSSAINT, ZIMMERMANN 2001 : 5)

Aussi, la monofonctionnalité du quartier a des répercussions sur l'animation de celui-ci (SCHMITT 2010), puisqu'en ne proposant presque plus de commerces et d'équipements de proximité, il perd de son attractivité pour les Bruxellois qui ne trouvent plus de raison de le fréquenter. Ainsi, le quartier semble vivre au rythme des institutions et non pas au rythme de Bruxelles. Ce phénomène s'accroît du fait que bon nombre de fonctionnaires européens ne cherchent pas à *vivre* le quartier : ils arrivent généralement en voiture directement dans des parkings situés dans les bâtiments où ils travaillent, peuvent faire leurs achats à l'intérieur des institutions et repartent en périphérie le soir en s'accordant parfois un détour ciblé sur la place du Luxembourg.

Le manque de mixité fonctionnelle a une deuxième conséquence. Nos interlocuteurs ont en effet soutenu que si les institutions sont surprotégées, la monofonctionnalité tend

indirectement à accroître l'insécurité dans les espaces publics du quartier du fait que les rues se vident après les heures de bureaux. Une perte de contrôle social serait donc cause d'insécurité.

Par ces divers éléments, l'on peut voir alors qu'un véritable fossé se creuse entre deux groupes aux intérêts différents ; les habitants d'une part et les institutions d'autre part, qui semblent s'édifier en forteresse.

Par conséquent, cette présente recherche vise à mettre en évidence les conflits d'usages qui ressortent d'une cohabitation difficile. De ce fait, notre sujet rentre dans la problématique de la gestion d'intérêts et de besoins conflictuels. Plus précisément, nous souhaitons percevoir l'expression de ces tensions dans les espaces publics. Ces derniers sont en effet, de part leur caractère public précisément, le théâtre d'appropriations différentes de l'espace et sont alors particulièrement intéressants à analyser.

Notre travail n'est donc pas ici d'étudier la confrontation de deux camps idéologiques : les « européenistes » versus les « eurosceptiques » (PAPADOPOULOS 2006 : 255). Rien n'empêche d'ailleurs d'être favorable à l'Union Européenne, d'accepter qu'elle se trouve en partie représentée à Bruxelles, en déplorant toutefois la façon dont elle a bouleversé l'ancien quartier Léopold.

## 5. METHODOLOGIE

Afin de récolter toutes les informations nécessaires à notre recherche, nous avons procédé de deux manières :

En premier lieu, nous avons pratiqué trois entretiens semi-directifs avec des individus qui prennent part aux débats sur les espaces publics du Quartier européen. Nous avons alors rencontré Marco Schmitt, architecte et membre de l'Association du Quartier Léopold (AQL), Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'Agence de Développement Territorial (ADT) et Christian Dekeyser et Michel Van Roye, respectivement fondateur et membre actif du Groupe d'Animation du Quartier européen dit « quartier nord-est » (GAQ). Nous souhaitions connaître les objectifs de l'AQL et du GAQ puisque ces deux associations travaillent sur deux zones différentes du Quartier européen; l'AQL traitant davantage de la zone du Parlement alors que le GAQ, installé plus au nord dans le quartier dit « des squares », s'intéresse principalement au rond-point Schuman et au parc du Cinquantenaire. Ces deux associations défendent les intérêts de leurs quartiers d'habitations et sont très impliquées dans les débats sur l'amélioration de la convivialité et de la qualité des espaces publics. Cédric Van Meerbeeck, qui travaille activement sur le Quartier européen depuis cinq ans, nous a donné des informations d'ordre urbanistique sur la globalité du quartier et nous a expliqué les actions menées par l'ADT pour répondre au mieux aux différentes attentes des usagers. Nous aurions également souhaité entendre des représentants des institutions européennes afin de présenter le panorama le plus large possible cependant, et malgré de nombreuses tentatives, nous n'avons pas pu obtenir de rendez-vous avec eux. Cette entrave nous a alors poussées à renforcer l'importance de notre observation personnelle sur le terrain.

En second lieu, suivant les informations récoltées lors des entretiens, nous avons choisi deux espaces publics qui nous semblaient particulièrement pertinents pour l'étude des conflits d'usages dans le Quartier européen. Notre choix s'est porté – nous le justifierons dans la partie analytique – sur l'Esplanade du Parlement européen et la place du Luxembourg. Ces deux espaces sont fortement interconnectés, fonctionnent l'un avec l'autre et ne peuvent donc être traités que conjointement.

Nous avons alors commencé un travail d'observation sur ces lieux, afin de : « *cerner au mieux les pratiques dont les différents lieux sont le support. [...] [L'observation] permet de saisir les enjeux sociaux et relationnels qui sont sous-jacents à ces pratiques.* » (VOISIN 2001 : 153)

Notre observation est dite « extérieure », dans le sens où nous n'avons pas cherché le contact avec les usagers. Nous avons uniquement, lors de moments passés dans les restaurants ou bars de la place du Luxembourg, interrogé de manière informelle les serveurs sur la population qui fréquente habituellement la place.

Nous avons porté notre attention sur plusieurs éléments : les aménagements, la densité de fréquentation et le profil des usagers.

Attentives aux biais qui peuvent survenir lors de l'observation, nous avons été sur place à diverses heures de la journée et cela, différents jours de la semaine. En effet, Davyd Chaumard insiste par exemple sur l'importance du temps. Le terme *temps* étant à comprendre tout d'abord dans son acception météorologique, puisque la fréquentation d'un lieu public est en toute logique beaucoup plus massive par un bel après-midi ensoleillé que par un jour pluvieux. Le mot est ensuite à cerner au sens des unités temporelles telles que les saisons, ainsi que des unités davantage d'ordre culturel tel que l'écoulement de la semaine en sept jours avec une différenciation des activités entre le weekend et la semaine (CHAUMARD 2001).

En parallèle, nous avons procédé à un travail photographique dans le but de pouvoir ensuite illustrer nos observations par des images et créer un dossier annexe d'exemples. Par conséquent, les clichés ont été utilisés comme supports ou preuves pour appuyer nos observations et non pas directement comme outils d'interprétation et d'analyse, ce qui aurait été une autre alternative méthodologique. Etant donné la possibilité que nous avions de passer du temps sur les lieux, nous avons directement pu ébaucher nos conclusions sur place, ce qui alors ne nécessitait pas la prise rapide de photographies et une analyse de celles-ci qui apparaîtrait à posteriori.

## 6. ANALYSE DES DISCOURS ET DES OBSERVATIONS

Dans cette partie, nous commencerons par faire le point sur la situation générale des espaces publics ainsi que sur la difficulté de gestion des intérêts conflictuels, telles quelles ont été abordées par les auteurs. Nous illustrerons ensuite leurs propos en présentant deux espaces publics qui sont apparus de manière répétitive lors de nos entretiens, à savoir le rond-point Schuman et le parc Léopold. Toutefois, la partie la plus importante de notre analyse concernera la place du Luxembourg, mise en relation avec l'Esplanade, puisque c'est sur cet espace plus particulièrement qu'a porté notre travail d'observation.

- *Pour une visualisation des espaces publics abordés, veuillez vous référer au dossier photographique en annexe, p. 41 ainsi qu'au plan ciblé, p. 41.*

### 6.1. Discours sur les espaces publics : un témoignage des difficultés de collaboration entre les protagonistes

En s'entretenant avec nos interlocuteurs, nous avons pris conscience, comme nous le supposions dans notre problématique déjà, que les espaces publics sont, tout du moins pour les usagers interrogés, particulièrement représentatifs des conflits d'usages :

*« [Les espaces publics du Quartier européen] ne sont pas des lieux de convivialité, pas des lieux de rencontres, mais des espaces fragilisés par la masse des activités administratives qui ont en plus tendance à être privatisés. Je dis privatisés parce qu'on a évidemment dans un quartier de*

---

*bureau de moins en moins de contrôle social à certaines heures donc des problèmes de sécurité pour lesquels il faut mettre plus de policiers. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Ainsi, les espaces publics perdent, selon Marco Schmitt ici, de leur sens et même de leur essence, puisqu'ils ne sont plus des lieux d'animation et d'échange. L'on pourrait donc dire que la qualité de ces espaces est visiblement détériorée.

Toutefois, il ne faut jamais perdre de vue le fait que les citations de nos interlocuteurs reflètent leur propre perception de la situation et non pas une vérité absolue. Le matériel sur lequel nous travaillons, c'est-à-dire les discours est par essence subjectif ; une citation d'entretien n'est en aucun cas une information indubitable, ce n'est rien d'autre qu'une analyse personnelle.

Ainsi, selon Marco Schmitt, les « *mauvais espaces publics* », c'est-à-dire les espaces qui ne profitent pas assez de leur emplacement stratégique ou excluent certaines populations, ne sont pas toujours dus à des actions volontaires mais s'ancrent dans des schémas mentaux. Il prend l'exemple de la place Jean-Rey, intéressante de par son emplacement à la jonction de deux grands axes, mais qui n'a toutefois pas été assez bien réfléchi et aménagée. Personne ne s'y arrête puisqu'elle a été pensée, selon M. Schmitt, en termes de Quartier européen et non de quartier Léopold. En effet, des fontaines au sol empêchent les rassemblements et les manifestations, ce qui est à l'avantage des institutions européennes et agit au détriment des autres usagers qui perdent de l'espace « concrètement utilisable ». Toujours selon le membre de l'AQL, ces actions sont inconscientes et découlent de schémas profondément ancrés chez les aménagistes. Selon ses dires, la baisse de qualité des espaces publics est donc souvent le résultat d'une réflexion qui reste en surface :

*« Je crois qu'il n'y a pas nécessairement une volonté objective d'exclure une certaine population. Il y a une espèce de schéma mental général qui fait qu'on en arrive toujours à ce genre de solutions. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Il s'agit alors, selon sa vision, plutôt de « *négligence intellectuelle* » de la part « *d'une mauvaise qualité d'architectes et d'urbanistes.* » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL) Marco Schmitt déplore qu'il faille toujours régler les problèmes trop rapidement sans prendre le temps de réfléchir. Il souligne encore le manque d'actions allant dans l'intérêt de la population non fonctionnaire :

*Les espaces publics du quartier Léopold qui veut s'appeler européen, sont des espaces qui ne sont pas partagés, pour résoudre toute une série de problème de mobilité, de sécurité... et les derniers à être considérés dans ces espaces là ce sont les piétons, les cyclistes etc. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Marco Schmitt nous a confié qu'il ne pourrait citer aucun espace public représentatif d'un effort de la ville pour améliorer la situation conflictuelle dans le Quartier européen.

*« Il est clair que nous [les associations] avons perdu toute confiance vis-à-vis des administrations pour régler ces problèmes [problèmes liés aux espaces publics]. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Néanmoins, Cédric Van Meerbeeck nous a parlé de nombreux espaces qui sont en cours de planification, ce qui démontrent le souci d'agir de l'agence de développement territorial dans le Quartier européen. Les projets actuels touchent notamment le rond-point Schuman et l'Esplanade du Parlement (en dehors du projet urbain Loi). L'Esplanade, sur laquelle nous reviendrons plus tard, devrait devenir un lieu plus attractif où des événements ponctuels, tels que par exemple un marché de Noël ou des concerts, seraient organisés. Un concours va de plus être lancé afin d'aménager la sortie sud de celle-ci. Le côté nord de l'Esplanade mériterait également, toujours selon l'ADT, une meilleure liaison avec les zones environnantes, mais

rien n'est à ce niveau-là encore réellement élaboré. Les actions sont difficiles à concrétiser puisque les institutions entretiennent, selon Cédric Van Meerbeeck, des discours contradictoires. D'une part elles tentent d'améliorer l'ouverture de leurs espaces publics, mais d'autre part elles restent très attachées aux normes sécuritaires qui ont pour conséquence immédiate de nuire à la qualité de ces espaces.

De plus, l'ADT souhaite également améliorer les passages et les interactions entre le parc Léopold, l'Esplanade du Parlement, la Place du Luxembourg et la rue du Luxembourg. Le but du renforcement de cet axe étant d'améliorer la liaison entre les habitants du sud du quartier Léopold et le Quartier européen, afin que les premiers contribuent à la vie du second.

L'ADT, qui semble donc travailler activement, par le biais de son plan directeur, à la résolution des conflits d'usages et à l'amélioration de la qualité des espaces publics, est toutefois passablement pointée du doigt par les associations de quartiers. En effet, Messieurs Dekeyser et Van Roye ont souligné l'absence de concertation avec les habitants lorsqu'il s'agit notamment de projets de grande envergure.

*« Nous sommes entendus lorsque les aménagements sont d'intérêt local. [...] A partir du moment où ça devient européen, [...] nous sommes des nuls. [Les autorités] viennent nous présenter les choses quand tout est fini. Dans le projet urbain [Loi] nous n'avons rien eu à dire. » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ)*

Marco Schmitt soulève également les problèmes de communication entre les usagers :

*« Le gros problème est un problème de communication entre la grande institution et le tissu urbain en général. Ce n'est pas le rôle de la grande institution de rentrer en communication pour que le Parlement mette sur pieds des organismes qui permettent de discuter avec les gens qui travaillent dans le quartier. Il n'y a pas de programme de relation et de communication. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Ce type de phrase témoigne d'une certaine compréhension de la part des associations de quartiers envers les intérêts et devoirs des institutions. Un problème de communication est présent mais les institutions n'en sont pas les seules fautives ; des efforts sont à faire de chaque côté. Les différences d'échelles et les niveaux d'actions sont perçus.

Les membres actifs du Groupe d'Animation du Quartier européen reprochent encore à la région bruxelloise de se concentrer uniquement sur le Projet Urbain Loi et d'abandonner d'autres objectifs, pourtant planifiés dans le schéma directeur :

*« La région ne prend que peu de mesures ou pour ainsi dire pas dans le sens du redéploiement du logement. Elle se concentre sur le PUL [Projet Urbain Loi] et advienne que pourra après. » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ)*

Et pourtant, Marco Schmitt soulève l'importance d'agir sur le logement :

*« Il est clair que le logement est un outil stratégique important parce qu'en mettant des gens qui logent dans le quartier, l'on met des électeurs et donc des gens qui peuvent peser sur les décisions qui sont prises. [...] C'est politiquement très important. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

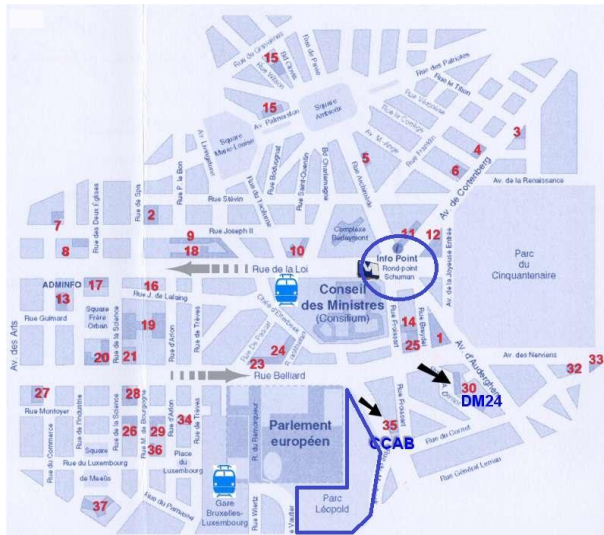
Les plans d'actions ne sont donc visiblement pas les mêmes entre les associations de quartiers et l'agence de développement territorial, et la collaboration ne semble pas toujours être faite au mieux. Toutefois, les discours le prouvent: nos interlocuteurs s'accordent sur les lieux problématiques qu'il faudrait « traiter » au plus vite. Nous allons donc brièvement aborder ces derniers.

## 6.2. Discours sur les espaces publics : les principaux lieux problématiques

Deux espaces publics, mis à part l'Esplanade et la place du Luxembourg semblent au cœur des discours sur les conflits d'usages: le rond-point Schuman et le parc Léopold. Nous les abordons suivant leur situation géographique, du nord au sud.

### 6.2.1. Rond-point Schuman

(Annexes : p. 41)



Source : archive.indymedia.be

Figure 2: Localisation du rond-point Schuman et du parc Léopold

Tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que l'aménagement du rond-point Schuman ainsi que la trop forte circulation routière qui l'occupe posent des problèmes en terme de convivialité et de sécurité. L'insécurité pourrait résulter, selon Marco Schmitt, d'un manque de contrôle social :

*« Lorsque la Commission européenne ou le Conseil des ministres se plaignent que les gens se font agresser sur le rond-point Schuman, ils ne disent jamais : « C'est normal qu'on se fasse agresser sur le rond-point Schuman, on a fait en sorte qu'il n'y ait plus d'habitants, de commerces ou en tout cas plus de commerces ouverts en dehors des heures de bureaux. » » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)*

Par ailleurs le rond-point, en raison de nombreux travaux qui le bordent, manque actuellement de voies d'accès aérées. Les chantiers sont, selon les termes de Marco Schmitt, « *mangeurs d'espaces publics* » et « *désorganisateur de la ville en tant qu'espaces utilisés par tout le monde* ». (Marco Schmitt, architecte de l'AQL) De nombreux panneaux d'indications tentent de montrer aux piétons les passages à emprunter. Les chemins d'accès sont rendus trop étroits par ces travaux, ce qui, selon Marco Schmitt toujours, « *développe l'agressivité des gens* » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL). Ceux-ci doivent en effet passer à côté d'une forte circulation routière ; la circulation piétonne étant trop abondante par rapport à l'espace qui lui est imparti. Tout cela participerait à la création d'un sentiment d'inconfort.

L'ADT est pleinement consciente de ce problème soulevé par l'architecte de l'AQL. Par sa proximité avec le Berlaymont et le Conseil de l'Union européenne, le rond-point est selon ses termes :

*« Un lieu symbolique de la présence des institutions européennes à Bruxelles qu'il convient donc d'aménager de bien meilleure manière. » (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'ADT)*

De ce fait, un concours d'architecture est en cours dans le but d'améliorer la qualité de cet espace. L'objectif est de rendre le rond-point quasiment piétonnier. Les cyclistes et les piétons seront alors les usagers principaux du rond-point. Les manifestants auront également leur place, puisque l'on souhaite faire de cet espace emblématique de la présence de l'Europe un lieu qui permette les rassemblements. Le



Source : Photographie prise le 31 mars 2011

Figure 3: Abords du rond-point Schuman





rond-point qui est aujourd'hui davantage un lieu de passage où l'on ne s'attarde pas pourrait ainsi devenir, à terme, un endroit où l'on s'arrêterait volontiers.

**Figure 4: Parc Léopold**

Source : Photographie prise le 31 mars 2011

### 6.2.2. Parc Léopold

(Annexes : p. 42 )

Le second lieu qui marque les discours des experts, est le parc Léopold, attenant au bâtiment du Parlement européen. A l'origine jardin zoologique et construit dans le prolongement du quartier des bureaux, ce parc est, selon les termes de Marco Schmitt, un «*espace public fragilisé*. » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL).

Le Parlement est vécu comme une véritable barrière physique qui empêche d'accéder et même de simplement voir le parc.

En effet, depuis la construction du Parlement européen, le parc n'est plus directement accessible par l'entrée ouest et il faut impérativement contourner l'hémicycle pour y accéder. De plus, durant les grandes manifestations, congrès et réunions organisés au Parlement, l'accès au parc est totalement interdit. La grande préoccupation des associations de quartiers et de l'ADT est donc d'éviter que ce parc ne devienne propriété implicite du Parlement:

*« Il s'agit d'éviter que des entrées ne soient fermées, que le parc soit privatisé au profit du Parlement et des institutions européennes. » [...] C'est une menace qui plane en permanence et pour laquelle l'on doit être vigilant. » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ)*

Un musée de l'Europe a notamment été installé dans le parc, en lieu et place d'une ancienne bibliothèque. De part la pression des institutions européennes, d'autres bâtiments du parc sont également occupés par l'« Europe », comme l'institut Pasteur où l'on trouve des représentants de la Bavière. Ainsi, nos interlocuteurs craignent le grignotage et la privatisation progressive du parc :

*« Dans le cas du parc Léopold, le danger est là parce qu'il y a l'Europe avec leurs normes de sécurité et l'idée était à la base de fermer le tout et que le parc devienne un jardin pour les parlementaires. » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ)*

Consciente du problème d'accessibilité et de privatisation progressive, l'ADT prévoit d'agir de plusieurs manières :

*« Le Parc Léopold est un lieu calme et apprécié mais qui nécessite un réaménagement. [...] il a besoin d'ouvertures lisibles sur les quartiers habités voisins, ainsi que le tracé de nouveaux cheminements piétons et la création de fonctions récréatives (plaine de jeux notamment). Une étude est en cours à l'heure actuelle pour déterminer les localisations des nouveaux accès et le tracé des nouveaux cheminements. » (Cédric Van Meerbeek, chargé de projets à l'ADT)*

L'ADT souhaite améliorer les passages qui vont de l'Esplanade du Parlement au parc. En d'autres termes, il s'agit de ne plus voir le bâtiment du Parlement comme une barrière mais plutôt comme un lieu de transit qu'il convient de mettre en valeur et de renforcer.

Cette démarche de l'ADT, qui semble aller dans le sens des préoccupations des associations de quartiers, répond également de plus en plus à une demande des institutions européennes. Cela peut sembler dans un premier temps paradoxal, mais le Parlement a également souhaité que le parc Léopold soit plus accessible et plus visible depuis l'Esplanade du Parlement. En effet, se pose aujourd'hui la question de savoir comment les gens vont pouvoir accéder où tout simplement se rendre compte qu'il existe un musée de l'histoire européenne dans le parc Léopold.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas nous épancher plus longuement sur ces lieux puisque l'accent, dans notre analyse, est volontairement mis sur les deux espaces publics sur lesquels nous avons personnellement fait un travail d'observation approfondi ; la place du Luxembourg ainsi que l'Esplanade du Parlement européen.

### 6.3. Travail d'observation : l'Esplanade du Parlement et la place du Luxembourg

(Annexes : p. 43 et suivantes)

Notre choix de focaliser notre travail d'observation principalement sur la place du Luxembourg, qui n'est toutefois abordable qu'en lien avec l'Esplanade, provient d'un intérêt marqué de nos interlocuteurs pour ces lieux. De plus, la place du Luxembourg est, comme on le verra, particulièrement représentative d'un changement d'appropriation suite à l'implantation du Parlement à sa proximité.

#### 6.3.1. Descriptif des lieux sélectionnés

L'Esplanade du Parlement, également appelée couramment la « dalle » (partie rosée sur la vue aérienne), est l'allée qui sépare de parts et d'autres différents bâtiments composant le Parlement européen. Celui-ci a été créé à l'emplacement de l'ancienne gare du Luxembourg, dont le bâtiment est encore présent mais sert actuellement de point d'information et d'accès VIP au Parlement. Les voies ferrées n'ont pas été déplacées, mais ont été enfouies sous le parlement, où plus précisément sous l'Esplanade. En effet, il était plus facile, plus sécuritaire et certainement moins coûteux de ne pas construire les bâtiments sur ces lignes souterraines, mais à leurs côtés, laissant alors vide l'espace directement au-dessus des voies.



Figure 5: Vue aérienne de la place du Luxembourg, de l'Esplanade et du Parlement

Source : Google Earth

De ce fait, la gare du Luxembourg existe toujours, mais l'entrée a été déplacée au sud de quelques dizaines de mètres, sur la rue de Trèves. Un autre accès à la gare se trouve quant à lui, directement sur l'Esplanade. Cette dernière peut être traversée dans toute sa longueur, reliant ainsi la rue Belliard et la Chaussée de Wavre.

La place du Luxembourg, à l'ouest du Parlement, se situe à la jonction des rues de Trèves, rue du Luxembourg et rue d'Arlon. Elle est composée d'un espace vert en son centre, qui fait office de giratoire. Cette place est entourée de bâtiments dont les rez-de-chaussée accueillent principalement des cafés et restaurants. Les étages sont occupés par des bureaux. Plusieurs taxis sont stationnés presque constamment sur la place. On trouve également trois ou quatre arrêts où font halte plusieurs lignes de bus différentes dont certaines à but touristique.

Actuellement, cette place joue donc le rôle de « place du Parlement », elle accueille les touristes qui veulent visiter les abords de celui-ci, ainsi que les fonctionnaires qui viennent s'y détendre sur une des nombreuses terrasses.

Mais avant l'implantation du Parlement, son rôle était celui de « place de la gare », puisqu'en effet, l'entrée de la gare du Luxembourg occupait le côté est de celle-ci ; l'on a dès lors assisté à un changement d'appropriation du lieu. La place du Luxembourg a été construite dans les mêmes années que la gare, entre 1854 et 1855. Une statue de l'industriel John Cockerill (1790-1840) se trouve toujours en son centre, et ajoute du crédit à la relation étroite entre la gare et la place du Luxembourg ; ce britannique ayant fourni les premiers rails, wagons et locomotives de Belgique, l'on comprend dès lors qu'on lui rende hommage sur une « place de gare ».

### 6.3.2. *Synthèse de l'observation*

Lors de notre travail d'observation nous souhaitions repérer des éléments concrets liés à l'aménagement physique des lieux et à l'occupation de ceux-ci, afin de pouvoir leur attribuer diverses caractéristiques. Nous voulions voir si les espaces publics choisis étaient investis principalement par une population spécifique ou s'ils étaient la scène d'interactions entre fonctionnaires européens et autochtones et s'ils semblaient plutôt accueillants, insécurisants, fréquentés ou déserts. Nous souhaitions pouvoir, alors, donner une appréciation de la qualité des espaces publics grâce à ces indices. Toutefois, il est évident que deux espaces ne peuvent suffire à une généralisation des remarques pour l'ensemble des espaces publics du Quartier européen. Néanmoins, le panorama obtenu reste un instantané témoignant d'un problème plus large à l'échelle cette fois-ci globale du quartier.

Nous avons affirmé à plusieurs reprises, mais sans l'explicitier davantage, que l'Esplanade et la place du Luxembourg devaient impérativement être traitées conjointement lors d'un travail d'observation. En effet, il semble évident, lorsque l'on fréquente ces deux endroits, durant une journée de semaine du moins, qu'ils accueillent la même population ; majoritairement des personnes travaillant de près ou de loin pour les institutions européennes. Cette remarque se base tout d'abord sur un constat visuel et auditif, certes un peu léger, selon lequel on ne trouve presque que des gens en costards et parlant des langues étrangères, sur la place comme sur l'Esplanade. Néanmoins, plusieurs commentaires informels de serveurs travaillant sur la place du Luxembourg sont venus appuyer notre hypothèse première et nous ont confirmés que leur clientèle est composée presque uniquement de parlementaires. De ce fait, il semblerait que ces deux espaces fonctionnent l'un avec l'autre ; lorsque les gens quittent le Parlement et laissent l'Esplanade déserte, la place du Luxembourg prend vie, le phénomène inverse étant également observable.

Ainsi, nous allons tenter de guider nos commentaires en suivant le parcours effectué par ces utilisateurs majoritaires des lieux qui commencent par se rendre sur l'Esplanade le matin, afin d'accéder à leur lieu de travail, mais fréquentent la place du Luxembourg à midi et le soir. Dans cette logique, commençons par tenter de mettre en relief certains éléments intéressants de l'Esplanade et qui ont pour certains, été largement discutés lors de nos entretiens. Comme nous l'avons déjà laissé entendre précédemment, la dalle est un endroit qui peut frapper de part son caractère très épuré ; peu d'éléments d'aménagements ont été mis en place. Quelques bancs et plateformes arborisées permettant de s'asseoir structurent l'espace dans sa longueur. Il semble évident que cette sobriété quelque peu extrême du lieu répond à des impératifs sécuritaires selon lesquels il n'est pas souhaitable que cet espace devienne un lieu de rencontre et d'attente. L'impressionnant dispositif de caméras de surveillance en place ne fait d'ailleurs qu'accentuer cette première impression. Actuellement, l'Esplanade est alors uniquement un lieu de passage. Lorsque le temps le permet, durant leur pause de midi les parlementaires s'installent sur les bancs mais il s'agit là de la seule manifestation d'occupation prolongée de l'espace que nous avons pu observer. Néanmoins, il nous faut relever, que durant notre

semaine d'observation l'Esplanade accueillait une exposition temporaire de photographies sur plusieurs panneaux établis devant l'entrée du Parlement. Par ailleurs, le Parlement a récemment ouvert un centre-visiteurs. Ce genre d'initiatives témoigne tout de même à notre avis, d'une certaine envie d'accrocher le passant et de le retenir plus longtemps sur l'Esplanade.

Néanmoins, si les Bruxellois ne semblent pas fréquenter la dalle, cela peut s'expliquer par divers arguments. D'ailleurs, Cédric Van Meerbeeck l'affirme d'entrée, « *l'Esplanade est un endroit qui pose problème.* » (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'ADT). En réalité, la problématique et les débats portant sur l'Esplanade abordent en majorité la question des besoins sécuritaires qui agissent inmanquablement sur l'accessibilité du lieu ; l'Esplanade devient ainsi totalement inatteignable lors de certaines manifestations d'envergure internationale. Elle peut donc revêtir une dimension d'espace privatisé à certains moments de l'année, ce qui nuit inmanquablement à l'image et à l'utilisation que les non-parlementaires peuvent faire de ce lieu : « *c'est un espace résultant, un espace de rupture plus qu'un espace de liaison.* » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)

L'argument sécuritaire est également relevé par l'ADT :

« *La menace contre laquelle le parlement cherche à se protéger est liée notamment à l'architecture du bâtiment qui permettrait de placer facilement une bombe dans un des passages publics qui va de l'ouest à l'est.* » (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'ADT).

Seulement, cette peur engendre des mesures sécuritaires (pas d'installation de commerces au rez-de-chaussée etc.) qui réduisent la marge de manœuvre de l'ADT qui souhaiterait favoriser d'avantage le passage ouest-est afin de relier le parc Léopold à la place du Luxembourg (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'ADT) ; les intérêts sont dans ce cas totalement antagonistes. Certaines propositions de l'ADT nous semblent alors utopiques face aux objectifs poursuivis par l'autre acteur en jeu ; les institutions européennes.

En somme, c'est toute l'architecture de base du bâtiment du Parlement et ses accès qui sont à remettre en cause puisque dans son état actuel, la construction en soi constitue une véritable entrave à toute ouverture. En effet, l'accès côté nord se fait par des escaliers et plusieurs passages sont parsemés d'obstacles à terre où présentent une déclivité qui peut s'avérer handicapante. De plus, l'Esplanade débouche du côté nord, sur la Rue Belliard, véritable « autoroute urbaine » :

« *[Pour accéder à l'Esplanade] il faut à chaque fois monter des escaliers terribles, descendre de l'autre côté, par des passages étroits, mal organisés [...]. Vous tombez toujours sur des parkings, des murs aveugles situés quasiment à deux étages de hauteurs etc.* » (Marco Schmitt, architecte de l'AQL)

De plus, et au-delà de ces problèmes d'accessibilité, l'Esplanade est un endroit qui peut transmettre une atmosphère quelque peu écrasante puisqu'elle est entourée de bâtiments très hauts et imposants. Le fait d'être, de plus, entourés par des flux constants de gens en mouvements n'est pas là pour améliorer l'ambiance : « *l'on a envie de se dépêcher pour en sortir.* » (Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du GAQ)

Par ailleurs, un autre endroit accessible depuis l'Esplanade semble poser problème ; il s'agit de l'accès à la gare du Luxembourg. En effet, Cédric Van Roye, affirme que la gare soulève aujourd'hui d'autres interrogations :

« *La présence de la gare est invisible pour un visiteur non averti. Il y a un accès situé sur l'Esplanade directement qui semble mal fonctionner (peu d'utilisateurs) et une entrée située au nord de la place du Luxembourg sur la*

*rue de Trèves qui manque de clarté et semble insécurisante. » (Cédric Van Roye, chargé de projets à l'ADT)*

Suite à notre travail d'observation, nous rejoignons Cédric Van Roye sur certains points puisqu'il semble en effet, que l'entrée de la gare située sur l'Esplanade est peu visible étant donné qu'elle apparaît en retrait par rapport à l'entrée centrale du Parlement. Aussi, l'on remarque que la gare semble peu fréquentée, et cela même aux heures de pointes. Néanmoins, la critique faite concernant l'entrée de la gare orientée sur la Place du Luxembourg nous semble disproportionnée. En effet, cet accès nous paraît bien indiqué et plutôt accueillant tout comme l'intérieur du bâtiment. Il semblerait que les critiques relatives à la gare soient empreintes d'une certaine dimension émotionnelle qui rend les discours plus critiques et peut-être également moins objectifs. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, lors de la construction du Parlement, la gare a été déplacée et l'ancien bâtiment privatisé ce qui a sans doute envenimé quelque peu les discours. Les dires des membres du GAQ vont dans ce sens puisqu'ils avouent ne jamais avoir vraiment apprécié le déplacement de la gare. Ainsi, d'anciennes rancunes refèrent surface dans les discours actuels et les coloreraient d'arguments passésistes.

Néanmoins, l'ancien bâtiment de la gare continue de marquer l'entrée sur la place du Luxembourg. Celle-ci est relativement petite, c'est du moins l'impression qu'elle donne lorsque l'on vient de quitter l'espace très aéré de l'Esplanade. La circulation des voitures, des taxis, des bus et des piétons y est relativement dense. Toutefois, elle est davantage un lieu « récréatif » que de passage. En effet, en arrivant sur la place du Luxembourg, l'on remarque en premier lieu les nombreuses terrasses et enseignes de restaurants qu'elle abrite. Les rez-de-chaussée sont principalement utilisés par des restaurateurs et bistroitiers dont les établissements vont du café populaire au restaurant chic. Une borne de tri de verre et de PET, située – de façon inesthétique – au centre de la place, témoigne de sa fonction principalement de restauration. Marco Schmitt avait prétendu que ces établissements, de par leur situation sur une place essentiellement fréquentée par des fonctionnaires européens, pratiquaient des tarifs plus élevés que le reste de la ville. Curieuses de voir si cela se vérifiait réellement, nous avons relevé les prix des cafés et des sodas dans tous les établissements de la place. Il s'est avéré que ces deux indicateurs oscillaient toujours entre 2 euros et 2,50 euros, n'étant alors pas représentatifs d'un « standing » particulièrement élevé de la place.

De plus, nous avons été surprises de remarquer que la place ne semble pas être uniquement fréquentée par des « eurocrates ». Le discours de Marco Schmitt qui prétendait que les Bruxellois n'avaient pas pour habitude de venir à cet endroit avait déjà été contredit par Cédric Van Meerbeeck. Ces divergences peuvent être représentatives d'intérêts différents, puisque Cédric Van Meerbeeck cherche à montrer que cette place fonctionne bien, tandis que Marco Schmitt la perçoit clairement comme appropriée par le Parlement.

Ainsi, par un après-midi ensoleillé, nous avons pu voir les terrasses ainsi que la statue et son environnement de verdure prises d'assaut par des étudiants. Nous avons appris qu'une haute école se trouve à proximité de la place et y amène une population d'adolescents bruxellois aisés. Mais ce lieu contient bien évidemment aussi des parlementaires qui profitent, selon Cédric Van Meerbeeck, d'y tisser des contacts avec d'autres parlementaires, importants dans le cadre de leur travail. C'est dans ce dernier angle d'observation que la place du Luxembourg peut-être vue comme une extension du Parlement.

Néanmoins, Cédric Van Meerbeeck soutient qu'elle sert aussi, le jeudi soir et le week-end, de support à la rencontre entre Bruxellois et parlementaires. Une population, principalement d'Ixelles et relativement aisée, serait attirée par la multiculturalité qu'offre la place. Ainsi, à l'inverse de Marco Schmitt, il soutient que cette dernière est peut-être le principal espace public du quartier qui permette la rencontre et la discussion entre fonctionnaires et

autochtones. Nous sommes allées vérifier ces dires un vendredi soir et avons été impressionnées par le changement d'atmosphère qu'on y trouvait en comparaison aux jours précédents. Tous les bars du nord de la place avaient en fin d'après-midi monté des stands équipés de boissons, et installé des chauffages sur leurs terrasses, recréant ainsi des bars d'extérieur. Ce procédé permettait d'accueillir plus de clients, et en effet, toute cette partie de la place était noire de monde en fin de journée déjà. Bien que les gens s'y exprimaient principalement en anglais, il ne nous a pas été possible de voir dans quelle mesure cette clientèle était constituée de Bruxellois, de parlementaires, de stagiaires, etc. Nous avons seulement pu constater que le socle de la statue était un lieu de rassemblement pour des adolescents cette fois-ci bruxellois.

Il faut encore noter que le côté sud de la place est à toute heure moins fréquenté que le côté nord. Cela peut éventuellement s'expliquer d'une part parce qu'il est moins ensoleillé de manière général et d'autre part, parce que les terrasses y sont moins nombreuses.

Il nous a semblé toutefois que sur la place étudiée, la mixité sociale était plus prononcée que ce qu'on nous avait d'abord laissé entendre. Néanmoins, cet espace semble, quoi qu'on en dise, marcher au rythme du Parlement, puisque plus de la moitié des établissements sont fermés le samedi et le dimanche. En effet, les soirées animées sont celles du jeudi et du vendredi, étant donné que les fonctionnaires quittent le quartier le week-end. Néanmoins, émettons ici une faible réserve encore, puisque n'étant pas allé sur place le week-end (samedi, dimanche) nos conclusions se devraient éventuellement voire nuancées.

## 7. CONCLUSION

Après les lectures que nous avons faites concernant les problèmes de convivialité et de sécurité dans le quartier européen, nous nous attendions à atterrir, lors de notre semaine sur le terrain, dans un quartier insalubre et inquiétant. Ce ne fut de loin pas notre première impression. La circulation piétonne en journée, ainsi que les nombreux snacks, cafés et restaurants contribuaient au contraire à vitaliser le quartier. La gare du Luxembourg que nos interlocuteurs nous avaient dépeinte comme inutilisée et morne, nous a semblées au contraire plutôt esthétique et sécurisante. Encore une fois, ce regard que nous portons n'est basé que sur une analyse faite en semaine. L'ambiance durant le week-end serait très certainement quelque peu différente.

D'un premier regard de touristes, nous avons alors trouvé le quartier plutôt sympathique, ou tout du moins pas si problématique. Néanmoins, après avoir porté un œil plus critique et aiguisé sur l'espace, des conflits d'usages nous sont rapidement apparus et ont donc confirmé le fait que l'implantation des institutions européennes a bel et bien un impact sur la qualité des espaces publics. Plus particulièrement ce sont les problèmes de manque de mixité, de privatisation et d'accessibilité de ces lieux qui reviennent comme principales conséquences problématiques.

Toutefois, il nous semble que les discours des habitants tendent parfois à exagérer quelque peu la situation afin certainement que leurs revendications soient prises au sérieux et que des actions soient entreprises rapidement.

Lors de nos entretiens, ce sont principalement les déclarations concernant des problèmes de communication entre les usagers qui nous ont interpellées. Il nous semble qu'à ce niveau-là, et c'est également l'avis de nos interlocuteurs, des progrès sont encore à faire puisqu'aucune structure effective de dialogue n'est réellement mise en place. En effet, des manques de concertations et de prise en compte des habitants lors de décisions prises par les institutions

européennes ou par l'ADT ont à plusieurs moments été mentionnés par les membres des deux associations de quartier que nous avons rencontrés.

Comme dans toute situation conflictuelle, un consensus ne peut être trouvé qu'en procédant à des discussions régulières. En ce sens, les associations de quartiers semblent progressivement ne plus voir les institutions comme des intrus, des envahisseurs, mais comme des membres à part entière du quartier, qui ont des intérêts et des besoins qu'il faut alors aussi considérer.

De même, les institutions semblent aussi chercher à être de plus en plus transparentes concernant leurs activités et à s'ouvrir d'avantage au reste du quartier, spatialement comme dans les discussions. Ainsi, il semble que les acteurs de ces conflits d'usages soient aussi les acteurs d'une conciliation de plus en plus valorisée et recherchée.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

### 8.1. Articles et ouvrages scientifiques

**Allain, R.** 2005 : *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin.

**Baeten, G.** 2001 : Europeanization of Brussels and the Urbanization of « Europe » : hybridizing the city. Empowerment and Disempowerment in the EU District. *European Urban and Regional Studies* 8(2). 117-130.

**Chaumard, D.** 2001 : L'espace public, scène et mise en scène. In Toussaint, J.-Y., Zimmermann, M. (ed.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 125-134.

**Dumont M.** 2008 : Espace de la mitoyenneté et dimension politique des micro-conflits en milieu urbain : le voisinage comme épreuve de l'habiter. In Kirrat, T., Torre, A. (ed.), *Territoires de conflits : analyse des mutations de l'occupation de l'espace*. Paris : L'harmattan. 89- 105.

**Govaert, S.** 2000 : Bruxelles en capitales : 1958-2000 de l'expo à l'euro. Bruxelles : De Boeck Université. 198-209.

**Graham, S.** 2010 : Cities under Siege. The New Military Urbanism. London : Verso. 89-152 (chapitre 4 : Ubiquitous Borders).

**Laconte, P.** 2007: Bruxelles, la Belgique et l'Europe, un urbanisme cosmopolite. *Débats CERTU* n°55.

**Levy, J., Lussault, M.** 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Bélin.

**Mitchell, D.** 2003 : *The Right to the City, Social Justice and the Fight for Public Space*. New York : The Guilford Press.

**Mormont, M.** 2006 : Conflit et territorialisation. *Géographie, économie, société* 8. 299-318

**Papadopoulos, A. G.** 2006 : Brussels: Pseudo-capital of Europe. Perspectives of Belgium's global city in-the-making. In: Schneider-Sliwa, R. (ed), *Cities in transition : Globalization, Political change and Urban Development*. Dordrecht : Springer. 251-271.

**Paoli J.-C.,** 2008 : Typologie des conflits sur l'espace en fonction des institutions régulatrices : Essai sur un échantillon relaté par la presse quotidienne régionale. In Kirrat, T., Torre, A.

(ed.), *Territoires de conflits : analyse des mutations de l'occupation de l'espace*. Paris : L'harmattan. 89- 105.

**Pierret, J.** 2008 : Quel est l'impact de la présence des institutions européennes sur les politiques de sécurité urbaine bruxelloises ? In : Roel de Groof (ed), *Bruxelles et l'Europe*. Academic and Scientific Publishers nv. 563-581.

**Torre, A., Melot, R., Bossuet, L., Cadoret, A., et al.** 2010 : Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Eléments de méthode et de repérage. *Vertigo-La revue en Sciences de l'environnement* 10. 1-26.

**Voisin, B.** 2001 : Espaces publics, espace de ville, espace de vie. In Toussaint, J.-Y., Zimmermann, M. (ed.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 33-48.

**Voisin, B.** 2001 : Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement. In Toussaint, J.-Y., Zimmermann, M. (ed.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 147-156.

**Zepf, M.** 2001 : Les paradigmes de l'espace public. In Toussaint, J.-Y., Zimmermann, M. (ed.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 61-72.

**Zimmermann, M., Toussaint, J.-Y.** 2001 : *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

**Zimmermann, M., Toussaint, J.-Y.** 2001 : L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement. In Toussaint, J.-Y., Zimmermann, M. (ed.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 73-92.

## **8.2. Article non scientifique**

**Schmitt, M.** 2010 : Songeries. *Bruxelles en Mouvements* 243. 14-16.

## **8.3. Sites internet**

Agence de Développement Territorial : [www.adt-ato.be](http://www.adt-ato.be)

Association du Quartier Léopold et Européen de Bruxelles : <http://www.quartier-europeen.eu/L-Association-du-Quartier-Leopold->

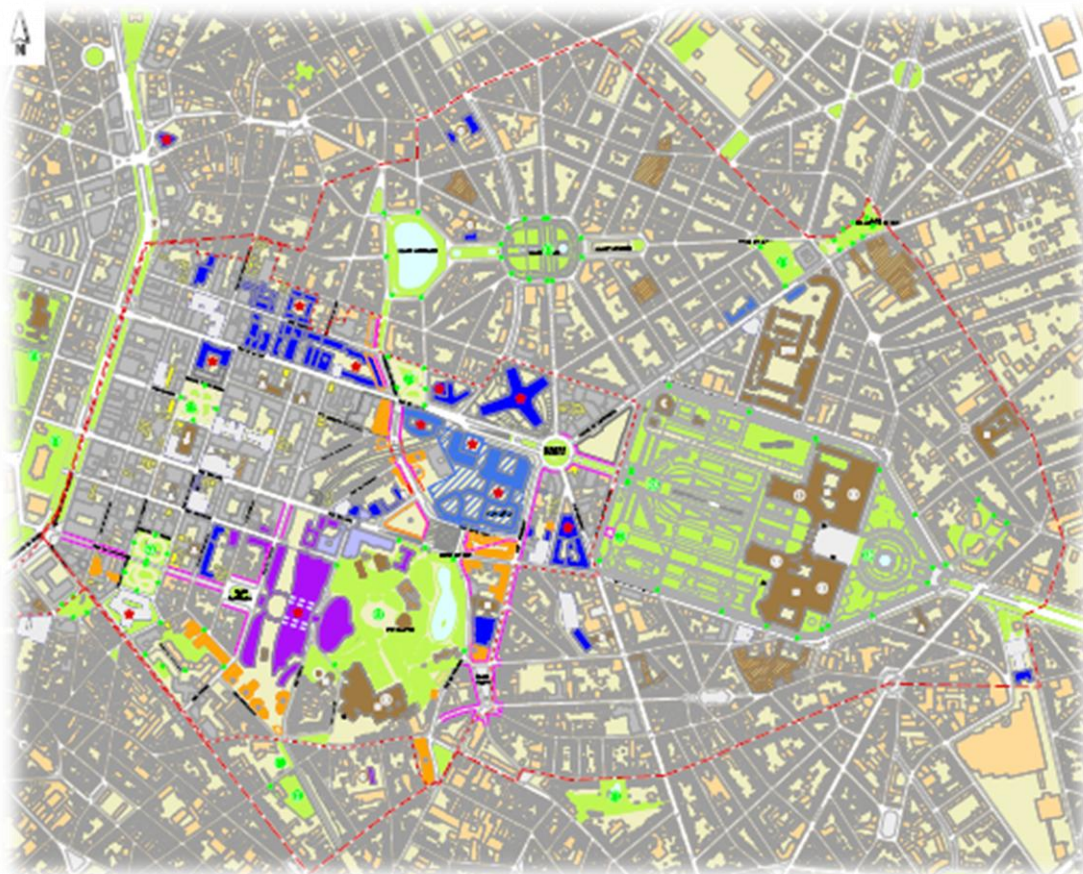
Concours international de réaménagement du rond-point Schuman : [www.oneschuman.eu](http://www.oneschuman.eu)

Groupe d'animation du Quartier européen de la ville de Bruxelles : [www.gaq.be](http://www.gaq.be)



## 9. ANNEXES

### 9.1. Schéma directeur



Source : [http://www.adt-ato.be/sites/default/files/pages/Cartes\\_SDQEEa\\_Mixite\\_fonctions.pdf](http://www.adt-ato.be/sites/default/files/pages/Cartes_SDQEEa_Mixite_fonctions.pdf), consulté le 1 mars 2011.

Ce plan correspond à la planche 2b du schéma directeur mis en place en 2008 par l'agence de développement territorial de Bruxelles (ADT). Pour une qualité supérieure et des informations supplémentaires quant à la légende, il est conseillé de consulter le site de l'ADT où ledit plan pourra être téléchargé: <http://www.adt-ato.be/node/19>.

## 9.2. Plan ciblé du quartier



Source : Google Maps

## 9.3. Dossier de photographies

*Toutes les photographies de ce présent dossier ont été prises par Roxanne Jacobi et Milène Grossenbacher, dans la semaine du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011.*

### 9.3.1. Rond-point Schuman et alentours



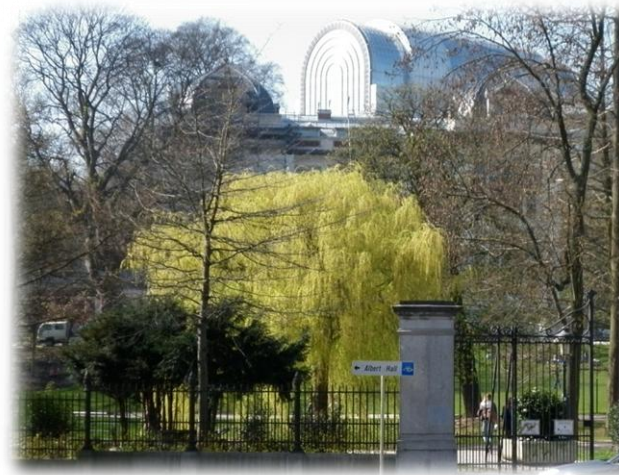
**Photographies prises le 31 mars 2011**



**9.3.2. Parc Léopold**



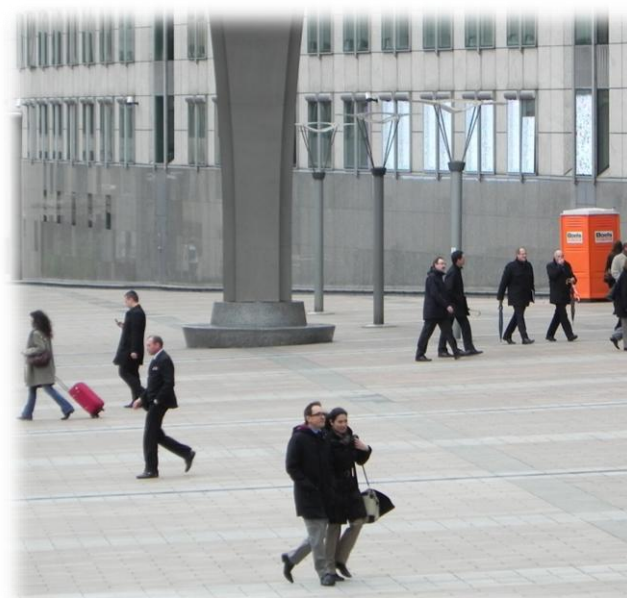
**Photographies prises le 1<sup>er</sup> avril (à gauche) et le 29 mars 2011 (à droite)**



9.3.3. Bâtiments du Parlement – Esplanade



Photographies depuis l'Esplanade, prises le 31 mars 2011



Passage reliant l'Esplanade à la place du Luxembourg, photographie prise le 29 mars 2011.

Bancs présents sur l'Esplanade, photographie prise le 29 mars 2011.



**Accès à la gare du Luxembourg depuis l'Esplanade, photographie prise le 30 mars 2011.**



**Passage reliant l'Esplanade à l'hémicycle (puis au parc Léopold), photographie prise le 30 mars 2011.**

#### 9.3.4. *Place du Luxembourg*



**Prise de vue depuis la rue du Luxembourg, en face du Parlement ; photographie prise le 27 mars 2011.**



**Côté sud de la place, photographie prise le 31 mars 2011.**



**Côté nord de la place, photographie prise le 31 mars 2011.**



**Côté nord de la place, photographies prises le jeudi 31 mars 2011 à 17 heures.**



**Côté sud de la place, photographies prises le jeudi 31 mars 2011 à 17 heures.**



**Côté nord de la place du Luxembourg, photographies prises le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à 22 heures.**



**Côté sud de la place du Luxembourg, photographies prises le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à 22 heures.**



**Vue sur le rond-point depuis le nord de la place, photographie prise le 29 mars 2011.**



**Occupation du rond-point majoritairement par des étudiants, photographie prise le 29 mars 2011 vers 15 heures .**



**Bornes de tris aux abords du rond-point, photographie prise le 30 mars 2011.**



**Occupation du rond-point, photographie prise le 1 avril 2011 à 22 heures.**



**Façade de l'ancienne gare du Luxembourg située sur la place, photographie prise le 30 mars 2011.**



**Entrée de la gare du Luxembourg depuis la rue de Trèves, photographie prise le 30 mars 2011.**



**Quai de la gare du Luxembourg, photographie prise le 31 avril 2011 à 16 heures.**



**Hall de la gare du Luxembourg, photographie prise le 30 mars 2011.**



#### **9.4. Guides d'entretiens :**

9.4.1. *Entretien du 29 mars 2011 avec Marco Schmitt, architecte de l'Association du quartier Léopold*

##### **Présentations**

*Présentation de notre recherche en quelques mots*

1. Présentez-vous et présentez-nous l'Association de Quartier dans laquelle vous œuvrez. *(De quand date t-elle, en réaction à quoi s'est-elle créée, quelles sont ses revendications ? etc.)*

##### **Champ d'action et intérêts de l'AQL**

2. Dans le cadre de l'Association de Quartier sur quel espace cherchez-vous à agir ? *(Limites du quartier, territoire d'action)*
3. Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confrontés dans ce quartier en tant que membre de l'AQL et architecte ?

##### **Qualité des espaces publics au sein du quartier Léopold**

4. Quels sont pour vous les critères qui permettent de juger de la qualité d'un espace public ? *(accessibilité pour tous, aménagements, etc.)*
5. Quel est votre sentiment relatif à la qualité des espaces publics au sein du quartier Léopold ? *Le besoin accru de sécurité inhérent aux institutions européennes est-il incompatible avec la création d'espaces publics de qualité ? (à préciser s'il ne parle pas spontanément de problèmes de sécurité)*
6. Quels aménagements précis liés au besoin de sécurité des institutions européennes nuisent principalement à la qualité de l'espace public ? *(exemples concrètement localisés)*
7. La sécurité des institutions s'obtient-elle forcément au détriment de celle de l'espace public ?
8. Dans le quartier Léopold, quels sont concrètement les aménagements ou mesures architecturales existantes qui permettent d'améliorer la qualité des espaces publics ?
9. Quels éléments nouveaux devraient être mis en place afin de créer des espaces publics de plus grande qualité ?
10. Quels types d'usages pratiqués par la population bruxelloise peuvent poser problème aux institutions européennes ?

11. Quels sont les endroits les plus problématiques ? Les zones les moins conviviales sont-elles toujours celles où les mesures sécuritaires sont les plus nombreuses ?
12. Quels sont les projets prioritaires pour la suite ?

9.4.2. *Entretien du 30 mars 2011 avec Cédric Van Meerbeeck, chargé de projets à l'Agence de Développement Territorial*

### **Présentations**

*Présentation de notre recherche en quelques mots*

1. Présentez-vous (noms, fonctions, actions concrètes) et présentez-nous l'ADT.
2. Quel est le travail entrepris et la marge de manœuvre de l'ADT sur le Quartier européen ?

### **Action de l'ADT sur le Quartier européen**

3. Parlez-nous du Quartier européen :
  - Quel est géographiquement votre périmètre d'action ?
  - Que peut-on dire de l'évolution de l'aménagement dans ce quartier ?
  - Y a-t-il des aménagements qui ont fait particulièrement parler d'eux, qui ont marqué le quartier davantage que d'autres ou créé plus de polémique ?
4. Nous avons pu remarquer que les habitants du quartier émettent plusieurs critiques relatives à l'implantation des institutions européennes. D'après-vous qu'est-ce qui pose problème du point de vue urbanistique ?

### **Conflits et aménagements**

5. Quels types d'usages pratiqués par la population bruxelloise peuvent poser problème aux institutions européennes ?
6. Quels sont les aménagements sécuritaires liés aux institutions européennes qui peuvent nuire à la qualité de l'espace public ?
7. Les aménagements sécuritaires visent-ils à protéger l'espace public ou davantage les institutions ?
8. Quelle menace, à votre avis, justifie un aménagement axé sur la sécurité ?
9. Quels sont pour vous les défis à venir en termes d'aménagement du quartier ?

9.4.3. *Entretien du 31 mars 2011 avec Christian Dekeyser et Michel Van Roye, membres du Groupe d'Animation du Quartier Léopold*

**Présentations**

*Présentation de notre recherche en quelques mots*

13. Présentez-nous votre association de quartier. (*De quand date t-elle, quel est l'événement déclencheur de sa création etc.*)
14. Sur quel espace cherchez-vous à agir ? (*limites du quartier, d'action*)
15. Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confrontés dans ce quartier ?
16. Quelles sont les actions que vous avez déjà menées ?

**Qualité des espaces publics**

17. Quels sont pour vous les critères qui permettent de juger de la qualité d'un espace public ? (*accessibilité pour tous, aménagements, etc.*)
18. Quel est votre sentiment relatif à la qualité des espaces publics au sein du quartier Léopold ?
19. Quels aménagements précis liés aux intérêts des institutions européennes nuisent selon vous à la qualité de l'espace public ? (*exemples*)
20. La sécurité des institutions se gagne-t-elle au détriment de la protection ou qualité de l'espace public ?
21. Dans le quartier Léopold, quels sont concrètement les aménagements ou mesures architecturales existantes qui permettent d'améliorer la qualité des espaces publics ?
22. Quels éléments nouveaux devraient selon vous être mis en place afin de créer des espaces publics de plus grande qualité ?
23. Quels types d'usages pratiqués par la population bruxelloise peuvent poser problème aux institutions européennes ?
24. Quels sont les endroits les plus problématiques ? Les zones les moins conviviales sont-elles toujours celles où les mesures sécuritaires sont les plus nombreuses ?
25. Quels sont les projets prioritaires pour la suite ?

## PROJET URBAIN LOI

Une solution consensuelle pour le réaménagement de la rue de la Loi

Lauriane Aubry, Léa Gross et Eric Wagner

**Figure 1: la rue de la Loi selon le projet de Portzamparc<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> <http://www.architecturenewsplus.com/project-images/17952/oi>, consulté le 27 avril 2011

## 1. INTRODUCTION

L'Union européenne est née d'une «*volonté de vivre ensemble*» (KASTORYANO 2005 : 19), malgré les différences entre les peuples. Elle doit donc se construire au-dessus des États-nations actuels et de leur rivalité, pour créer une nouvelle unité sociale. «*Incontestablement, l'Europe comme projet politique défie l'histoire des États-nations, leurs traditions politiques, leurs pratiques gouvernementales, et entraîne des débats sur la recomposition d'une nouvelle entité*» (ibid.). Le défi de cette unité est d'englober à la fois les identités nationales, régionales, linguistiques et religieuses afin de créer une identité européenne globale. Ainsi, «*l'unité d'un peuple européen [...] ne vise pas la suppression de différences nationales mais la formation d'un esprit commun*» (KASTORYANO 2005 : 31). Pour Charléty (2004 : 159), cette unité doit chercher «*à établir des racines communes du côté de l'histoire, des symboles, des mythes et des croyances dans la perspective de faire advenir une culture européenne*».

L'implantation de l'Union européenne à Bruxelles a métamorphosé la ville en moins d'un siècle, tant sur le plan démographique qu'urbanistique. Devenant un centre décisionnel majeur, la ville a vu sa population étrangère augmenter rapidement. Actuellement, on y compte plus de 30% d'étrangers<sup>2</sup>, dont la moitié vient d'Europe. Selon Demey (2007 : 6), cette présence européenne fait l'objet de multiples reproches de la part des bruxellois. Ils dénoncent, entre autres, la transformation du quartier Léopold, souvent surnommé quartier européen, en un «ghetto administratif»<sup>3</sup> sans âme ni habitants à cause d'une élévation des loyers, de problèmes de mobilité et de dispositifs sécuritaires trop imposants. Cette «ghettoïsation» est renforcée par le besoin de nouveaux bureaux, découlant de l'agrandissement progressif de l'Union européenne. Pour les bruxellois, ce quartier «européen» diffuse l'image d'une eurocratie enfermée dans une tour d'ivoire, sans vrais liens avec la population, ni avec les citoyens européens dans leur ensemble.

En partant de ce constat, la ville de Bruxelles, la Commission européenne et la Région Bruxelles-Capitale (RBC) ont décidé de mener une action commune nommée «Projet urbain Loi» (PUL). Ce projet a pour but de réaménager le rue de la Loi afin de permettre une centralisation de la Commission européenne, ceci sans amplifier l'image déjà présente d'un «ghetto administratif» européen. Le projet comprend plusieurs volets dont la création de bureaux, mais également l'insertion dans la rue d'espaces verts. Comme l'affirme Charles Piqué, ministre-président de la RBC, «*le Projet urbain Loi a été conçu pour être le catalyseur du redéveloppement du quartier en un écoquartier exemplaire, c'est-à-dire pour engager son développement irréversible en un quartier mixte alliant bureaux, logements, commerces et équipements de proximité, culture, etc., tout en prenant en considération des dimensions aussi importantes que la préservation de l'environnement ou la gestion de la mobilité*» (BOCART 2009). Un autre volet du projet est la volonté de revaloriser l'image de l'Union européenne, à Bruxelles et dans le monde, en attribuant une valeur symbolique «européenne» au projet. On souhaite ainsi donner l'image d'une Europe unie et ouverte aux peuples qui la composent.

Suite à un concours international, le projet «*îlot par îlot, l'apparition d'une rue ouverte*» proposé par l'équipe de l'Atelier de Christian de Portzamparc a été retenu. Ce projet propose, entre autres, l'édification d'une entrée magistrale à l'ouest de la rue de la Loi et un nouveau bâtiment imposant pour la Commission européenne : «*le nouveau bâtiment de la Commission (...) joue le rôle de soliste, situé sur le terrain qui lui est réservé. Plus pur, plus haut, symbole*

---

<sup>2</sup> Selon les statistiques du site de *Economie gouvernement belgique*, consulté le 20 avril 2011

<sup>3</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

*de l'institution, il se détache et parle à l'Europe et au monde, tandis que les tours de ce nouveau quartier requalifié "appartiennent" à Bruxelles»<sup>4</sup>.*

## 1.1. Contexte

Avant de continuer notre travail, il nous semble important de revenir sur quelques éléments contextuels afin de mieux comprendre le rôle des différents acteurs et institutions impliqués dans le Projet urbain Loi.

### 1.1.1. Bruxelles, siège de la Commission européenne

L'Union européenne est constituée de trois principales institutions - le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne - qui se partagent le pouvoir. Pour notre travail, nous nous intéressons plus spécifiquement à la Commission européenne, dont le principal siège se trouve à Bruxelles, bien qu'elle ait des bureaux dans tous les pays membres. La Commission est indépendante des gouvernements nationaux et remplit quatre fonctions principales: soumettre des propositions au Parlement et au Conseil, gérer et s'occuper des politiques et du budget de l'Union, appliquer le droit européen et représenter l'Union européenne sur la scène internationale. Suite au compromis d'Edimbourg en 1992, le Conseil européen a choisi Bruxelles comme siège principal des institutions de la Commission<sup>5</sup>. Bruxelles a ainsi rapidement pris une place importante dans l'Union, ceci par le nombre de réunion du Conseil y ayant lieu, par la présence de la Commission et par une concentration administrative significative (GALL 2004).

Avec les quelques 50'000 employés de l'Union européenne, Bruxelles paraît ainsi être *de facto* la capitale de l'Union (DEBEY 2007 : 7 et 5). «*In 1992, the Member States finally decided at the Edinburgh summit to put an end to this uncertain status and declared Brussels as the official capital of Europe*»<sup>6</sup>. Cependant, le statut de "Bruxelles capitale de l'Europe" n'est reconnu officiellement qu'en 2001 dans le rapport Prodi-Verhofstadt, dont un des buts est de trouver des solutions pour améliorer l'image négative de la présence de l'Europe à Bruxelles (CALAY et MAGOSSE 2008). Dès lors, on peut voir un "tournant" dans les relations entre Bruxelles et l'Union européenne, puisque cette dernière ne va plus chercher à louer des surfaces pour ses institutions, mais à acquérir les locaux<sup>7</sup>.

### 1.1.2. Administration belge

Selon Schmitt<sup>8</sup>, l'État belge est, du point de vue administratif, quelque chose "d'affreusement" compliqué. En effet, le pays est composé de trois régions (flamande, Bruxelles-Capitale et wallonne) et de trois communautés (flamande, française et germanophone) qui ne se recoupent pas nécessairement. Cette organisation complexe et les intérêts divergents des différentes entités font qu'il y a actuellement certaines difficultés à mener des projets globaux sur le long terme en Belgique, d'autant plus qu'il n'existe aucune loi obligeant une nouvelle législature à terminer un projet entamé sous une autre législature. La complexité de l'organisation fédérale se rencontre également à un niveau plus local puisque les régions sont elles-mêmes composées de plusieurs communes. Par exemple, dans le cas du PUL, en plus de la Commission et de la RBC, trois différentes communes sont impliquées.

<sup>4</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 56)

<sup>5</sup> European NAVigator, consulté le 10 avril 2011

<sup>6</sup> The Bruxelles-Europe Liaison Office, consulté le 10 avril 2011

<sup>7</sup> Conférence du 29 mars 2011 présentée par Monsieur Van Criekingen

<sup>8</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

## 2. QUESTION DE RECHERCHE ET SOUS-QUESTIONS

Pour notre travail, nous nous intéressons à l'élaboration et à la réalisation du Projet urbain Loi à Bruxelles. Nous souhaitons voir comment les différents acteurs sont intervenus dans la conception du projet et quelles sont les dimensions fonctionnelles et symboliques du réaménagement de la rue de la Loi. De là découle notre question de recherche :

### **Comment s'articulent les dimensions fonctionnelles et symboliques dans le Projet urbain Loi?**

A travers cette question, nous souhaitons voir comment a été négociée la dimension fonctionnelle du projet et comment un projet partagé a été trouvé. Nous voulons également voir quelle image globale de la ville et de l'Union européenne est véhiculée à travers les symboles de ce nouvel aménagement proposé. Pour compléter notre question de départ, nous avons choisi deux sous-questions afin de mettre en évidence le rôle des acteurs ainsi que les éléments qui sont intervenus dans le choix du projet de Portzamparc.

*Comment se sont articulées les volontés des différents acteurs intervenus lors de la gouvernance du Projet urbain Loi?*

*De quelle manière le projet de Christian de Portzamparc répond-il aux attentes symboliques de ces acteurs ?*

## 3. PROBLEMATIQUE

De Portzamparc (1986 : 26), dans le livre *“Ville, forme, symbolique, pouvoir, projets”*. souligne qu'il ne peut y avoir d'architecture sans la coexistence dans un lieu de fonctionnel et de symbolique. Il prétend que l'architecture est un travail consistant constamment à faire fusionner ces deux registres. Dans le Projet urbain Loi, nous retrouvons également ces deux dimensions. La première de type fonctionnel consiste, entre autres, à augmenter la superficie des bureaux de la Commission européenne dans la rue de la Loi. Et la deuxième, de type symbolique, a pour but de donner une image de l'Union européenne. Ces deux dimensions s'articulent à travers le processus de médiation.

Un projet urbain, dans sa forme de “modèle négocié” n'est connu qu'à la fin de sa réalisation, car il se construit et évolue tout au long d'un processus de médiation et de négociation (CALLON 1997). Cela veut dire que l'organisation ne se fait pas en fonction de la solution proposée, mais que c'est le processus de discussion et l'organisation entre les acteurs qui débouche sur une solution. Les acteurs impliqués dans ce processus sont multiples et même si le modèle négocié ne comprend en principe pas des relations hiérarchiques entre les acteurs, il n'est pas pour autant forcément démocratique. En effet, comme nous l'explique Novarina (2000 : 52) *«la négociation prend des formes variées : elle peut associer les seules élites politiques et économiques ou au contraire chercher à impliquer le plus grand nombre. De plus, les personnes qui possèdent le langage technique et maîtrisent les procédures disposent d'avantages qui leur permettent d'imposer leur choix»*. Il est donc intéressant de s'arrêter un instant sur les modalités de négociation de ce type de projet. Toujours d'après Novarina, la négociation comporte diverses dimensions, dont notamment la forme économique et la forme symbolique<sup>9</sup>. La forme symbolique est construite par un processus d'apprentissage réciproque et de délibérations démocratiques dans lequel il existe *«une volonté de stabiliser les*

<sup>9</sup> *«Une forme économique qui relève du marchandage dans laquelle priment recherche des gains et stratégie du donnant/donnant et une forme symbolique dans laquelle les acteurs cherchent à stabiliser leurs accords par le biais d'un apprentissage réciproque»* (NOVARINA 2000 : 52)

*termes de négociation de manière à arriver progressivement à un projet partagé*» (NOVARINA 2000 : 55). Pour arriver à ce “projet partagé”, le recours à des «*investissements de forme (dispositifs organisationnels et fixation de règles)*» (ibid.) sont nécessaires. Ces investissements peuvent notamment prendre forme au travers d’un cahier des charges, établi par les acteurs principaux du projet. Novarina explique - en se basant sur la théorie des régimes urbains qui s’intéresse aux modalités de coopération entre les acteurs publics et privés - qu’un «*régime est une coalition, un système de coopération, qui permet de mobiliser les ressources (institutionnelles, juridiques, financières, intellectuelles) nécessaires pour gouverner*» (ibid.).

A partir de là, il est intéressant d’étudier de plus près les différentes formes de régimes afin de mieux comprendre la négociation d’un projet d’urbanisme. Nevers (1995) - dans son article “coopération et construction d’une capacité de gouvernement” - présente une typologie des régimes urbains dans laquelle il développe le régime de type symbolique ayant «*pour but de modifier l’image globale de la ville pour entraîner un processus de changement*» (NEVERS 1995 : 12). Il est important de prendre en compte cette dimension symbolique, d’une part parce qu’elle est partie intégrante du processus de décision du projet urbain : «*la manipulation de symboles, la construction de figures représentatives sont l’occasion de rapprocher des points de vue, de sceller des accords, et débouchent sur un apprentissage réciproque qui permet de stabiliser les configurations de décision*» (NOVARINA 2000 : 55). Et d’autre part, parce que «*la manipulation de symboles permet de créer une mobilisation collective*» (NEVERS 1995 : 12).

L’unité sociale, l’appartenance à une collectivité est donc construite, notamment grâce aux symboles. Selon Monnet (1998 : 2), le symbole est «*une matérialité qui porte en elle l’immatériel, une chose visible qui montre l’invisible, un geste qui signifie une valeur*». Pour Braud (2006 : 103), «*aucun groupement, aucune organisation sociale ne peut se donner à voir si ce n’est à travers des symboles qui manifestent leur existence*». Le symbole peut ainsi évoquer un sentiment d’appartenance<sup>10</sup> car «*qu’il s’agisse d’un mot (...), d’un récit (...), d’un objet (...), d’un monument commémoratif (...), d’un événement historique, etc., le symbole authentique est affecté d’une surcharge de sens (...)*» (BRAUD 2006 : 105). C’est ainsi à travers le sens qu’on lui donne qu’il va évoquer un sentiment chez une personne ou un groupe. Le symbole n’est donc pas en lui-même symbolique, il le devient par sa relation avec un destinataire. Derrière cette “relation” se cache une dynamique à la base de la notion de symbole, celle du lien entre symbolisé et symbolisant<sup>11</sup>. Le “symbolisé” renvoie à des groupes d’appartenances (communauté, nation, classe sociale, groupe de dirigeants, minorités...), il est en quelque sorte l’“esprit” que doit représenter le symbole, cela veut dire qu’il est immatériel. Il donne du sens au symbole par les valeurs ou représentations qu’il véhicule. Le symbolisant lui, est le “support” du symbolique, il est matériel et va représenter un groupe (le symbolisé). Cela peut être par exemple un drapeau, un monument, etc. qui représente une histoire, une mémoire, des valeurs... Le symbolisant représente le symbolisé, sans lequel il est vide de significations, de même que le symbolisé sans le symbolisant ne peut pas prendre de forme physique ou matérielle. «*Les drapeaux, (...) l’architecture des bâtiments officiels, les statues et monuments particulièrement emblématiques, comme, en France, les monuments aux morts, contribuent à rappeler le lien identitaire national*» (BRAUD 2006 : 107). Ainsi l’objet ne peut pas être symbolique sans que les personnes reconnaissent en lui un symbole. Pour que cela soit le cas, il requiert un travail “d’entretien” du symbole. C’est-à-dire qu’il faut continuer à

<sup>10</sup> D’après l’ethnologue Edward Sapir, «*le symbolique confère au signe (ou système de signes) une dimension émotionnelle qui sollicite l’évocation*» (BRAUD 2006 : 105)

<sup>11</sup> Les phrases suivantes traitant de la symbolisation se basent sur le texte de Braud (2006 : 106-111)



transmettre les valeurs qu'il porte (par le biais de l'école par exemple<sup>12</sup>), à l'identifier comme portant ces valeurs (par des cérémonies officielles, des images mis en lien avec une histoire) et à le faire vivre pour que le l'on ne l'oublie pas. Dans le cas de l'Europe, Braud (2006 : 11) relève qu'il y a un travail symbolique multiple. Il mentionne des discours chaleureux sur «*les bienfaits d'un rapprochement entre nations jadis rivales*», un passeport et un drapeau européen (systématiquement associé au drapeau national dans chaque pays), l'euro comme monnaie commune et les réunions médiatisées des chefs d'Etats. Ces différents éléments, discours et actions politiques, sont, entre autres, les outils mobilisés au cours du processus de construction d'une identité.

Le symbolique peut également se trouver dans des lieux. Comme l'explique Debarbieux (2010 : 2) «*[les lieux] sont aussi symboliques au sens fort du terme, c'est-à-dire capables de susciter des affects, d'activer l'imagination de leurs occupants*». Selon lui, il existe deux types de lieux importants pour une nation: des "lieux de condensation" et des "lieux génériques". Les lieux de condensation sont des lieux uniques qui évoquent le territoire dans son entier, des lieux emblématiques qui représentent la nation, comme par exemple la statue de la Liberté représente les États-Unis d'Amérique. Les lieux génériques ont la même fonction, cependant, ils ne sont pas des lieux uniques mais des formes devenues modèles, comme par exemple les digues de Hollande. Graham, Ashworth et Tunbridge (2000), au lieu de parler de lieux, adoptent une vision plus globale en parlant de "patrimoine géographique". Ainsi, pour eux, le patrimoine d'un peuple peut être une œuvre d'art, un bâtiment, etc. ou tout autre échange et relation intergénérationnel entre les individus. Selon eux, la construction d'une identité européenne implique la manipulation des patrimoines nationaux déjà existants et demande l'ajout de nouveaux "champs de sens" à l'environnement bâti et aux paysages. Le patrimoine européen «*must accommodate the centrifugal heterogeneity of place and a multicultural diversity of peoples and cultures*» (GRAHAM and al. 2000 : 225) et le multiculturalisme est la seule base viable pour un axe significatif de l'identité européenne.

Le Projet urbain Loi est un projet intéressant à étudier pour ses objectifs et sa mise en œuvre. Nous souhaitons nous concentrer sur ses dimensions fonctionnelles et symboliques et plus précisément sur la négociation entre les différents acteurs concernés, chacun tentant au mieux de défendre ses intérêts. Dans le cadre de ce réaménagement, la dimension symbolique est particulièrement importante puisqu'un de ses buts est de donner une image de l'Union européenne tout en veillant à son intégration dans Bruxelles. Ainsi nous pensons que le Projet urbain Loi est une bonne étude de cas pour observer le processus de négociation des acteurs d'un projet urbain et aussi pour réfléchir sur la création d'un symbolisant.

#### 4. METHODOLOGIE

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons premièrement réalisé un travail de recherche bibliographique. Outre les articles scientifiques, nous nous sommes également appuyés sur des publications officielles concernant la rue de la Loi, telles qu'un document sur le schéma directeur du quartier européen ou la brochure de l'exposition sur le Projet urbain Loi. Idéalement, nous voulions étudier le cahier des charges du PUL. Malheureusement, étant donné que c'est un document confidentiel, nous n'avons pas réussi à l'obtenir dans sa forme originale. Nous avons tout de même certains documents "internes" qui nous permettent d'en saisir les principales composantes.

<sup>12</sup> «*[L'école est] un lieu de socialisation par excellence, du moins pour la transmission aux plus jeunes enfants des valeurs fondamentales du groupe, elle leur apprend à reconnaître et à identifier les objets symboliquement investis. (...) Le même travail de construction et de transmission sociale du sens se manifeste dans la manière dont les médias couvrent inlassablement l'activité sociale et politique*» (BRAUD 1996 : 104).

Notre terrain à Bruxelles nous a permis de compléter notre documentation, ceci grâce à la conférence de Monsieur Van Criekingen présentée le 29 mars 2011 à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ainsi qu'à quatre entretiens, de type semi-directif, avec les personnes suivantes:

- Monsieur **Cédric Van Meerbeeck** : Chargé de projet - dont le PUL - à l'agence de développement du territoire (ADT) pour la Région Bruxelles-Capitale.
- Monsieur **Olivier Bastin** : Maître architecte de la RBC et membre du jury pour la sélection du projet final parmi les candidatures d'architectes.
- Monsieur **Marco Schmitt** : Architecte indépendant et membre de l'association Quartier Léopold.
- Monsieur **François Foret** : Politologue et enseignant à l'Université libre de Bruxelles, dont les domaines de spécialisation sont l'identité européenne, l'Union européenne, les dimensions symboliques du politique et la légitimation de l'ordre politique.

Chacune de ces personnes représentant une autre vision du PUL. Une rencontre avec Monsieur Erwan Saliva-Campion, collaborateur de Portzamparc, n'a malheureusement pas été possible, car malgré ses déplacements fréquents à Bruxelles, il ne s'y trouvait pas aux dates de notre terrain.

Pour la réalisation de nos entretiens, nous sommes partis d'une grille d'entretien générale, que nous avons par la suite adaptée à chaque rencontre. La plupart du temps, nos interlocuteurs ont parlé sans même que nous ayons besoin de poser les questions prévues. Cependant, nos grilles nous ont aidés à revenir sur certains points peu abordés. Mis à part plusieurs déplacements de rendez-vous, les entretiens se sont dans l'ensemble bien déroulés, bien que nous aurions souhaité passer plus de temps avec les différentes personnes.

## 5. ANALYSE

### 5.1. Construction du Projet urbain Loi

#### 5.1.1. Origine du schéma directeur du quartier européen

Le schéma directeur actuel, dont la forme a été approuvée en 2008 par le gouvernement de la RBC, reprend l'idée énoncée en 2003 par la Commission européenne concernant la nécessité d'un projet conjoint<sup>13</sup> avec le gouvernement belge pour la mise à disposition de bureaux supplémentaires. Il est ainsi basé sur les nouveaux objectifs de la Commission présentés dans "L'avenir du Quartier européen" par Kinnock (Vice-Président de la Commission européenne) (2003). Deux points de ce texte nous intéressent particulièrement. En effet, la Commission souhaite «*devenir un acteur à part entière du développement harmonieux du quartier européen, pour contribuer efficacement à l'amélioration du cadre de travail et de vie et raviver ainsi ce qu'on pourrait appeler l' "image" de l'Europe*» et «*montrer l'exemple par l'adoption de meilleures pratiques correspondant à ce que nous recommandons pour l'Europe en général, en particulier en matière de transports, d'environnement et de politique sociale*». A ces deux éléments s'ajoutent les volontés et besoins suivants (liste non exhaustive) : a) Réorganiser les infrastructures pour accueillir les visiteurs liés aux institutions européennes en vue de l'élargissement de l'Union européenne. b) Regrouper les sections d'un service dans un même bâtiment, car les déplacements du personnel sont une perte de temps et engendrent une

<sup>13</sup> «*Etant donné que nous [autorités belges et Commission] partageons le même souci que Bruxelles soit reconnue de facto comme ville du siège de l'Union européenne, comme sa capitale, j'ai le devoir de signaler l'urgence d'une action coordonnée et efficace dans ce domaine*» (Kinnock 2003)

pollution. c) Rendre les infrastructures adaptées aux handicapés, aux meilleures pratiques environnementales et aux normes de sécurité. d) Remédier au “cloisonnement fonctionnel”, par des politiques de mixités (fonctionnelles), pour revaloriser l’attractivité et la vitalité du quartier européen, en encourageant une combinaison d’espaces. Les points (a) et (b) soulignent le besoin d’une augmentation, centralisée en un seul lieu, de la surface de bureaux de la Commission. Les points (c) et (d) montrent la volonté de revaloriser le quartier européen grâce à la création de logements permettant de rendre le quartier plus vivant.

### 5.1.2. Schéma directeur du quartier européen

Le schéma directeur du quartier européen reprend les éléments présentés par Kinnock, la Commission y est donc pleinement intégrée<sup>14</sup>. Il poursuit deux buts principaux : devenir un écoquartier et intégrer la mixité des fonctions. *«L’ambition est d’en faire le premier pôle d’emplois européens et internationaux de la Région, un pôle de logements diversifiés, un pôle culturel et récréatif accessible à tous»*<sup>15</sup>. Concrètement, le schéma directeur divise le périmètre total de la zone de 328 hectares en 12 programmes urbains et architecturaux, dont l’un eux est le Projet urbain Loi (carte 1). Il est sans doute l’élément phare du réaménagement du quartier européen:

*«Des douze programmes du schéma directeur, c’est clairement le plus important, c’est vraiment sans commune mesure avec les onze autres qui sont importants à l’échelle de la Région mais qui sont quand même beaucoup plus petits...».* (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l’ADT)

D’une manière plus globale, on veut réintégrer ce quartier dans le tissu urbain bruxellois:

*«L’objectif principal c’est de (...) faire en sorte qu’il y ait à nouveau des connexions qui s’établissent entre la zone au nord, la zone au sud, l’est et l’ouest du quartier européen. (...) [L’on souhaite] que ce quartier fasse de nouveau partie intégrante de la Région et qu’il ne soit plus considéré comme un ghetto administratif mort, où il se passe jamais rien, complètement déconnecté de la réalité bruxelloise».* (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l’ADT)

L’objectif du PUL est le réaménagement et *«l’introduction massive de logements, de commerces et d’équipements dans le périmètre du Projet urbain Loi»*<sup>16</sup> ainsi que la mise en place de connexions entre le nord et le sud de la rue (cartes 2 et 3):

*«La rue est pour l’instant, (...) une ligne frontière qui est intraversable. D’ailleurs, c’est très caractéristique et c’est la seule rue du quartier qui n’a aucune rue qui la traverse. Toutes les rues perpendiculaires butent sur des murs ou du bâti, donc c’est toutes des constructions où il n’y a pas moyen de traverser...».* (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l’ADT)

### 5.1.3. Cahier des charges du Projet urbain Loi

Le cahier des charges du PUL s’inscrit dans le cadre du schéma directeur et en reprend les principaux éléments. Selon Schmitt<sup>17</sup>, le schéma directeur sert de support, de justification générale au PUL.

*«Il faut toujours regarder ces plans (...) comme une espèce de système en pelure d’oignon. Il y a l’oignon tout entier, dont on parle, que l’on met beaucoup en avant. Puis vous enlevez les pelures, les couches d’oignon et*

<sup>14</sup> Un chapitre entier est consacré à la restructuration et aux implantations de la Commission (figure 3)

<sup>15</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 12)

<sup>16</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 16)

<sup>17</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

*vous arrivez au cœur, qui est vraiment la chose qui intéresse. Alors l'oignon avec toutes ses couches c'est ça, et puis dans ça [sous-entendu schéma directeur], on a décidé un autre périmètre plus petit, dont on a déjà beaucoup plus parlé que tout le reste, et puis dans ce périmètre plus petit maintenant on a le Projet urbain Loi et à l'intérieur du Projet urbain Loi il y a cette parcelle-ci [celle de la Commission], donc tout ce réseau de pelures, en fait il sert à parler uniquement de ça. C'est bien ça qu'ils sont en train de viser et il faut bien pouvoir le justifier avec un raisonnement plus général, d'où la construction de toute la pelure d'oignon, parce qu'il est clair que la reconstruction de la rue de la Loi c'est quelque chose qui va durer 20, 30, 40 ans... ». (Marco Schmitt, membre de l'association Quartier Léopold)*

Parmi les restructurations présentées dans le cahier des charges, il est prévu d'augmenter de 240'000 m<sup>2</sup> les surfaces de bureaux de la Commission européenne et de 110'000 m<sup>2</sup> celles de logements.

**Figure 2 : Programme de restructuration de la surface (en m<sup>2</sup>)<sup>18</sup>**

	Surface plancher		
	Actuelle	Supplémentaire	Totale projetée
Surface plancher totale	490.000	390.000	880.000
Surface plancher bureaux	470.000	240.000	710.000
Dont Commission	170.000	230.000	400.000
Dont autres bureaux	300.000	10.000	310.000
Surface plancher logement		110.000	110.000
Surface commerce & équipement	20.000	40.000	60.000

Note : Les m<sup>2</sup> commerces & équipements actuels représentent les m<sup>2</sup> occupés par l'hôtel Europa (Crowne Plaza)

Outre l'augmentation des bureaux, logements et commerces sur cette surface, il est également prévu de rendre cet espace plus accessible pour les piétons et les cycles ainsi que d'augmenter le nombre d'espaces publics. Par ailleurs, un plan particulier d'affectation des sols et une analyse des impacts environnementaux seront établis, suite au choix du projet.

Plus précisément, le projet urbain doit présenter une cohérence globale tant dans la forme urbaine, la lisibilité, l'urbanité, la fonctionnalité, la symbolique et l'intégration dans les quartiers voisins, ainsi que des espaces publics de qualité (mise en évidence de l'axe rue de la Loi - arcades du Cinquantenaire comme axe structurant, lisible, accessible - et interventions additionnelles en matière d'espaces publics)<sup>19</sup>. Il doit prendre en compte la situation actuelle, intégrer les contraintes existantes et apporter une étude globale de la faisabilité du projet. Le projet doit, d'un point de vue fonctionnel, répondre au programme de restructuration et au phasage des opérations ainsi que garantir la coexistence harmonieuse des différents modes de transport. Il doit, pour finir, s'inscrire dans une démarche de développement durable en intégrant des critères de haute qualité environnementale et de performance énergétique des bâtiments mais également en limitant les nuisances (par exemple : bruits, vents, pollutions, nuisances visuelles). Pour répondre aux exigences de la Commission, le projet doit également offrir des entités fonctionnelles ayant une taille minimale de 50'000 m<sup>2</sup> et localiser un minimum de 200'000 m<sup>2</sup> sur l'îlot B, où doit être construit un bâtiment de haute qualité architecturale et symbolique marquant l'image de l'Europe à Bruxelles<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Région Bruxelles-Capitale (2008 : 24)

<sup>19</sup> Ces informations proviennent du cahier des charges point 4.4.1

<sup>20</sup> Ces informations proviennent du cahier des charges point 5.3.4

## 5.2. Conciliation des intérêts

Comme nous l'avons déjà vu, les acteurs intervenant dans le Projet urbain Loi sont nombreux. Etant donné que le réaménagement concerne une multitude d'acteurs, il se met en place des systèmes de négociations qui, idéalement, aboutissent à des consensus. Actuellement, la Région de Bruxelles Capitale (RBC) est en charge du PUL. La première étape pour la réalisation de ce projet a été l'établissement d'un protocole d'accord entre l'Etat Fédéral belge, la RBC, la Ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Etterbeek. La collaboration de ces différents acteurs était nécessaire puisque le quartier européen et la rue de la Loi les concernent tous, à différents niveaux.

*«Tous ces acteurs-là ont participé à l'élaboration du schéma directeur qui était piloté ici, par notre équipe [l'ADT]. De manière à avoir un consensus sur l'ensemble, sur ce que devait devenir à terme le quartier européen». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l'ADT)*

Le projet de réaménagement de la rue de la Loi est né d'une demande de centralisation des bureaux de la part de la Commission européenne. En effet, la gestion de plusieurs dizaines de bâtiments de toutes tailles n'était pas gérable à long terme pour la Commission. C'est pourquoi

*«elle a demandé à la Région de trouver un endroit où reconcentrer ses implantations dans des bâtiments qui soient plus grands, en nombre plus restreints et à proximité les uns des autres. La Région, de son côté, a identifié la rue de la Loi comme lieu privilégié pour la reconcentration de la Commission européenne à Bruxelles». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l'ADT)*

Bien que ce soit la Commission qui ait demandé à la Région l'implantation de bureaux supplémentaires, elle n'est pourtant pas le maître d'ouvrage du projet. En effet, c'est la RBC, au travers de l'agence de développement territorial (ADT), qui détient ce rôle en même temps que celui de maître d'œuvre. Officiellement, le rôle "déclencheur" de la Commission n'apparaît que peu. En effet, le PUL est toujours présenté comme étant «l'initiative conjointe entre la RBC, la Commission européenne et la Ville de Bruxelles»<sup>21</sup>. Cependant, il ne faut pas oublier que la Commission est un acteur de taille. En effet, sa présence à Bruxelles a un fort impact sur la ville, par exemple par les retombées économiques qu'elle engendre, mais également en tant que propriétaire de nombreuses parcelles et bâtiments. Kinnock (2003) pense que «la Commission est de toute évidence l'un des principaux acteurs immobiliers du quartier et le restera. A ce titre, [l'] institution s'efforcera à l'avenir de participer à la définition de projets de développement d'ilots et/ou de rues en coopération avec les autorités belges et de jouer le rôle qui lui revient dans le processus décisionnel».

Au travers des différents éléments mentionnés ci-dessus, nous constatons que le processus d'élaboration du schéma directeur et plus précisément la création du PUL s'inscrivent dans la théorie du modèle négocié. En effet, les différents acteurs, ayant participé à son élaboration, ont dû fixer des règles pour arriver au "projet partagé":

*«La Commission est venue avec son programme et la Région est venue avec la localisation de ce programme et avec le fait qu'on allait mettre d'autres fonctions... Ça fait partie du consensus et des négociations en même temps. Mais à priori, la Commission aurait été très contente si on ne mettait que du bureau, mais dans notre logique à nous, ce n'était pas possible. Donc on a aussi vendu le fait que c'étaient des logements qui allaient être destinés de manière privilégiée aux fonctionnaires européens forcément. Donc, voilà, ça fait partie de la négociation politique». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à l'ADT)*

<sup>21</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 24)

Parmi les acteurs concernés, nous remarquons que tous n'ont pas forcément été impliqués lors des négociations du projet. En effet, en l'absence de démarches participatives, les habitants de la zone n'ont pas réellement été consultés. Les propriétaires privés, quant à eux, seront consultés par la suite. Comme le mentionne Novarina (2000 : 52) «*le modèle négocié n'est donc pas par essence démocratique et peut même s'avérer particulièrement sélectif*». Dans notre cas,

*«le choix du Projet urbain Loi a été décidé en très petit comité : accord entre la RBC, la Commission et les deux/trois bureaux d'urbanisme ayant travaillé sur l'ensemble du quartier». (Marco Schmitt, membre de l'association Quartier Léopold)*

### 5.2.1. Conclusion intermédiaire

Les différentes informations présentées jusqu'ici nous permettent de répondre à notre première sous-question de recherche: *Comment se sont articulées les volontés des différents acteurs intervenus lors de la gouvernance du Projet urbain Loi?* Nous avons pu voir que deux acteurs principaux sont intervenus dans le processus de négociation, la Commission européenne et la RBC. Tous deux ont tenté "d'aiguiller" le projet, la Commission en demandant de nouvelles localisations pour ces bureaux et la RBC en exigeant une mixité fonctionnelle dans la zone mise à disposition. La réunion de ces deux principales positions a donc abouti au cahier des charges du PUL, suite à un processus de négociation.

## 5.3. Quelle symbolique pour l'Union européenne?

### 5.3.1. Le symbolique par l'architecture

Comme nous l'avons vu, un des buts du réaménagement de la rue de la Loi est de donner une image à la Commission européenne, et plus généralement à l'Union européenne, au travers de l'édification d'un bâtiment symbolique. Pour Braud (1996 : 109) certains objets symboliques présents dans le champ politique<sup>22</sup> prennent pour support directement des objets matériels tels que des «*emblèmes, statues, monuments, œuvres architecturales ou réalisations urbanistiques, voire des éléments naturels comme un site*». Ainsi ce bâtiment peut être vu, selon la théorie de Braud (2006) comme un "symbolisant". Le "symbolisé" serait alors l'unité européenne. Les œuvres architecturales et urbaines pourraient évoquer un sentiment d'appartenance vis-à-vis de l'Europe et une reconnaissance de son pouvoir, ou au contraire, évoquer le rejet de cette autorité si le symbolisant est mobilisé par les opposants<sup>23</sup>. A ce moment-là, le "symbolisé" serait donc l'eurocratie dominante. Selon Monnet (1998 : 3), les lieux sont des symbolisants forts pour la création d'une identité commune à un groupe. Pour de Portzamparc (1986 : 33), l'architecture de ces lieux peut également jouer ce rôle, «*l'architecture est un effet de présence et c'est pour cela qu'elle a toujours eu dans l'histoire une si grande efficacité. C'était un moyen pour n'importe quel pouvoir, de fonder sa légitimité en dehors d'une idéologie, en dehors d'un texte. On ne peut pas contrer une architecture, elle est là. Quand elle est un phénomène urbain dans une société, c'est quelque chose qui devient évidence*».

<sup>22</sup> Il est à noter que pour Braud il y a trois grandes catégories d'objets symboliques présents dans le champ politique: a) ceux qui sont de l'ordre du langage (des mots, des narrations, des mythes d'origine...), b) ceux qui prennent une forme matériels (exemple cité dans le texte) et c) ceux qui sont de l'ordre des pratiques et du comportement (gestes, codes culturels, ...) (BRAUD 1996 : 108-109)

<sup>23</sup> Braud (2006 : 105) précise que «*les symboles socialement efficaces ont pour caractéristique de mobiliser l'attention sur divers registres affectifs : celui du respect (ou du mépris), par exemple à l'égard du drapeau national, de la devise républicaine, de la nation, etc. ; celui de l'identification (ou du rejet), vis-à-vis d'un leader, d'une institution politique, d'une doctrine, etc.* »

### 5.3.2. *Tendance à la centralisation*

Monnet (1998 : 8) pense que l'utilisation de l'architecture et de la production d'espaces symboliques a principalement été un outil pour la construction des citoyennetés nationales au 19<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, on bâtissait de grands bâtiments, des lieux de condensation (DEBARBIEUX 2010 : 2), qui représentaient la nation dans son ensemble et qui

*«pouvait s'avérer pertinent dans le cadre de la constitution des Etats-nations du 19<sup>ème</sup> siècle». (Marco Schmitt, membre de l'association Quartier Léopold)<sup>24</sup>*

Pour la création d'une entité supra-étatique comme l'Europe, l'utilisation de telles architectures imposantes ne fait plus sens selon Schmitt<sup>25</sup>. Pourtant, il semble que les acteurs du Projet urbain Loi aient recours à de tels outils en proposant d'ériger un bâtiment "symbolique" pour la Commission, le long de "l'axe historique du pouvoir" qu'est la rue de la Loi. Si l'on se réfère à Monnet (2000), cette centralisation de bâtiments institutionnels le long de la rue de la Loi contribue à une certaine hiérarchisation spatiale de Bruxelles. Il parle alors de «centralité politique [qui] correspond à la localisation des principaux décideurs politiques et de leurs administrations centrales» (MONNET 2000 : 401). En effet, d'après lui «quand des acteurs (...) créent des symboles, convertissent en symbole des objets spatiaux préexistants ou augmentent l'importance symbolique de certains lieux, ils contribuent à hiérarchiser les espaces sur lesquels ils interviennent» de plus «une centralisation proprement symbolique intervient dès que l'on symbolise un espace plus grand dans un espace plus petit, qui devient un point représentant symboliquement une surface» (MONNET 2000 : 408). La centralité alliée à l'architecture peut donc permettre de symboliser le pouvoir<sup>26</sup>.

En réaction à cette tendance centralisatrice, Schmitt<sup>27</sup> propose de mettre en place une vision moins centralisée et plus caractérisée par la mobilité et les échanges. Selon lui, l'Union européenne devrait être fédératrice et décentraliser davantage ses institutions.

*«La construction européenne est un ensemble de pays qui se mettent ensemble pour décider d'un avenir commun et c'est pourquoi il serait beaucoup plus intéressant de travailler en diffusion sur le territoire européen». (Marco Schmitt, membre de l'association Quartier Léopold)*

Selon Schmitt<sup>28</sup> ces deux positions, centralisation versus fédéralisation, se retrouvent dans le débat qui eut lieu en 2001 entre l'architecte Rem Koolhaas et l'essayiste Umberto Eco sur la problématique de "Bruxelles, capitale de l'Europe". Pour le premier, la construction d'une capitale européenne doit passer, notamment, par l'édification de bâtiments symboliques et par des projets de grandes envergures alors que pour le second, il ne devrait pas y avoir de capitale centralisée. L'idée de l'Europe devrait plutôt être basée sur la mobilité et l'échange des connaissances entre les différents Etats-membres. L'Europe, à ce moment-là, serait davantage vue comme un vaste réseau permettant notamment le "partage" des savoirs des Etats membres. Hein (in GENARD 2006 : 269), qui pense que «la capitale européenne sera disséminée,

<sup>24</sup> En effet, «la symbolisation de la capitale dans des édifices et des structures spatiales déterminées est fondamentalement liée à la logique des Etats-nations» (GENARD 2006 : 278)

<sup>25</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

<sup>26</sup> «Il apparaît qu'aucun acteur ayant le pouvoir d'aménager l'espace qui l'abrite et le représente ne se contente de l'investir de centralité par le simple exercice de ce pouvoir. Généralement cet exercice s'accompagne d'une mise en scène spatiale du pouvoir par sa symbolisation, c'est-à-dire sa matérialisation dans l'espace concret par l'intermédiaire de la sémantique de la grandeur (style de prestige, matériau noble, audace architecturale, etc.) en vigueur dans le groupe social concerné» (MONNET 2000 : 414-415)

<sup>27</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

<sup>28</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

décentralisée [et] polycentrique»<sup>29</sup>, parle d'ailleurs de "capitale en réseau" dont le bon fonctionnement dépend de : «*la transparence, la circulation de l'information, des capacités de traduction à la hauteur de l'hétérogénéité du réseau et des espaces de réflexivité*». Selon Foret, d'un point de vue spatial, un des instruments de diffusion de l'idée européenne serait aujourd'hui la mobilité :

*«Etre européen c'est plus un flux, un mouvement qu'une qualité, qu'un état. Donc quand on dit c'est quoi un européen, on dit c'est un étudiant ERASMUS... c'est l'Eurostar... Les personnes qui travaillent dans un autre État que le leur».* (François Foret, politologue et chargé de cours à l'ULB)

Il existe donc deux façons opposées de construire l'Union européenne : une "centralisante" et l'autre "fédéralisante". Le Projet urbain Loi, en proposant une centralisation de la Commission européenne dans un bâtiment "symbolique" à Bruxelles s'inscrit donc dans la première vision. Le symbolisme du PUL est donc de type monumental, puisqu'il impose une construction de grande ampleur pour la Commission. Cette construction "monumentale" de l'Union européenne – grâce à l'édification de bâtiments symboliques centralisés – est ainsi remise en cause, puisqu'elle utilise des outils propres aux États-nations. Outre le débat sur la tendance de l'Union européenne à se "comporter" comme les États-Nations, il est également intéressant de se demander dans quelle mesure ses actions (son organisation spatiale notamment) sont représentatives de son fonctionnement intrinsèque. Braud (1996 : 127) nous dit qu'«*en matière d'architecture officielle, ne se manifestent pas seulement les intentions politiques des dirigeants, dans le choix des lieux et les partis pris esthétiques. Plus profondément, s'exprime la force des codes culturels dominants, relatifs au pouvoir, à l'ordre social, voire aux conceptions existentielles fondamentales*». En tentant de voir le PUL à travers cette vision, nous pouvons nous demander si celui-ci n'est pas en lui-même une image du fonctionnement et de l'organisation de l'Union européenne et de ses institutions. Dans cette optique, nous rejoignons Corijn (in GENARD 2006 : 278) qui pense «*que l'implantation urbaine de l'Union européenne à Bruxelles se situe somme toute en droite ligne dans la foulée de l'image qu'offre très largement l'Europe à ses citoyens : bureaucratie, déficit démocratique, grand marché*».

## 5.4. Choix du projet de Portzamparc

### 5.4.1. Présentation des projets finalistes

Suite à l'élaboration du cahier des charges, une compétition européenne d'urbanisme a été lancée en avril 2008. En juillet de la même année, une première sélection a permis de choisir cinq projets finalistes, «*cinq projets de très grande qualité, différents les uns des autres*»<sup>30</sup>, parmi les 35 candidatures. Un comité international<sup>31</sup>, suite à des délibérations confidentielles, a désigné le projet lauréat, celui de Portzamparc, en mars 2009. Mis à part les avantages fonctionnels des divers projets, la dimension symbolique a joué un rôle décisif selon Bastin<sup>32</sup>. Ainsi, lors de son choix, le jury a porté une attention particulière à la combinaison de deux éléments symboliques : la visibilité et l'intégration. En effet, le projet recherché devait idéalement donner une visibilité à la Commission européenne et à l'Union dans son ensemble, ceci tout en "n'écrasant" pas la ville de Bruxelles sous une construction trop "monumentale".

<sup>29</sup> Ce à quoi elle ajoute «*l'Europe elle-même opérera sans doute pour un modèle postnational, même si certaines institutions symboliquement essentielles se trouveront bien à Bruxelles*»

<sup>30</sup> Brussels-Europe Liaison Office - Powerpoint

<sup>31</sup> Le comité était composé de deux représentants RBC (dont Olivier Bastin), deux représentants de la Commission européenne (CE), deux représentants de la Ville de Bruxelles et finalement, six experts européens «*représentant une transversalité en matière de génération et une compétence internationale*» (Entretien du 31 mars avec Monsieur Bastin) choisis par la CE

<sup>32</sup> Entretien du 31 mars avec Monsieur Bastin



Afin de répondre à notre seconde question de recherche - *de quelle manière le projet de Christian de Portzamparc répond-il aux attentes symboliques de ces acteurs ?* - nous avons premièrement décidé de décrire les quatre projets non-retenus et de voir en quoi ils ne correspondaient pas aux attentes des divers acteurs. Ainsi, nous choisissons de répondre à cette question de recherche par la négative. Nous pourrions alors mieux mettre en évidence les divers éléments symboliques qui ont joué un rôle lors du choix. Pour des questions de déroulement logique, nous avons décidé de ne pas présenter les projets dans l'ordre de leur parution dans la brochure de Roggemans (2010).

Le projet n° 2 "*United in Diversity*" de l'équipe JDS Architects (Julien De Smedt) et Studio Associato Secchi-Vigano (figures 6 et 7) propose *«d'élargir le domaine de l'espace public et de créer une image forte de l'Europe au cœur de Bruxelles»*<sup>33</sup>. Pour ce faire, l'équipe de JDS développe deux stratégies : faire *tabula rasa* en démolissant le bâti et en reconstruisant ensuite ou mettre en place une stratégie de stratification grâce à des rénovations et à des densifications des bâtiments existants. Les architectes veulent ainsi mettre en avant la diversité de l'Europe avec une forme architecturale propre à chaque parcelle. Pour mettre l'accent sur la diversité, ils souhaitent que chaque bâtiment soit dessiné par un autre architecte européen, devant intégrer les conditions d'ensoleillement et de vent. Les formes architecturales construites doivent être ouvertes, vertes et transparentes pour bien représenter l'Europe.

Ce projet n'a pas plu au jury car il

*«ne rentrait pas dans les mœurs bruxelloises et qui finalement était complètement détaché de toute réalité, qui proposait de faire tabula rasa sur tout le périmètre et donc détruire l'ensemble des bâtiments pour tous les reconstruire».* (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à ADT)

De plus,

*«il y avait un petit côté Disneyland, l'architecture un peu bling-bling».* (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)

Ainsi, ce projet n'a pas été retenu car il s'imposait de manière trop brutale à la ville en nécessitant une grande démolition de toute la zone. De plus, il ne présentait pas une image forte pour la Commission puisqu'elle se retrouvait au milieu d'une multitude de bâtiments aux architectures très diverses.

L'équipe Fletcher Priest Architects (Jonathan Kendall), en développant le projet n°3 nommé "*Spatial orchestration: local/global*" (figure 8), souhaite que les institutions établissent un lien positif avec le monde extérieur. Pour cela, elle relève l'importance de l'intégration des bâtiments dans l'espace public. Selon ces architectes, la nouvelle organisation du quartier sera une *«représentation symbolique d'une nouvelle attitude à l'égard des habitants de la ville»*<sup>34</sup>. Dès lors, ils proposent l'organisation d'une relation entre le "local" et le "supra-local" (entre la mobilité et le mouvement, fusionnant le local et l'international). Ils souhaitent se concentrer sur la partie nord de la rue de la Loi, avec de nouvelles connexions entre le nord et le sud.

Le grand avantage de ce projet est que les architectes

*«avaient compris qu'il y avait un réel besoin de créer des connexions entre le quartier au nord, le quartier au sud via la rue de la Loi, et il proposait des ouvertures tout en rencontrant le problème de densification».* (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à ADT)

Cependant, il

<sup>33</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 37)

<sup>34</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 43)

*«ne résolvait pas tous les problèmes [...] on a eu du mal à croire à la réalité des propositions... bien qu'il y avait beaucoup de choses extrêmement intéressantes». (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)*

De plus, il a laissé au jury

*«l'impression de recevoir une sauce crémeuse internationale que l'on voit partout ailleurs, on avait l'impression d'être dans un aéroport au final». (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)*

Ce projet n'a donc pas été retenu car

*«il n'offrait pas quelque chose de spécifique à l'Europe à l'inverse des autres, il proposait un manque de symbolisme». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à ADT)*

Le projet n° 1, “BrEUssels”, présenté par l'équipe OMA (Rem Koolhaas) et NFA (Nicolas Firket) (figures 4 et 5), propose de bâtir le long de la rue de la Loi «l'archétype européen du “portique”, emblème classique du “public”»<sup>35</sup>. C'est-à-dire de grands bâtiments constitués d'éléments “cubiques” de type moderne et formant de grandes arches. Ces portiques permettent, selon les concepteurs, «d'introduire une profondeur d'ouvertures latérales définissant un espace politique convergeant»<sup>36</sup>. Pour donner une dimension symbolique au projet, les architectes proposent «deux interruptions dans la rue de la Loi ou l'apparition de deux sites de l'Europe qui se joignent aux autres entités déjà incorporées dans la substance bruxelloise»<sup>37</sup>. Selon eux, c'est la combinaison entre modernité et histoire, véhiculée dans leur projet qui permettra de montrer de façon exemplaire “l'essence du projet européen”<sup>38</sup>.

Au travers de l'édification de bâtiments massifs, imposants et très cubiques, ce projet

*«renforçait l'aspect bureaucratique et écrasant de l'Europe à Bruxelles». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à ADT)*

Selon Bastin<sup>39</sup>, le but de ce projet est de dénoncer de manière cynique le côté monumental du réaménagement de la Rue de la Loi.

Le dernier projet (n°4) est celui de l'équipe Xaveer De Geyter Architects (figure 9 et 10), “Hardware for Europe”. Dans ce projet, les architectes proposent de «concentrer l'ensemble du programme dans un seul bloc urbain de haute densité, coupé par deux axes centraux: la rue de la Loi et la chaussée d'Etterbeek»<sup>40</sup>. Ils veulent ainsi construire un nouvel élément urbain carré et haut, mais qui «s'intègre de façon souple dans le tissu urbain existant»<sup>41</sup>. Le périmètre du carré est défini par les différentes trames des rues et se trouve à proximité des nœuds de transports publics. A l'intérieur du projet est prévue l'implantation de bureaux, de logements, d'un hôtel, de commerces et d'un centre de congrès.

Le projet de De Geyter (n°4) en concentrant les constructions sur un nœud, permet ensuite d'aérer le quartier.

*«Sa proposition était très intéressante». (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)*

Cependant, cette proposition

<sup>35</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 32)

<sup>36</sup> ibid.

<sup>37</sup> ibid.

<sup>38</sup> ibid.

<sup>39</sup> Entretien du 31 mars 2011 avec Monsieur Bastin

<sup>40</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 50)

<sup>41</sup> ibid.

*«marque trop la présence de l'Europe à Bruxelles dans des tours d'ivoire (...) qui écrasaient et qui montraient clairement la dominance de l'Europe. (...) C'était un manque de finesse, c'était trop "on cherche à imposer la présence de l'Europe à Bruxelles"». (Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet à ADT)*

Les deux derniers projets présentés, celui de Koolhaas (n°1) et de De Geyter (n°4), ont plu au jury. Cependant, malgré leur visibilité forte, ils n'ont pas été retenus car ils présentaient un déficit d'intégration dans la ville de Bruxelles.

*«La radicalité d'un De Geyter ou d'un Koolhaas avait une force très très grande. Les autres nous faisaient un petit peu hésiter... mais on en a tiré les plus et les moins pour chacun d'entre eux... mais c'est clair que ces deux positions fortes étaient (...) provocatrices, elles ne pouvaient pas recevoir l'aval de quiconque et que cela bloque tout...». (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)*

Ainsi, les quatre projets présentés jusqu'ici n'ont pas été choisis, soit à cause d'un manque de symbolisme ou alors à cause d'une intégration difficile dans la ville de Bruxelles. Le projet de Portzamparc, est le plus consensuel du point de vue symbolique. Il s'intègre de manière souple dans la ville tout en donnant une visibilité à la Commission européenne. Par conséquent, par rapport à tous les autres projets, celui

*«de Portzamparc aboutit [à] une sorte de solution consensuelle. Finalement c'est la ville qui mute, qui se transforme progressivement, nourrie par un scénario qualitatif (...) c'est donc l'îlot ouvert et c'est l'espace public qui (...) est enrichi par la manière dont on configure les bâtiments avec une sorte d'élargissement et de dégagement de la voirie». (Olivier Bastin, maître architecte de la RBC)*

#### 5.4.2. Présentation du projet de Christian de Portzamparc

Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet proposé par l'équipe Atelier Christian de Portzamparc est celui choisi par le comité international. Ce projet, intitulé "îlot par îlot, l'apparition d'une rue ouverte" propose «d'établir les "règles du jeu" d'urbanisme qui permettent peu à peu à la ville de s'ouvrir vers le ciel, de s'agrandir, de s'amplifier verticalement et aussi, à la rue de s'ouvrir horizontalement, en profondeur, de chaque côté, vers son quartier»<sup>42</sup> (figures 1, 13 et 14).

Dans son projet, de Portzamparc prévoit de restituer la perspective historique de la rue de la Loi en construisant une entrée magistrale à l'est, des places et espaces publics tout au long de la rue, pour finir sur un bâtiment symbolique exprimant la présence de la Commission européenne à Bruxelles. Il propose également de densifier la rue de manière hétérogène en créant d'un côté des ouvertures et d'un autre côté en augmentant les hauteurs des bâtiments voisins. Ainsi, il souhaite reproduire le modèle architectural qu'il a mis en place à Masséna<sup>43</sup>. Dans la rue de la Loi, de Portzamparc propose de détruire toute une série de bâtiments, jugés obsolètes<sup>44</sup>, afin d'y créer des espaces verts, des "pockets parcs". Ces destructions de bâtiments sont également nécessaires pour permettre la traversée perpendiculaire de la rue et la "communication" entre les quartiers au nord et au sud de cette artère. Il maintient, par contre, toutes les constructions récentes. Par cette intervention ciblée, il souhaite ne pas détruire de la valeur économique. Les bâtiments patrimoniaux sont conservés, afin de «mêler le passé, le

<sup>42</sup> Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 55)

<sup>43</sup> Projet réalisé à Paris où il dispose dans un périmètre défini des bâtiments aux formes variées, avec des alternances de vide et de plein (Entretien du 30 mars avec Monsieur Schmitt)

<sup>44</sup> Il se base sur une étude concernant l'obsolescence des bâtiments présentée par Brussels-Europe Liaison Office

*présent et le futur*»<sup>45</sup>. Pour compenser les pertes provoquées par la reconversion de bâtiments en espaces verts (figure 12), l'architecte reprend la décomposition de la zone en plusieurs "îlots" et autorise l'augmentation de la hauteur des bâtiments alentours. Il prévoit ainsi que chaque îlot, une fois réaménagé, puisse dégager une plus-value économique. Dans les situations où plusieurs propriétaires possèdent les parcelles d'un même îlot, l'architecte propose à la RBC de mettre en place une mutualisation des intérêts<sup>46</sup>. Grâce à ce procédé, qui compense les pertes, des gains en hauteur des bâtiments permettront d'obtenir les mètres carrés exigés par le cahier des charges. Le projet de Portzamparc garantit la mixité des fonctions au sein de chaque îlot et prévoit une rénovation progressive de la zone, ce qui permet d'éviter de «faire de ce quartier un immense chantier qui bloque et traumatise ses habitants et usagers» (Picqué in BOCART 2009). Il est important de préciser que si le réaménagement a déjà commencé, il risque de s'étendre sur plusieurs années, peut-être 20 ans selon Van Meerbeeck<sup>47</sup>.

Sur les différentes maquettes du projet de Portzamparc, les formes des nouveaux bâtiments sont illustrées. Cependant, ces illustrations n'ont pas de valeur contraignante. En effet, il ne souhaite pas faire de restrictions architecturales, afin de permettre une rue hétérogène. Les principales contraintes définies par le projet sont, comme nous l'avons vu, l'implantation d'espaces publics en lieu et place des bâtiments obsolètes mais également le respect de gabarits et d'alignements définis. Dans ses plans, de Portzamparc propose de minimiser "l'effet couloir" de la rue de la Loi en introduisant divers retraits d'alignement selon la hauteur du bâtiment (figure 11). Les bâtiments patrimoniaux, qui ne sont pas modifiés, correspondent au premier alignement qui est de 20 mètres. Les nouveaux bâtiments bas (8 à 16 mètres) et moyens (55 mètres) sont à la hauteur du deuxième alignement à 37 mètres. Un troisième retrait, de 70 mètres, est obligatoire pour toutes les constructions hautes (jusqu'à 114 mètres). Un «moment d'exception»<sup>48</sup> est autorisé pour l'îlot B, qui appartient presque entièrement à la Commission. Sur cette parcelle, l'architecte propose de construire un bâtiment symbolique qui marque l'entrée du périmètre depuis le rond-point Schuman, par exemple un bâtiment constitué de trois très hautes tours. Pour marquer la présence de la Commission, le non-respect des alignements prévus et une hauteur plus importante seront autorisés. La construction pourra ainsi atteindre jusqu'à 220 mètres mais devra accueillir 220'000 m<sup>2</sup> de bureaux pour la Commission ainsi qu'environ 4'700 m<sup>2</sup> d'équipements publics et 11'300 m<sup>2</sup> d'espaces publics. Elle devra également respecter le "standard passif" des bâtiments écologiques et la forme finale du bâtiment sera soumise à un concours d'architecture.

En matière de mobilité, le projet initial prévoyait de créer une bande de circulation dans chaque sens avec un transport en commun au milieu de la rue. Il faut préciser que ce point ne sera pas respecté. En effet, étant donné que 4'000 véhicules empruntent les quatre bandes de circulation de cette rue toutes les heures, il faudra attendre environ 2030-40 et l'installation de péages urbains aux portes de la ville, pour qu'il ne reste plus que deux bandes. De plus, l'installation d'un service de transport supplémentaire au milieu de la rue n'est pas envisagée puisque les autorités préfèrent développer la mobilité douce en donnant de grands espaces aux piétons et aux cyclistes.

#### 5.4.3. Symbolique du projet de Portzamparc

*«La forme urbaine proposée par l'équipe lauréate répond aux exigences du cahier des charges de la compétition et aux ambitions du schéma directeur du quartier européen: créer*

<sup>45</sup> Brussels-Europe Liaison Office - PDF

<sup>46</sup> *Nota bene* La RBC prévoit d'autoriser l'expropriation en cas de refus de la part des propriétaires

<sup>47</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Van Meerbeeck

<sup>48</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Van Meerbeeck

*une forme urbaine originale, porteuse d'une identité forte et symbolique de l'Europe en s'intégrant parfaitement aux quartiers voisins; porter un projet de ville convivial mêlant bureaux, logements, et donnant la priorité aux modes de déplacement doux, respectueux de l'environnement*<sup>49</sup>. Le projet de Portzamparc comporte donc l'avantage d'être réalisable en plusieurs phases, îlots par îlots, au fil des disponibilités d'investissement des différents acteurs. De plus, en proposant trois tours pour la Commission, ce projet donne un "symbolisant" fort à l'Union européenne. D'un point de vue local, le PUL permet de revaloriser l'image de l'Europe auprès de la population bruxelloise en proposant de nouvelles formes d'architecture et d'urbanisme, à la fois plus aérées, ouvertes, accueillantes et écologiques. Cette volonté s'inscrit dans une tendance plus générale de prêter à l'architecture et à l'urbanisme «*des vertus extraordinaires, leur proposant en quelque sorte de "refaire le monde" : les cadres architecturaux et urbanistiques apparaissent comme les conditions de la qualité des relations sociales qui se noueront en leur sein*» (GENARD 2006 : 261). Cette idéologie rejoint le régime urbain de type symbolique, catégorisé par Nevers (1995 : 12), qui a pour but de «*modifier l'image globale de la ville pour entraîner un processus de changement*».

#### 5.4.4. Scepticisme face au Projet urbain Loi

Les acteurs que nous avons rencontrés lors de notre séjour n'ont pas tous le même avis concernant le PUL et sa réalisation. On remarque d'ailleurs une nette scission entre l'enthousiasme des personnes en charge du projet à la RBC, tel que Van Meerbeeck, et les avis d'observateurs indépendants, tels que Van Criekingen<sup>50</sup> ou Schmitt<sup>51</sup>. En effet, pour Van Meerbeeck, bien que certains éléments (par exemple la mutualisation des intérêts) doivent encore trouver des solutions, dans l'ensemble, le projet est une réelle opportunité pour la ville de Bruxelles car il renforce l'image de Bruxelles comme la "Capitale de l'Europe". Van Criekingen, de son côté, reste sceptique face à la mutualisation des intérêts mais plus encore face au discours qui prône la mixité dans le projet. Schmitt, quant à lui, évoque tout d'abord le problème de la continuité du projet dans le temps, vu les problèmes de gouvernance que rencontre actuellement la Belgique. Ensuite, il met en évidence le décalage entre le discours présenté dans le schéma directeur et le projet présenté par de Portzamparc.

*«Plus on construit haut et massif, moins on arrive à réanimer le quartier, introduire une certaine mixité, et assurer un certain contrôle social. (...) Le projet Portzamparc, renforce cette rupture et le non-dialogue entre les zones urbaines qui sont voisines à la rue de la Loi». (Marco Schmitt, membre de l'association Quartier Léopold)*

La présence future des tours symboliques prévues sur l'îlot de la Commission est également remise en question par certains. En effet, en autorisant la construction de tours de 220 mètres de haut, on produit une ombre considérable qui peut nuire à la qualité de vie des personnes résidant au nord de l'axe de la rue de la Loi. Or, dans le schéma directeur<sup>52</sup>, il est spécifié que «*le schéma directeur n'est a priori pas opposé à l'édification de tours pour autant que celles-ci ne nuisent pas à l'habitabilité du quartier*».

*«Les projets sont tous plus ahurissants les uns que les autres, notamment par la hauteur des gabarits sur la parcelle appartenant à la Commission. Or du point de vue de l'impact environnemental, c'est la parcelle la plus mal située du point de vue de l'orientation notamment, à cause de l'ombre portée sur le quartier au nord (...) beaucoup de messages ont déjà été adressés à Région bruxelloise pour leur dire d'oublier les trois tours : il y a une résistance*

<sup>49</sup> Brussels-Europe Liaison Office - Communiqué de presse

<sup>50</sup> Conférence du 29 mars 2011 présentée par Monsieur Van Criekingen

<sup>51</sup> Entretien du 30 mars 2011 avec Monsieur Schmitt

<sup>52</sup> Région Bruxelles-Capitale (2008 : 14)

*immédiate et concentrée par rapport à cela». (Marco Schmitt, membre de l'association du Quartier Léopold)*

Outre l'impact environnemental, l'impact symbolique d'un projet de cette taille risque de conforter l'image d'une Europe dominante et "renfermée" auprès de la population. En effet, *«Harold Lasswell avançait, dans "The Signature of Power", que la hauteur relative des constructions signalait le pouvoir relatif des différents secteurs de la société, donc nos véritables hiérarchies ; ou encore que l'espace clos dans lequel s'enferment les gouvernants est corrélé au degré d'autocratie et de méfiance nourrie à l'égard des gouvernés»* (in BRAUD 1996 : 128-129).

Ainsi, ces différents éléments (présence de tours, phasage du projet, mutualisation des intérêts, etc.) appuient l'idée d'un décalage entre le discours et la forme finale que revêtira le quartier dans plusieurs années. Dans ce climat d'incertitude, le sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions européennes à Bruxelles pourrait bien être renforcé.

#### 5.4.5. Conclusion intermédiaire

Nous pouvons, grâce aux différents éléments présentés, répondre à notre deuxième question de recherche : *De quelle manière le projet de Christian de Portzamparc répond-il aux attentes symboliques de ces acteurs ?* Dans son projet, de Portzamparc propose de construire un bâtiment imposant pour la Commission européenne. Ce bâtiment permet d'ancrer spatialement l'Union européenne à Bruxelles mais de façon moins monumentale que ce que prévoyaient d'autres projets. Ainsi la volonté de visibilité de la Commission est satisfaite. En prônant la mixité fonctionnelle et la réalisation d'espaces publics, le projet intègre les souhaits de la RBC qui tente de créer un lien entre les habitants de la ville et l'Union européenne. Ainsi, d'un point de vue symbolique le projet de Portzamparc répond aux demandes des deux principaux acteurs en présentant une Europe présente à Bruxelles et soucieuse de l'avenir. Ce projet peut être vu comme un compromis parmi les autres propositions. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'image que proposent ces deux acteurs n'est pas forcément partagée par tous.

## 6. CONCLUSION

L'installation de l'Union européenne à Bruxelles a modifié le paysage urbain de la ville de manière relativement chaotique. De ce fait, l'image de l'Europe qui en découle est généralement négative. *«Si l'est une chose qui caractérise l'implantation de l'Union européenne à Bruxelles, c'est à la fois l'absence de débat sur le développement urbain et la médiocrité architecturale»* (GENARD 2006 : 278). En effet, selon Biesenbender et Grösch (in ibid.), une analyse actuelle de l'architecture à Bruxelles montre *«à quel point l'architecture proposée ne permet en rien de "symboliser" une Europe politique attrayante, se situant notamment à mille lieues des formes dans lesquelles sont aujourd'hui susceptibles de s'incarner les valeurs démocratiques»*. Dès lors, les objectifs du schéma directeur du quartier européen et du Projet urbain Loi ont été de renouveler l'image du quartier, en améliorant sa fonctionnalité et en lui redonnant une image symbolique positive et représentative de l'Europe. Comme nous l'avons vu dans tout au long de ce travail, il est important de prendre en compte la dimension symbolique dans le cadre de projets urbains. *«L'intervention politique sur les territoires de la ville est avant tout un processus de symbolisation. Les deux aspects de ce processus de symbolisation sont la référence au symbolique et la production symbolique»* (BRATOSIN 2003). Corijn (et al. 2009 : 6) dit d'ailleurs que *«le développement urbain de ce quartier doit (...) contribuer à la création d'un imaginaire lié à la construction européenne»*. A partir de là, les plans de développement de la ville tendent à mieux prendre en compte les

dimensions architecturales et les propositions de projets urbains afin que les dimensions symboliques et fonctionnelles soient mieux intégrées. Nous relevons que symbolisation et fonctionnalité peuvent tout à fait coexister en un lieu. D'après Monnet (2000 : 406) il suffit de faire subir un traitement monumental aux espaces fonctionnels «*afin de symboliser quelque chose*». Pour donner plus de solidité et de légitimité au projet, il est important que tous les acteurs concernés soient consultés. Selon la théorie du modèle urbain négocié, ce n'est qu'ensemble et suite à des négociations, qu'ils arriveront à un projet "partagé". D'après Magosse (in GENARD 2006 : 254) «*la question de l'image ou de l'identité de la ville suppose la formation d'un relatif consensus porté par des acteurs, ce qu'il propose d'appeler une "coalition de développement", et pouvant s'incarner dans des lieux, des événements, (..), des projets*».

En partant des éléments présentés dans notre recherche, il semble que les dimensions fonctionnelles et symboliques du projet de Portzamparc aient été les plus à même de répondre à ces différents objectifs. En effet, dans ce projet, elles s'articulent de manière équilibrée. De plus, la proposition de Portzamparc est considérée comme le meilleur consensus parmi tous les projets soumis, à la fois visible et raisonnablement monumental. Il répondait ainsi aux attentes de la Commission qui a comme fonction de représenter l'Union européenne.

Suite à notre terrain à Bruxelles et aux différentes rencontres que nous y avons faites, nous nous questionnons sur la réalisation du projet. En effet, comme l'ont souligné certains de nos interlocuteurs, le système de mutualisation des intérêts semble complexe à mettre en place dans la réalité. De plus, nous nous demandons si l'édification de trois tours, ou de tout autre bâtiment symbolique pour la Commission, sera acceptée par la population. Guerin (2008 : 233) relève également ce problème : «*dans [une] perspective d'un déficit d'identité et de légitimité, on peut s'interroger sur les modalités, pour le projet européen, de l'imposition de son ordre politique, et la manière dont est envisagée l'acceptation plus ou moins intériorisée de sa domination politique*». Ces différentes remarques nous font mettre en doute la faisabilité du projet. Cependant, nous ne pouvons pas clore ce dossier sans mentionner un impact positif du PUL sur la ville. En effet, le concept d' "îlot par îlot, l'apparition d'une rue ouverte" en voie d'application dans la rue de la Loi inspire déjà quelques propriétaires de rues voisines. C'est par exemple le cas de certains propriétaires de la rue Béliard qui se sont adressés à la ville afin de mener une réflexion similaire.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

**Balandier, G.** 1985 : *Le détour. Pouvoir et modernité*. Paris : Fayard.

**Bratosin, S.** 2003 : Grands projets de ville : un lieu de production symbolique du territoire. *Etudes de communication* [En ligne] 26/01/2003, mis en ligne le 13 octobre 2008. Consulté le 12 avril 2011. URL : <http://edc.revues.org/index103.html>

**Braud, P.** 1996 : *L'émotion en politique*. Paris : Presses de Sciences Po.

**Braud, P.** 2006 : *Sociologie Politique*. Paris : L.G.D.J.

**Calay, V. et Magosse R.** 2008 : Imagining the "Capital of Europe". In De Groof R. éditeur, *Brussels and Europe*. Brussel: Uitgewerij ASP. 473-499.

- 
- Callon, M.** 1997 : Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié. In Bonnet, M. éditeur, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Volume 1 : Les acteurs du projet architectural et urbain*. Paris : PCA. 168-174.
- Charléty, V.** 2004 : L'invention du musée de l'Europe. Contribution à l'analyse des politiques symboliques européennes. *Regards sociologiques* 27-28. 149-166.
- Corijn, E., Vandermorten, C., Decroly, J.-M. et Swyngedouw, E.** 2009 : Bruxelles, ville internationale. *Brussels Studies* 13. 1-11. [En ligne] 24/02/09. Consulté le 12 avril 2011. URL: [http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR\\_84\\_EGB13.pdf](http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR_84_EGB13.pdf)
- Debarbieux, B.** 2010 : Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu. *Communications* 87. 27-41.
- Demey, T.** 2007 : *Bruxelles, capitale de l'Europe*. Bruxelles : Badaeux.
- Gall, Y.** 2004 : Rapport final: Bruxelles, Région-Capitale pour 450 millions de citoyens. *Bruxelles-Europe : Bureau de liaison*.
- Genard, J.-L.** 2006 : Quelle identité pour Bruxelles ? In Hein, C. éditeur, *Bruxelles l'Européenne*. Les cahiers de la Cambre. Architecture 5. 254-282.
- Graham, B., Ashworth, G.J. et Tunbridge, J.E.** 2002 : *A geography of heritage : power, culture and economy*. London : Arnold.
- Guerin, M.-A.** 2008 : Le patrimoine culturel, instrument de la stratégie de légitimation de l'Union européenne. *Politique européenne* 25. 231-251.
- Kastoryano, R.** éditeur 2005 : *Quelle identité pour l'Europe ? : le multiculturalisme à l'épreuve*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Monnet, J.** 1998 : La symbolique des lieux: pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. *Cybergeo: European Journal of Geography*. Politique, Culture, Représentations, article 56, mis en ligne le 07 avril 1998, modifié le 03 mai 2007. Consulté le 14 mars 2011. URL : <http://cybergeo.revues.org/5316>.
- Monnet, J.** 2000 : Les dimensions symboliques de la centralité. *Cahiers de Géographie du Québec* 44 (123). 399-418. [En ligne] Consulté le 16 avril 2011. URL: [http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol\\_44/no\\_123/07-Monnet\\_Dimensions.pdf](http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_44/no_123/07-Monnet_Dimensions.pdf)
- Nevers, J.-Y.** 1995 : Coopération et construction d'une capacité de gouvernement, le concept d'urban regim chez Clarence Stone. *HAL* : halshs-00273772, version 1 (2008). [En ligne] Consulté le 16 avril 2011. URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00273772/en/>
- Novarina, G.** 2000 : Conduite et négociation du projet d'urbanisme. In Söderström, O. et al. éditeurs, *L'usage du projet*. Lausanne : Payot. 51-64.
- Portzamparc (de), C.** 1986 : L'architecture est d'essence mythique. In Divorne, F. éditeur, *Ville, forme, symbolique, pouvoir, projets*. Bruxelles : Marlaga. 21-34.



## 7.1. Webographie

**Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT) :** *Le Projet urbain Loi - Quartier européen*. Consulté le 22 avril 2011.

<http://www.adt-ato.be/grands-projets/quartier-europ%C3%A9en/le-projet-urbain-loi/le-projet-urbain-loi-quartier-europ%C3%A9en>

**Bocart, S.** 2009 : *Le futur du quartier européen se dessine*. La Libre – Urbanisme. Mis en ligne 6/3/09. Consulté le 22 avril 2011.

<http://www.lalibre.be/actu/bruxelles/article/486608/le-futur-du-quartier-europeen-se-dessine.html>

**Brussels-Europe Liaison Office :** *Quartier européen. Projet urbain Loi. Atelier Christian de Portzamparc & Associés*. Un partenariat Région de Bruxelles-Capitale, Ville de Bruxelles & Commission européenne. (PDF) Consulté le 22 avril 2011.

[http://www.ffue.org/PDF/CERCLE\\_G\\_110121\\_projet-urbain-loi-portzamparc.pdf](http://www.ffue.org/PDF/CERCLE_G_110121_projet-urbain-loi-portzamparc.pdf)

**Economie gouvernement belge** (economie.fgov.be). Consulté le 20 avril 2011.

[http://economie.fgov.be/fr/binaries/p202y2006\\_fr\\_tcm326-39292.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/p202y2006_fr_tcm326-39292.pdf)

**European NAVigator (ENA):** Organisations européennes; Union européenne; les institutions; Commission; Siège. Consulté le 10 avril 2011.

<http://www.ena.lu/>

**Kinnock, N.** 2003: *L'avenir du Quartier européen*. Europa. Consulté le 22 avril 2011.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/03/571&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

**Région Bruxelles-Capitale** 2008 : *Schéma directeur. Quartier européen*. Consulté le 10 avril 2011.

<http://www.demainbruxelles.be/assets/files/SD-%20Quartier%20Europ%C3%A9en-%20Fr.pdf>

**Roggemans, M.-L.** éditeur 2010 : *“Projet Urbain Loi”*. Une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords. BIP (Brussels Info Place). Consulté le 10 avril 2011.

[http://www.adt-ato.be/sites/default/files/pages/Ref0-PuL\\_Brochure\\_Web.pdf](http://www.adt-ato.be/sites/default/files/pages/Ref0-PuL_Brochure_Web.pdf)

**The Bruxelles-Europe Liaison Office (BELO):** *Brussels: capital of Europe*. Consulté le 10 avril 2011.

[http://www.vbbe.be/default.asp?V\\_DOC\\_ID=1835](http://www.vbbe.be/default.asp?V_DOC_ID=1835)

## 7.2. Autres documents de travail

*Entretiens:*

**Bastin, O.** 31 mars 2011: entretien semi-directif (45 minutes)

**Foret, F.** 30 mars 2011: entretien semi-directif (40 minutes)

---

**Schmitt, M.** 30 mars 2011: entretien semi-directif (70 minutes)

**Van Meerbeeck, C.** 30 mars 2011: entretien semi-directif (55 minutes)

*Conférence:*

**Van Criekingen, M.** 29 mars 2011: conférence à l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

*Documents internes:*

**Auteur inconnu** - date inconnue: Cahier spécial des charges du Projet urbain Loi - Aspects Techniques. Chapitres 2.1 à 5.5.

**Brussels-Europe Liaison Office** (Communiqué de presse) - 5.3.2009: L'équipe de Christian de Portzamparc remporte la compétition d'urbanisme qui va donner une nouvelle jeunesse au quartier européen. Embargo.

**Brussels-Europe Liaison Office** (Powerpoint) - 5.03.2010: *Quartier européen: Une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords*. Briefing technique. 1-28.

**ADT-ATO** (Powerpoint) - date inconnue : Quartier européen. Projet urbain Loi. 1-73.

## 8. ANNEXES

## 8.1. Cartes

Carte 1 : Périmètre du Projet urbain Loi



(Source : Brochure BIP (ROGGEMANS 2010 : 25))

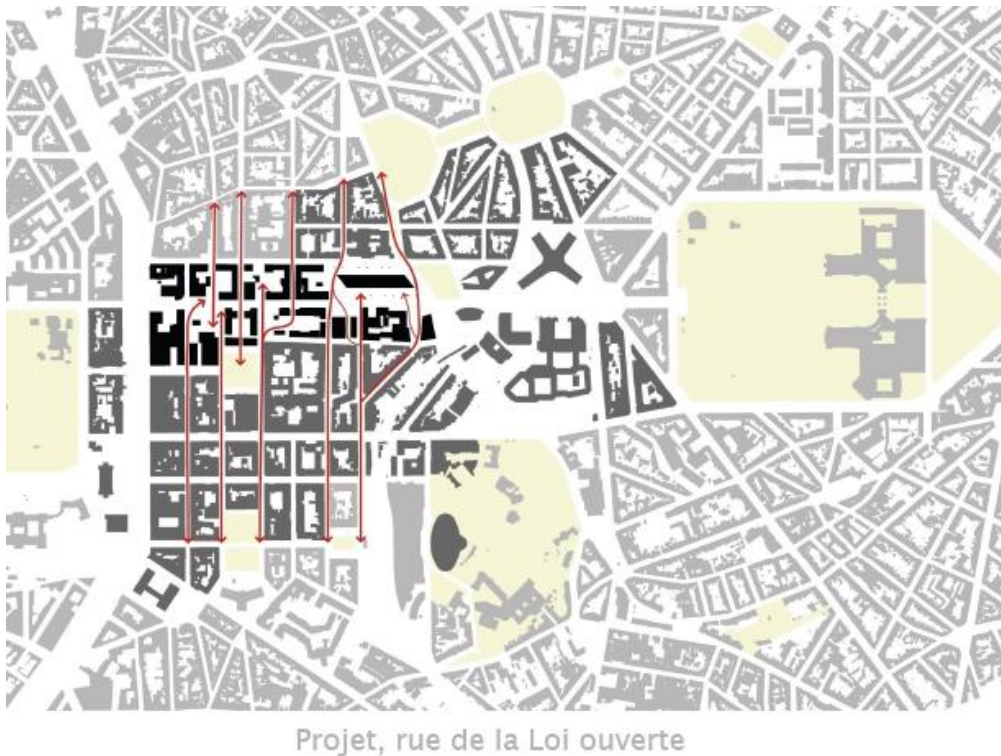
Carte 2 : Situation actuelle de la rue de la Loi (problèmes de connexion entre le nord et le sud)



Actuellement, rue de la Loi corridor

(Source : ADT Powerpoint)

**Carte 3 : Rue de la Loi avec connexions piétonnes prévues selon Portzamparc**



Projet, rue de la Loi ouverte

(Source : ADT Powerpoint)

**8.2. Schéma directeur**

**Figure 3 : Extrait du schéma directeur (page 24 et 25)**

Schéma directeur du quartier européen

Programmes urbanistiques et architecturaux

**A. La restructuration des implantations de la Commission européenne**

À l'heure actuelle, la Commission européenne occupe quelque 800 000 m<sup>2</sup> dans 45 immeubles au sein du quartier européen où elle souhaite demeurer majoritairement implantée et rationaliser ses aires d'occupation actuelles sans en créer de nouvelles.

Un groupe de travail composé de membres de l'AATL et de la Commission européenne a mis au point une hypothèse de restructuration de ces occupations en tenant compte des options du schéma directeur et des éléments avancés par l'institution européenne :

- des entités fonctionnelles (de l'ordre de 50 000 m<sup>2</sup> chacune) à proximité les unes des autres de préférence en propriété ;
- des connexions aisées à un pôle de transports en commun performant ;
- une amélioration de la qualité des immeubles via notamment des critères de haute performance énergétique et de développement durable ;
- un renforcement du symbolisme des bâtiments européens ;
- une intégration des bâtiments de la Commission au tissu urbain via trois types d'action : diversification des activités au sein du quartier, évolution de l'image de l'Europe et définition du cadre urbanistique.

Tant le projet dans son ensemble que les constructions individuelles répondront à des objectifs ambitieux de développement durable via l'application de prescriptions de haute qualité environnementale urbanistiques et architecturales. Ces préoccupations seront présentes dans le cahier spécial des charges qui réglera les modalités de la compétition d'urbanisme, des prescriptions HQE seront introduites dans le plan particulier d'affectation du sol qui sera élaboré à la suite sur base des résultats de cette compétition. Une attention toute particulière sera accordée aux bâtiments destinés à accueillir la Commission européenne dans le but d'augmenter leur symbolisme architectural mais aussi leur efficacité énergétique. La rue de la Loi, réaménagée et exemplaire en matière d'émissions de gaz à effet de serre, constituera un élément moteur du redéveloppement du quartier européen.

Au total, ce sont quelque 400 000 m<sup>2</sup> de la Commission européenne (170 000 m<sup>2</sup> déjà situés dans le périmètre et 230 000 m<sup>2</sup> localisés ailleurs dans le quartier européen) qui sont à restructurer.

L'hypothèse retenue est un rapport Plancher/Sol de 8,0<sup>4</sup>. Elle ne comporte aucune pré-mise en forme spatiale. Celle-ci fera l'objet d'une compétition internationale d'urbanisme qui servira de base à l'élaboration d'un PPAS. Cette compétition devrait livrer ses résultats d'ici la fin 2008. L'élaboration du PPAS pourra alors commencer pour s'achever fin 2010.

L'application d'un rapport P/S de 8,0 sur ce périmètre donne les résultats suivants :

	Surface plancher		
	Actuelle	Supplémentaire	Totale projetée
Surface plancher totale	490.000	390.000	880.000
Surface plancher bureaux	470.000	240.000	710.000
Dont Commission	170.000	230.000	400.000
Dont autres bureaux	300.000	10.000	310.000
Surface plancher logement		110.000	110.000
Surface commerce & équipement	20.000	40.000	60.000

Note : Les m<sup>2</sup> commerces & équipements actuels représentent les m<sup>2</sup> occupés par l'hôtel Europa (Crowne Plaza)

Schéma directeur du quartier européen

Programmes urbanistiques et architecturaux

Le programme des affectations proposées est le suivant :

- 710 000 m<sup>2</sup> de bureaux dont 400 000 m<sup>2</sup> pour la Commission européenne ;
- 110 000 m<sup>2</sup> de logements implantés de manière préférentielle le long de la rue de Lalaing, square Frère Orban et rue Guimard ;
- 60 000 m<sup>2</sup> de commerces et équipements implantés à l'angle Loi/Etterbeek ainsi qu'au rez de long de la rue de la Loi.

Le programme proposé pour les m<sup>2</sup> quittés ailleurs dans le quartier par la Commission européenne, soit 230 000 m<sup>2</sup>, est le suivant :

- reconversion de 30 %, soit 70 000 m<sup>2</sup>, en logement ;
- implantation d'une école européenne et d'une crèche pour 25 000 m<sup>2</sup> (à étudier) ;
- implantation de fonctions commerciales et services de proximité suivant les options du schéma directeur ;
- affectation du solde aux bureaux privés, à PRAS inchangé.

Afin d'assurer la pleine faisabilité d'un tel programme, une convention sera élaborée entre la Commission européenne et la Région de Bruxelles-Capitale afin de préciser les droits et obligations de chacune des parties ainsi qu'un phasage des opérations.

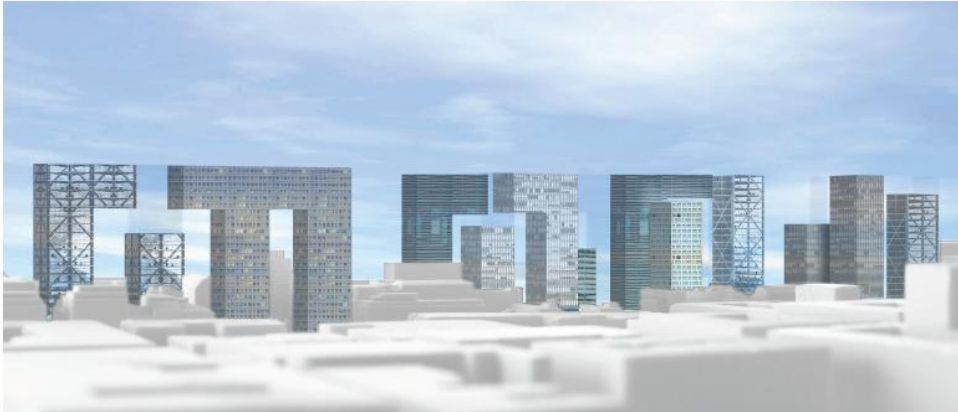
Le schéma directeur précise qu'une telle augmentation de gabarit ne sera autorisée que sur ce périmètre de restructuration. La délivrance de permis d'urbanisme sera subordonnée aux charges d'urbanisme que l'autorité délivrante trouvera utile d'imposer au demandeur dans le respect du principe de proportionnalité.

Cette hypothèse de travail a été développée après la phase de consultation sur l'avant-projet de schéma directeur. Elle devait être tenue confidentielle au moins jusqu'à l'aboutissement d'un accord de principe entre la Commission européenne et la Région bruxelloise.

<sup>4</sup> Le rapport plancher/sol est le rapport entre la surface hors-sol brute de l'édifice et la surface totale du terrain sur lequel il est érigé.

### 8.3. Concours (projets non retenus)

Figure 4 : Projet n°1 : "BrEUssels" / équipe OMA (Koolhaas) et NFA (Firket)



(Source : ADT Powerpoint)

Figure 5 : Projet n°1 : "BrEUssels" / équipe OMA (Koolhaas) et NFA (Firket)



(Source : ADT Powerpoint)

Figure 6 : Projet n°2 : "United in Diversity" (Julien de Smedt)



(Source : <http://europaconcorsi.com/projects/100909-United-In-diversity/images/1390600>, consulté le 27.04.2011)

**Figure 7 : Projet n°2 : "United in Diversity" (Julien de Smedt)**



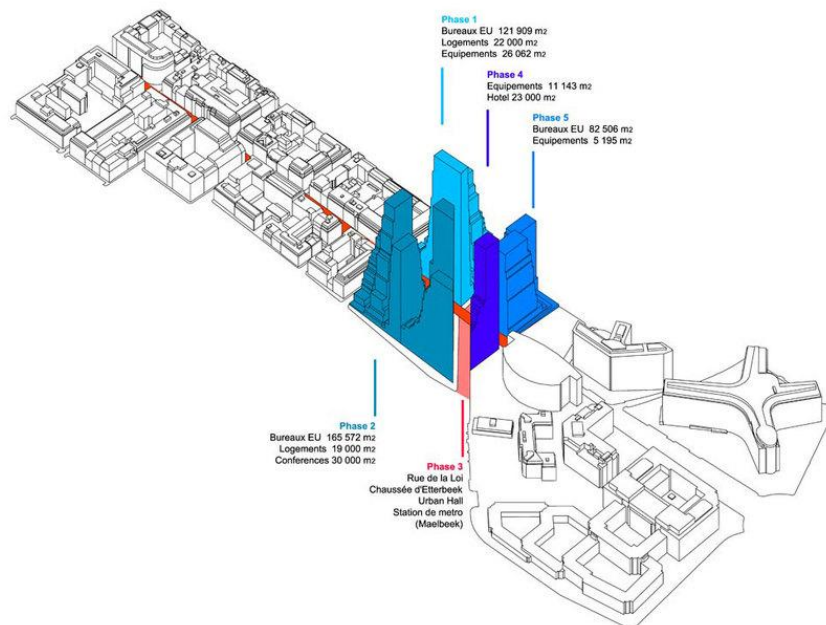
(Source : [http://www.bustler.net/index.php/article/the\\_unveiling\\_of\\_the\\_jds\\_secchi-vigano\\_project\\_for\\_the\\_renewal\\_of\\_brussels/](http://www.bustler.net/index.php/article/the_unveiling_of_the_jds_secchi-vigano_project_for_the_renewal_of_brussels/), consulté le 27.04.2011)

**Figure 8 : Projet n°3 : "Spatial orchestration : local/global"  
équipe Fletcher Priest Architects (Jonathan Kendall)**



(Source : ADT Powerpoint)

**Figure 9 : Projet n°4 : “Hardware for Europe” équipe Xaveer De Geyter Architects**



(Source : [http://s3.amazonaws.com/europaconcorsi/project\\_images/1390035/\\_03\\_XDGA\\_Ruedelaloi\\_phasing\\_full.jpg](http://s3.amazonaws.com/europaconcorsi/project_images/1390035/_03_XDGA_Ruedelaloi_phasing_full.jpg), consulté le 27.04.2011)

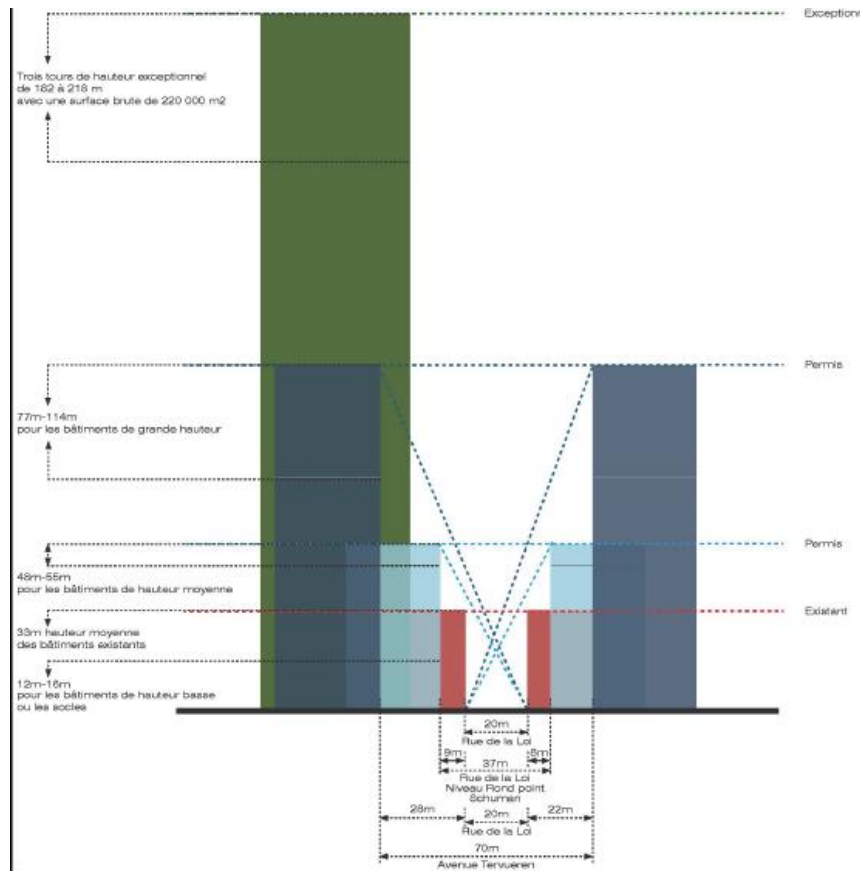
**Figure 10 : Projet n°4 : “Hardware for Europe” équipe Xaveer De Geyter Architects**



(Source : [http://s3.amazonaws.com/europaconcorsi/project\\_images/1390055/\\_06\\_XDGA\\_Ruedelaloi\\_ViewPar\\_full.jpg](http://s3.amazonaws.com/europaconcorsi/project_images/1390055/_06_XDGA_Ruedelaloi_ViewPar_full.jpg), consulté le 27.04.2011)

### 8.4. Projet de Portzamparc « Ilots par îlots, l'apparition d'une rue ouverte »

Figure 11 : Logique d'alignement



(Source : ADT Powerpoint)

Figure 12 : Surfaces libérées

- En ocre, nouveaux espaces publics indispensables
- En jaune, statut négociable





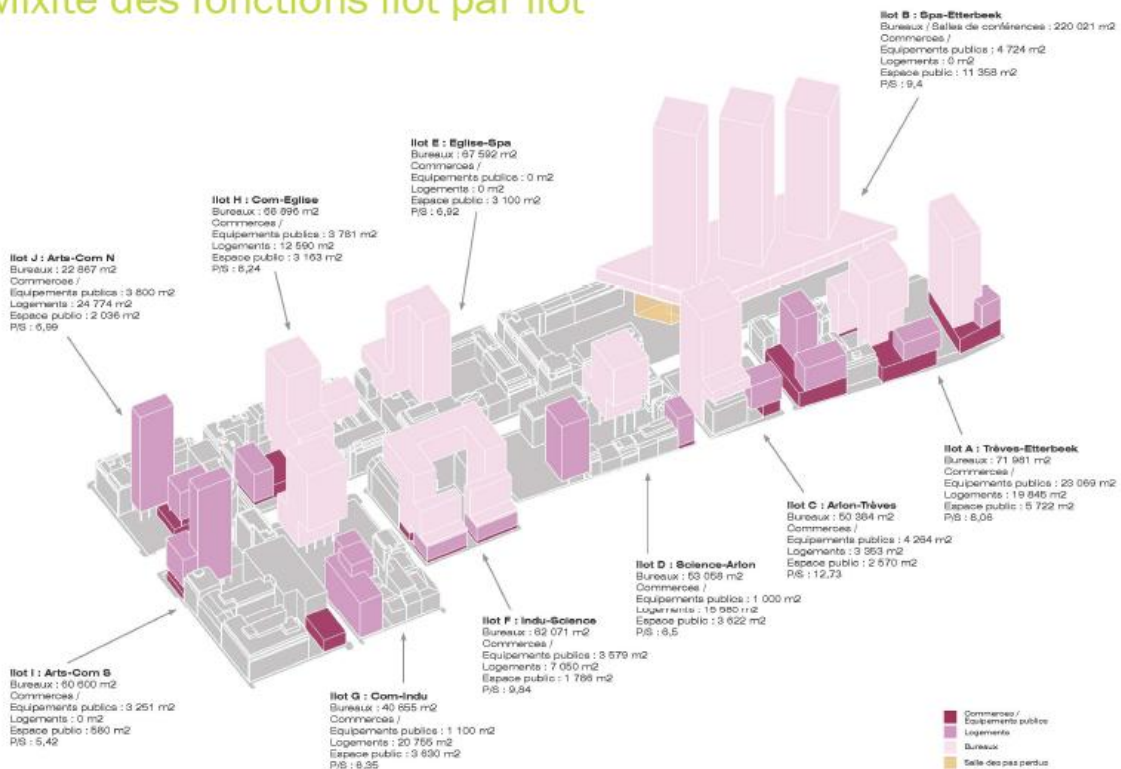
Figure 13 : Illustration du projet "îlot par îlot, l'apparition d'une rue ouverte"



(Source : ADT Powerpoint)

Figure 14 : Mixité des fonctions par îlot

### Mixité des fonctions îlot par îlot



(Source : ADT Powerpoint)

# LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES

Ana Valle et Ariane Valette

## 1. INTRODUCTION

La ville de Bruxelles abrite actuellement une grande partie des principales Institutions européennes. D'autres villes comme Luxembourg ou encore Strasbourg participent également au projet européen en accueillant un bon nombre de ces Institutions. Dans le cadre de ce travail, nous allons nous focaliser sur la ville de Bruxelles.

A partir des années quatre-vingt, Bruxelles connaît un nombre toujours plus croissant d'Institutions européennes et devient la ville regroupant les principaux bureaux décisionnels de l'Union Européenne. Elle est même souvent qualifiée de « capitale de l'Europe ».

La présence de ces Institutions dans la ville s'accompagne de l'installation plus ou moins provisoire d'un bon nombre de fonctionnaires européens qui viennent à Bruxelles pour y travailler. L'arrivée de cette population provenant de divers pays d'Europe n'est pas sans conséquences sur la ville. Des quartiers entiers sont de plus en plus « accaparés » par les infrastructures et les fonctionnaires des Institutions européennes. Cette population marque la ville à travers ses pratiques. Les Bruxellois ne voient donc pas toujours d'un bon œil cette population qui prend place dans sa ville et qui ne s'y intègre pas forcément.

Ces migrants hautement qualifiés ont la particularité de se mouvoir fréquemment et sont souvent qualifiés d'« élites circulantes ». Malgré leur importante mobilité, des lieux fixes se créent par leur présence. Cela montre alors un certain ancrage de cette population dans les endroits où elle travaille et dans lesquels elle vit également la plupart du temps. Les lieux qui montrent clairement la présence de cette population de fonctionnaires européens sont par exemple les Ecoles européennes. L'impact de ces dernières est notable que ce soit au niveau spatial ou social au sein de la ville de Bruxelles. Les Ecoles sont des institutions importantes pour le futur de cette élite, elles participent à la transmission de valeurs européennes aux enfants des fonctionnaires et leur donnent un bagage particulier pour leurs projets futurs.

Dans le cadre de ce travail nous nous sommes donc intéressées aux Ecoles européennes de Bruxelles, à leur fonctionnement et à leurs spécificités. Nous nous sommes ensuite plus précisément penchées sur la question de ces Ecoles comme lieu de transmission de capital cosmopolite. A partir de là, nous avons formulé une question de recherche et des hypothèses que nous avons eu l'opportunité de vérifier durant la semaine de terrain que nous avons passée à Bruxelles. De retour en Suisse, nous avons analysé les données afin de répondre à notre question de recherche.

## 2. ECOLES EUROPEENNES

Les Ecoles européennes sont des institutions publiques gérées par les autorités des pays membres de l'Union européenne. Leur but principal est de répondre aux besoins éducatifs des enfants dont les parents travaillent pour les Institutions européennes. Ces Ecoles se distinguent d'écoles plus conventionnelles car elles sont multilingues et multiculturelles, dans leur population mais aussi dans leur organisation, leur philosophie et leurs buts.

C'est dans la ville de Luxembourg en 1953 que la première Ecole européenne est mise en place à l'initiative d'un groupe de fonctionnaires européens. Ils désiraient créer une école pour leurs enfants afin que ceux-ci soient éduqués dans leur langue maternelle et reçoivent une éducation similaire à celle de leur pays d'origine. Dans ces Ecoles sont alors être rassemblés des enfants de nationalités et de langues différentes. Les premiers essais sont satisfaisants et, en 1957, l'Ecole du Luxembourg devient officiellement la première Ecole européenne. Cette expérience et son succès motivent la Communauté européenne à ouvrir d'autres Ecoles dans différents pays comme la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre ou encore l'Espagne.

En plus de ce besoin de préserver l'identité d'origine, les Ecoles sont aussi vues comme l'endroit idéal pour développer un sentiment d'appartenance européen. Un des espoirs étant notamment que les Ecoles contribuent à surmonter la haine qui a ravagé l'Europe lors des deux Guerres mondiales. Cela en construisant des communautés basées sur un respect mutuel et en donnant aux enfants une formation pour pouvoir « reconstruire » l'Europe, comme le relève SAVVIDES (2006). Selon lui, une fois diplômés, ces enfants auront peut-être accès aux postes de leurs parents et seront les futurs dirigeants essentiels à la création d'une Europe sûre et unie. La mission des Ecoles européenne peut être résumée par cette citation : « *Élevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'œuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère* » (Brochure des Ecoles européennes 2011 : 7).

### 2.1. Description des Ecoles européennes

Les Ecoles européennes sont gérées par les gouvernements des 27 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que par la Communauté européenne. Ce sont des établissements officiels jouissant d'un statut juridique d'établissement public dans les pays membres de l'UE. Elles sont destinées prioritairement aux enfants dont les parents travaillent pour les Institutions européennes et leur vocation est de donner un enseignement multilingue et multiculturel dans les cycles maternel, primaire et secondaire.

Selon le rapport du Conseil supérieur des Ecoles européennes de 2009, le nombre total d'élèves est en 2009 de 22'331. Les quatre Ecoles de Bruxelles accueillent près de la moitié de ces élèves, 42.75%, ce qui correspond à 9'547 élèves. Cela s'explique par le nombre important de fonctionnaires des Institutions européennes établis à Bruxelles. Les origines linguistiques des élèves de l'Union Européenne sont bien représentées puisque quinze sections linguistiques se répartissent entre les quatre Ecoles européennes de Bruxelles. Selon le rapport du Conseil supérieur des Ecoles européennes de 2009, on retrouve toutefois une majorité de francophones (2887), d'anglophones (1748) et de germanophones (1083). Ce sont d'ailleurs les trois sections linguistiques représentées dans les quatre Ecoles européennes de

Bruxelles. Les néerlandophones sont aussi bien présents, dans trois Ecoles, ainsi que les italophones.

## 2.2. Fonctionnement des Ecoles européennes

A la base, les Ecoles européennes ont été créées pour accueillir les enfants dont les parents travaillent pour les Institutions européennes. D'autres élèves peuvent toutefois être acceptés si les parents adressent une demande au directeur et paient une taxe. Nous pouvons constater que ces Ecoles sont dites publiques mais fonctionnent comme des écoles privées, que ce soit au niveau du suivi des professeurs, des moyens mis à disposition ou encore de l'accès à celles-ci. La scolarité est donc gratuite pour les élèves dont les parents travaillent au sein des Institutions de l'Union européenne et s'étend de la maternelle jusqu'à la possibilité d'obtention d'un baccalauréat européen.

En ce qui concerne le fonctionnement administratif de ces Ecoles, il y a tout en haut de l'échelle le Conseil supérieur, composé d'un ministre représentant chaque pays. Vient ensuite le Bureau de secrétaire général qui lui s'occupe des différents secrétariats et donne les grandes orientations. En dessous de ces deux entités, il y a deux comités pédagogiques, ainsi que deux conseils d'inspection, formés de représentants de chaque pays, s'occupant des niveaux primaires et secondaires. Cela montre l'importance attachée au fait qu'un représentant de chaque pays puisse intervenir lors des choix relatifs au fonctionnement des Ecoles.

Une des spécificités liées à l'enseignement dans ces Ecoles, et qui caractérise bien leur idéologie, est les « heures européennes ». C'est un cours où les élèves de niveau primaire de nationalités différentes se rencontrent pour participer à diverses activités. C'est l'occasion pour ces élèves de mieux se comprendre, de se respecter et de s'apprécier à travers des projets communs. Un élément important est que la communication se fait de manière multilingue. Voici quelques-uns des objectifs généraux des « heures européennes » selon le plan local 2010-2011: développer une identité européenne, des attitudes interculturelles (respect, tolérance, coopération, communication), permettre aux élèves de se connaître, de s'apprécier et de s'entraider. Les objectifs formulés par les enseignants des « heures européennes » rejoignent ces idées: « développer l'écoute et la tolérance envers l'autre », « prendre conscience des différences et des similitudes entre différentes cultures », « développer le goût de communiquer dans une autre langue ». Contrairement à ce que l'intitulé peut faire croire, les « heures européennes » ne sont pas des leçons sur l'Europe, mais des activités qui entraînent naturellement des échanges. Voici quelques exemples de leçons proposées: activités musicales et artistiques, bricolages, jeux, projet théâtral, activités sportives.

## 3. QUESTION DE RECHERCHE

**Comment les Ecoles européennes contribuent-elles à la transmission d'un capital cosmopolite pour les enfants des fonctionnaires des Institutions européennes de Bruxelles ?**

## 4. PROBLEMATIQUE

Les écoles ont souvent été vues dans les sciences humaines comme un lieu de reproduction sociale. C'est-à-dire, comme le relève MOUNIER (2003), que ce sont des institutions qui contribuent au maintien de la structure sociale et des inégalités dans la société, avec la

domination d'une classe sociale sur d'autres. Selon BOURDIEU (1996), les écoles sont des lieux de reproduction sociale car elles permettent aux enfants des classes dominantes d'obtenir les meilleurs résultats scolaires, et donc d'occuper des places dirigeantes dans la société. BOURDIEU et PASSERON (2002) mettent en évidence ce phénomène de reproduction sociale des inégalités. Selon eux, les chances scolaires des élèves sont inégales et dépendent de leur origine sociale. Ils avancent que les obstacles économiques, souvent présentés comme un facteur clé, ne permettent pas uniquement d'expliquer ces inégalités. Le facteur dont l'influence est la plus forte sur le milieu étudiant est l'origine sociale. Les capacités scolaires sont donc influencées indirectement par de nombreux facteurs. La « culture libre » en fait partie, elle correspond à la facilité de quitter le sentier balisé par l'école pour soi-même s'intéresser à d'autres sujets (théâtre, musées, concerts, musique, etc.). Les Ecoles européennes notamment à travers les « heures européennes » semblent vouloir pousser les élèves à développer leur « culture libre ».

Un autre facteur participant à la reproduction sociale est ce que BOURDIEU et PASSERON (2002) appellent les avantages sociaux cumulatifs. C'est-à-dire que la position d'un membre dans la hiérarchie sociale dépend fortement de la position des autres membres de la famille. Les Ecoles européennes de par leur statut juridique participent à une sélection de la population en acceptant principalement les classes sociales plutôt aisées. VANCRAVERBECK et DELGRANGE (2008 : 437) mettent bien en évidence ce processus de reproduction sociale : « *Il est logique que les Ecoles européennes, largement financées par le budget communautaire, n'aient pas vocation à accueillir toute la population scolaire (...), le filtrage mis en place leur confère un caractère d'exclusivité qui, appliqué à un établissement public, heurte autant les principes qu'il séduit certainement certains parents* ». En effet, ces Ecoles accueillent prioritairement les enfants des fonctionnaires européens, certains enfants peuvent aussi être acceptés si leurs parents travaillent dans des organisations de droit public ou privé qui ont des accords avec le conseil supérieur des Ecoles européennes, finalement d'autres enfants peuvent encore être acceptés sur demande. Mais alors que l'inscription est gratuite pour les enfants des fonctionnaires européens, elle varie de 2000 à 9000 euros pour les autres. Nous pouvons donc voir que l'éducation spécifique dispensée dans ces Ecoles n'est pas ouverte à tous et participe à la reproduction sociale d'une certaine élite. A ce sujet, Philippe VAN PARIJS (2009) parle même d'« apartheid scolaire » pour le cas de la ville de Bruxelles, car les Ecoles européennes accueillent un faible pourcentage de la population scolaire bruxelloise, en excluant presque tous les enfants dont les parents ne sont pas fonctionnaires européens. Tous les jeunes Bruxellois ne peuvent donc pas profiter de certains avantages que l'on retrouve dans ces Ecoles, comme par exemple un enseignement multilingue.

Les Ecoles européennes participent donc à une reproduction sociale, de par le fait qu'elles n'acceptent que les enfants des fonctionnaires européens. WEENINK (2008) parle même de l'émergence d'une nouvelle classe sociale internationale « les nouvelles élites de la mondialisation ». En participant à cette reproduction sociale, les Ecoles contribuent aussi à transmettre certaines valeurs et caractéristiques spécifiques aux élèves. C'est-à-dire que les Ecoles européennes de par leur mission historique ont pour objectif de transmettre aux élèves un apprentissage multiculturel et multilingue ouvert sur le monde ainsi que des valeurs de paix et de tolérance face aux différences. WEENINK (2008) met en avant la notion de cosmopolitisme, une idée de conscience de connexion globale et une tendance à l'ouverture d'esprit face aux autres. Il s'inspire ensuite de Bourdieu et dit que le « cosmopolitisme » peut être perçu comme une source de pouvoir et peut être compris comme une forme de capital social et culturel. En effet, BOURDIEU (1996), voit le « capital » comme une ressource sociale qui permet aux individus d'obtenir des avantages sociaux. Les quatre capitaux

principaux sont selon lui : économique, culturel, social et symbolique, mais il précise qu'il existe un capital spécifique à chaque champ social. Selon l'idée de WEENINK (2008), le capital cosmopolite serait donc l'ensemble des ressources cosmopolites dont dispose un individu. Elles peuvent être de différentes formes, notamment la capacité à parler plusieurs langues (principalement l'anglais), le fait d'habiter durant une certaine période à l'étranger, le fait d'avoir des amis de différentes nationalités, la lecture de livres, de magazines et de journaux qui ont une audience globale et la participation à des meetings d'audience internationale. Le fait de vivre dans un milieu multiculturel favorise donc le cosmopolitisme, mais on peut vivre dans un milieu multiculturel sans être cosmopolite, c'est-à-dire sans acquérir la capacité de naviguer de manière aisée entre différents registres culturels et linguistiques.

Ces Ecoles jouent donc un rôle dans la transmission d'un capital cosmopolite spécifique aux enfants de fonctionnaires des Institutions européennes. Un élément qui contribue à favoriser cette transmission de capital est ce que PINÇON et PINÇON-CHARLOT (2007), appellent l'« entre-soi »: les élites ne se mélangeant pas avec les autres classes sociales, elles peuvent plus facilement préserver et enrichir leur patrimoine économique, culturel et social. Les auteurs font encore remarquer que tout au long de leur cursus scolaire et professionnel, ces classes sociales favorisées sont prédestinées à reproduire le même schéma : études dans les mêmes écoles, pratique d'activités similaires, habitudes culturelles identiques. Il est encore intéressant de relever que si le cosmopolitisme c'est l'ouverture au monde, l'« entre-soi », c'est l'inverse. Les élèves des Ecoles européennes développent donc un patrimoine commun spécifique à ces institutions, le cosmopolitisme devenant un type d'« entre-soi ».

#### **4.1. Sous-question et axes de recherche**

Nous pensons donc qu'il existe différentes manières d'acquérir un capital cosmopolite et que les Ecoles européennes y participent. L'éducation de très haute qualité qui est dispensée, les projets pédagogiques, les programmes d'enseignement, les activités extrascolaires, les classes mixtes et les origines des professeurs sont nous le pensons, des exemples des facteurs aidant à la transmission d'un capital spécifique à ces Ecoles. Cela nous a amenées à nous poser la sous-question ci-dessous, ainsi qu'à définir des axes de recherche.

*Quels sont les vecteurs qui permettent la transmission d'un capital cosmopolite ?*

##### Axes de recherche:

1. La connaissance des langues est un élément déterminant dans la transmission d'un capital cosmopolite.
2. Le recrutement de professeurs de différentes nationalités aide à la transmission d'un capital cosmopolite.
3. Le programme pédagogique et les manuels scolaires sont élaborés pour transmettre un capital cosmopolite.
4. Les activités extrascolaires sont des vecteurs de transmission d'un capital cosmopolite.
5. Les « heures européennes » permettent la transmission d'un capital cosmopolite.

## 5. METHODOLOGIE :

### 5.1. Objet d'étude :

Pour ce travail, nous avons décidé de nous concentrer uniquement sur deux des quatre Ecoles européennes de Bruxelles. Nous avons jugé suffisant de n'en étudier que deux, car cela nous permet déjà d'avoir une vision globale du fonctionnement de ces Ecoles. Nous avons décidé de ne pas faire une réelle différenciation entre ces Ecoles, car les idéaux, valeurs et principes qui les guident sont les mêmes, c'est à dire ceux des Ecoles européennes.

Puis, pour cibler un peu plus notre champ de recherche, nous nous sommes concentrées sur les études de type secondaire, qui comprend sept années scolaires. Nous avons également choisi de nous concentrer sur ces années d'études car les élèves étant plus âgés, il nous a paru plus pertinent et plus facile de discuter avec eux de différents thèmes, tels que leur perception de l'Ecole ou encore leurs projets futurs. En effet, les élèves de maternelle ou primaire sont certainement moins à même de nous informer sur leur future orientation. Comme nous nous sommes intéressées aux cours « d'heures européennes » qui ne sont donnés qu'au niveau primaire, nous nous sommes toutefois un peu penchées sur ce niveau.

Nous nous sommes principalement concentrées sur les personnes travaillant dans ces Ecoles et participant à leur fonctionnement, c'est-à-dire les directeurs et les professeurs. En effet, nous pensons qu'elles sont à même de nous renseigner sur l'organisation et la manière de travailler dans ces Ecoles.

### 5.2. Terrain

Nous avons choisi d'utiliser l'observation ainsi que les entretiens semi-directifs comme méthodes de recherche pour répondre à notre question.

Durant notre séjour à Bruxelles, nous avons visité deux Ecoles européennes : une située au centre ville et l'autre dans un quartier résidentiel en périphérie de la ville. Nous avons passé une journée dans chacun de ces établissements dont la visite nous a permis d'avoir une vision globale de ces espaces et de la façon dont ceux-ci sont aménagés. Cela nous a donné la possibilité de percevoir également l'ambiance qui règne au sein de ces Ecoles.

Durant ces visites, nous avons suivi divers cours en tant qu'observatrices: deux cours de géographie en 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années secondaire, un cours d'histoire en 6<sup>ème</sup> secondaire et également un cours « d'heures européennes » en 3<sup>ème</sup> primaire, tous donnés dans la deuxième langue choisie par les élèves. Nous nous sommes focalisées sur les cours d'histoire/géographie car ils sont donnés en langue II, c'est-à-dire la deuxième langue obligatoire, ce qui nous a permis de situer le niveau des élèves dans une des langues véhiculaires. De plus, ces branches peuvent être abordées différemment selon les perspectives nationales. Cela nous a permis de nous rendre compte par nous-mêmes du déroulement du cours, du type d'enseignement donné et de la participation des élèves. En discutant avec les professeurs, nous avons également pris connaissance de la structure des cours et des directives qui sont imposées aux enseignants. L'observation que nous avons faite était totalement « ouverte » dans le sens où nous avons expliqué à tous les membres présents les grandes lignes de notre recherche. Pour visiter les Ecoles nous avons dû nous présenter à l'entrée auprès des surveillants et ensuite nous avons pu circuler comme nous le souhaitions au sein de l'établissement. En ce qui concerne les cours, nous n'avons pas participé activement aux cours c'est-à-dire que nous avons demandé aux enseignants de ne pas se préoccuper de nous pendant le cours car nous ne voulions pas déranger et également pour pouvoir observer

attentivement. De manière générale, ce fut le cas, après une brève présentation par les professeurs les élèves ainsi que les professeurs ne nous ont pas vraiment porté attention. Toutefois certains enseignants sont venus régulièrement vers nous afin de nous expliquer ce qu'ils faisaient et pourquoi, spécialement durant le cours des « heures européennes ». Nous avons essayé de concentrer notre observation sur la constitution des classes et leur ambiance, la participation des élèves mais également sur le plan, les intitulés et le contenu de ces cours et de voir finalement la « pédagogie en acte ». Et cela toujours en nous concentrant sur nos différents axes de recherches. Concernant la prise de notes, nous avons, chacune de notre côté, noté le maximum d'informations afin d'avoir une description pertinente du cours.

Nous avons aussi souhaité faire des entretiens semi-directifs avec des personnes ayant des fonctions diverses au sein de ces Ecoles, ce qui nous semblent pertinent pour traiter du fonctionnement et de la manière d'enseigner de ces Ecoles. En posant des questions précises liées à notre question de recherche puis en laissant parler assez librement nos interlocuteurs, nous avons recueilli des éléments auxquels parfois nous nous attendions pas et sur lesquels nous avons pu rebondir dans les divers entretiens. Avec cette méthode, nous avons donc pu traiter de tous les aspects que nous désirions et laisser la place à d'éventuels nouveaux éléments. De cette manière nous avons eu accès à des informations très précises ainsi que des avis et des discours plus subjectifs.

Avant nos premières visites dans les Ecoles, nous avons rencontré un inspecteur et trois professeurs tous retraités et qui ont fait une partie de leur carrière au sein de ces Ecoles. Nous avons fait tout d'abord un entretien semi-directif avec un inspecteur des Ecoles européennes, ce premier entretien nous a permis d'approfondir nos connaissances sur les Ecoles. Ensuite nous avons fait un entretien ou focus-group avec trois professeurs qui nous a donné accès à des informations plus axées sur les élèves et les manières d'enseigner. La présence de trois personnes en même temps a permis des échanges intéressants, même si leurs discours se rejoignaient sur les grandes lignes. Ces premiers entretiens nous ont permis d'approfondir nos connaissances et d'avoir quelques idées préalables avant notre visite des Ecoles, cela nous a rendu attentives à certains éléments durant nos observations et nos entretiens. Lors de la visite de ces Ecoles, nous avons pu rencontrer différentes personnes qui nous ont renseignées sur le fonctionnement des Ecoles européennes : les valeurs et les idéaux qu'elles véhiculent, le recrutement des enseignants ou encore les programmes pédagogiques et les plans d'études. Nous avons aussi interrogé ces personnes à propos des élèves : l'ambiance en classe, le rapport avec les professeurs et entre les élèves. Sur place, nous avons fait un entretien semi-directif avec une directrice ainsi qu'un secrétaire pédagogique du niveau secondaire qui nous ont apporté un point de vue assez différent des professeurs à la retraite et avaient un discours plus nuancé. Puis nous avons eu plusieurs discussions plus informelles avec quatre professeurs de géographie-histoire en langue étrangère II français et deux professeurs donnant les « heures européennes » avec qui nous avons passé un peu de temps durant la pause de midi. Nous avons également eu l'occasion de discuter avec un parent d'un ancien élève. Enfin nous avons interrogé trois élèves étudiants dans une de ces Ecoles afin de connaître leurs projets futurs, leur rapport à Bruxelles et à ses habitants ainsi que les liens entre eux au sein de l'Ecole. Pour ces rencontres, nous avons préparé une grille d'entretien où nous avons traité des sujets ci-dessus de manière plus approfondie selon les spécificités et la fonction des personnes interrogées.



### 5.3. Critiques

Par manque de temps et par souci de facilité linguistique, nous avons dû restreindre nos observations de cours à ceux donnés en langue II français, et nous ne nous sommes pas focalisées sur les cours donnés dans la langue principale ou encore dans une autre langue que le français. Or, la manière d'enseigner peut varier selon que le professeur soit francophone ou anglophone par exemple. Nous nous sommes aussi limitées aux cours d'histoire/géographie et « d'heures européennes » et nous n'avons pas du tout observé de cours donnés dans les autres branches.

Dans la mesure où nous nous sommes intéressées aux Ecoles européennes comme lieu de transmission d'un capital cosmopolite, il aurait aussi pu être intéressant de rencontrer des anciens élèves afin de les interroger sur la manière dont ce capital a pu ou peut leur être utile dans leurs vie professionnelle ou privée et sur ce que le passage dans une Ecole européenne leur a apporté.

Nous avons toutefois pu rencontrer seize personnes occupant des fonctions diverses avec lesquelles nous avons eu des discours nuancés, voir parfois même opposés, ce qui nous a permis de prendre du recul et d'avoir une perspective assez réaliste du quotidien au sein de ces Ecoles.

A l'aide de ces entretiens et de ces observations, nous avons analysé à travers la structure et l'enseignement des Ecoles européennes les possibles vecteurs de transmission d'un capital cosmopolite aux élèves.

## 6. RESULTATS

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons cherché à définir certains vecteurs qui aident à la transmission d'un capital cosmopolite. Nous nous sommes ensuite demandé si ces Ecoles participaient à la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté européenne. Ensuite, nous avons mis en évidence les différents éléments représentatifs du capital cosmopolite des élèves à travers ce qui les caractérise et leurs manières d'être. Finalement, nous avons repris l'idée de PINÇON et PINÇON-CHARLOT (2007) en nous intéressant à ce qui contribue à favoriser la transmission de ce capital, ce qu'ils appellent l'« entre-soi », que nous avons développé au travers de deux éléments. Tout d'abord les caractéristiques de ces Ecoles comme lieu d'« entre-soi » et liée à cela, la manière dont ces élèves sont intégrés au milieu bruxellois.

### 6.1. Vecteurs de transmission d'un capital cosmopolite

#### 6.1.1. *Connaissance des langues*

La connaissance des langues que les élèves acquièrent dans ces Ecoles semble être un très grand atout. Les professeurs, directeurs, élèves et parents, que nous avons rencontré ont tous exposé que l'avantage principal des Ecoles européennes est qu'elles développent des capacités extraordinaires en langues.

Les élèves doivent obligatoirement choisir une langue II, considérée comme une langue véhiculaire. C'est-à-dire qu'elle doit permettre de transmettre, émettre et comprendre des idées. Elle est donc enseignée dans le but de développer l'aisance à l'oral et la capacité à argumenter et n'est pas du tout approfondie littérairement par exemple. L'apprentissage de la langue II commence déjà en maternelle et devient obligatoire en primaire, ce qui fait qu'à

l'âge de 11 ans, certains élèves parlent déjà très bien cette langue véhiculaire. Les cours donnés dans la langue II, sont par exemple les cours d'histoire et de géographie. Lors de ces cours, l'accent est mis sur la pratique de l'oral et les professeurs essaient le plus possible de faire participer les élèves et de développer leurs capacités à discuter aisément d'une thématique particulière. Lors de nos observations de cours, nous avons pu observer la facilité avec laquelle les élèves jonglaient d'une langue à l'autre. En effet, les cours que nous avons suivis étaient donnés en français, les élèves parlaient souvent entre eux dans leur langue maternelle, mais étaient capables d'enchaîner et de débattre sans aucune difficulté dans un très bon français et avec un vocabulaire adapté, lorsque leur professeur leur demandait de le faire.

Il nous faut toutefois modérer nos observations, car dans le cas de beaucoup de ces élèves, ils parlent déjà depuis tout petit une deuxième langue à la maison. En effet, il est ressorti de nos entretiens que souvent ces élèves ont déjà des parents de nationalités et langues différentes et que pour eux, il est donc normal de parler au moins deux langues. Par contre, il est intéressant de remarquer que l'apprentissage constant de la langue à l'intérieur de ces Ecoles devient totalement naturel pour les élèves. Ces derniers n'ont pas le choix de parler plusieurs langues, ils sont constamment obligés d'écouter, comprendre et parler en d'autres langues. Lors de nos différents entretiens il est d'ailleurs ressorti qu'une des plus grandes causes d'échec dans ces Ecoles est la difficulté en langue. Si un élève n'est pas doué en langue ou ne fait pas assez d'efforts, il ne peut en général pas suivre la formation scolaire de ces Ecoles et doit les quitter.

La connaissance des langues est donc un élément caractéristique des Ecoles européennes.

*« (...) Les élèves ont quand même la possibilité ici d'apprendre jusqu'à quatre langues étrangères en plus de leur langue maternelle (...) ils ont un très bon bagage linguistique en sortant d'ici. En général, ils sont trilingues, quasiment tous. Et la particularité aussi c'est qu'en général il y a quand même un grand pourcentage d'élèves qui vit dans un milieu familial, déjà à la base, linguistiquement mixte » (Un secrétaire pédagogique, 31.03.11).*

#### 6.1.2. Professeurs de différentes nationalités

Les professeurs ne sont jamais nommés, ils sont engagés et évalués tous les deux ans par des inspecteurs, et si la qualité de leur enseignement n'est pas à la hauteur des exigences attendues, ils peuvent donc être limogés. Il ressort de nos entretiens que les professeurs s'impliquent énormément dans leur travail et ont du plaisir à le faire. De plus, pour les professeurs, enseigner dans une Ecole européenne semble être une excellente place. Tout d'abord, leur salaire est extrêmement élevé car il a été décidé de ne pas créer de différences salariales entre les enseignants et que tous gagneraient la même chose. Les professeurs reçoivent donc leur traitement national, auquel vient s'ajouter un supplément européen qui peut valoir jusqu'à plusieurs dizaines de fois un salaire national. En plus de cela, le climat d'enseignement semble très agréable pour les professeurs, ils nous ont dit qu'il n'y a pas ou peu de réels problèmes de disciplines, que les élèves sont assez cultivés et que le matériel pédagogique à disposition est d'excellente qualité.

Par contre, les enseignants disent parfois devoir faire face à la pression des parents d'élèves qu'ils qualifient comme pouvant être des gens assez imbus d'eux-mêmes et habitués à donner des ordres. Enseigner dans ces Ecoles demande encore de consacrer beaucoup de temps à la préparation des cours, aux rencontres avec les parents et à la collaboration avec les autres professeurs. Les avantages dominent toutefois et les professeurs se disent heureux d'enseigner, ils se sentent motivés et le climat de travail jugé très agréable peut contribuer à rendre leur cours de très bonne qualité.

Lors de nos entretiens, les personnes interrogées nous ont dit souvent que la qualité de l'enseignement dans les Ecoles européennes est très bonne. Notamment car les professeurs sont tous des « native speaker », et que les exigences qui leur sont demandées sont très élevées.

*« Les professeurs dans la très grande majorité sont excellents, et s'ils ne le sont pas, ils le deviennent, parce que les conditions de travail sont exceptionnelles » (Un inspecteur des Ecoles européennes, 29.03.11).*

Une des particularités de ces Ecoles est donc que les professeurs proviennent de différents horizons et apportent chacun leur propre manière d'enseigner, souvent liée à leur éducation nationale.

### 6.1.3. Programmes pédagogiques et manuels scolaires

Les professeurs reçoivent des instructions pédagogiques de la direction et des Institutions européennes: objectifs, programmes et instructions détaillées de l'enseignement aux niveaux maternel, primaire et secondaire. Il y a aussi des explications sur la manière d'enseigner une langue : la façon de faire pour que les élèves apprennent à communiquer, le vocabulaire spécifique à utiliser pendant les cours, ainsi que le niveau que les élèves doivent atteindre. Les programmes sont élaborés de manière à permettre à ce que, si un élève quitte le système des Ecoles européennes, il puisse s'intégrer facilement au système scolaire de son pays d'origine. Les cours sont donc fortement influencés par les différents programmes nationaux.

Il n'y a pas de manuels scolaires propres aux Ecoles européennes. En effet, il n'a pas été possible d'unifier dans un même manuel les thématiques, matières et façons spécifiquement nationales d'enseigner. Les professeurs ont donc un programme et des sujets à traiter et doivent eux-mêmes construire leurs cours à partir de cela. Un professeur d'histoire/géographie nous a dit utiliser comme support un manuel français/allemand, car il le trouvait assez complet et plus ouvert qu'un manuel français par exemple.

Il est ressorti de tous nos entretiens que le plan de cours et les programmes pédagogiques ne sont pas spécialement à « caractère européen ». Bien évidemment, les professeurs doivent jongler entre une mixité d'élèves, de langues et de cultures différentes, mais leur but est avant tout de transmettre des connaissances scolaires et non des connaissances « européennes ».

Selon les professeurs que nous avons rencontrés, ces Ecoles participent indirectement peut-être à la transmission d'un capital cosmopolite, notamment par le fait que, lors des cours, les élèves sont constamment confrontés à une autre perspective que celle qu'ils auraient dans leurs pays. Un professeur d'histoire/géographie nous a dit apprécier de pouvoir faire par exemple des cours durant lesquels il compare avec ses élèves la page de titre de journaux de différents pays européens. Ceci afin de leur montrer que chaque pays a sa vision du monde, et que dans le pays voisin, le titre principal peut ne même pas apparaître. Cet exemple montre que les professeurs se servent des avantages de cette multiculturalité pour faire réfléchir les élèves sur ce qu'est la réalité, en leur montrant qu'il faut aussi savoir prendre en compte le point de vue de « l'autre ».

### 6.1.4. Activités extrascolaires

Dans les Ecoles européennes les moyens financiers sont énormes. La mobilité des élèves est importante car ils peuvent participer à des nombreux voyages: un professeur nous a cité l'exemple de son fils qui a voyagé dans toute l'Europe pour jouer avec l'orchestre philharmonique de son Ecole. De nombreuses sorties pédagogiques sont aussi organisées comme par exemple des voyages en Angleterre dans la cadre d'un cours de langue étrangère

anglais. Nous pouvons donc remarquer que ces Ecoles participent à élargir l' « horizon culturel » des élèves.

En dehors des voyages, les fêtes sont l'occasion de découvrir et de fêter les spécificités nationales. Les élèves organisent des événements typiques de leur pays : musique, cuisine, jeux, qu'ils font ainsi découvrir à leurs camarades. Les parents d'élèves jouent aussi un grand rôle car ils n'hésitent pas à s'investir et créent des petits événements qui regroupent les élèves d'origines diverses. Par exemple, il existe « les dîners grecques », qui sont des repas organisés par des parents grecs et auxquels tous les élèves peuvent prendre part, ce qui permet de découvrir une autre facette de la culture en question.

Toute une série d'activités extrascolaires sont encore proposées aux élèves de ces Ecoles, cette offre va d'une grande variété de sports, à des activités de musique, de théâtre, de cinéma ou encore d'art plastique. Ces offres sont intéressantes car elles permettent aux élèves de différents horizons de se rencontrer au sein de l'Ecole et d'élargir leurs connaissances.

#### 6.1.5. « Heures européennes »

Les « heures européennes » se donnent en primaire et consistent en des activités socioculturelles et sportives. Différents thèmes y sont abordés, de la préhistoire aux temps modernes, le but étant de faire découvrir le monde aux élèves. Ces cours se donnent dans une langue étrangère et il arrive même assez souvent que les plus jeunes ne parlent même pas la langue du cours. Dans ce cas là, ils se débrouillent par eux-mêmes pour suivre. Pédagogiquement, l'enseignant utilise énormément de supports didactifs (images, mouvements de corps, mimes, etc.), ce qui permet d'aider les élèves à se familiariser avec cette nouvelle langue. Au travers de petites expériences (fabrication d'un volcan ou d'un cerf-volant par exemple), l'enseignant crée un rapprochement entre les différents élèves, qui sans même parler la même langue, arrivent très bien à communiquer entre eux et à s'entraider.

## 6.2. Création d'un sentiment d'appartenance à une communauté européenne

Dans ces Ecoles, on est constamment immergé dans un univers cosmopolite. Tout d'abord, parce que les professeurs et les élèves de toute l'Europe se côtoient quotidiennement. Ensuite, car il est possible d'observer des décorations relatives à l'Europe dans les couloirs: par exemple des pancartes en lien avec le fonctionnement du Conseil européen, ou encore un immense drapeau européen peint par des élèves de maternelle. Finalement, car les élèves participent aussi à différentes activités ayant de près ou de loin un rapport avec l'Europe, par exemple des tournées musicales dans différents pays européens avec l'orchestre de leur Ecole.

Ces différents exemples mettent en évidence que, à l'intérieur de ces Ecoles, les élèves sont constamment confrontés à différentes dimensions et éléments européens qui peuvent avoir un impact sur la transmission d'un capital cosmopolite. Nous nous sommes alors demandé si le fait d'être constamment plongés dans une « dimension européenne » amène les élèves à développer un sentiment d'appartenance à une « communauté européenne ».

Lors de nos entretiens, il est ressorti que la nationalité prime sur le sentiment d'être Européen.

*« Ils sont très nationalistes ici, oui très nationalistes...les fêtes nationales ici on les fête, les gamins sont habillés des couleurs de leur pays : les Irlandais ici, à la Saint-Patrick, ils sont tous en vert ! (...) Mais ils sont tout d'abord Grecs, Espagnols avant d'être Européens ! Il ne faut pas rêver! » (Un secrétaire pédagogique, 01.04.11)*

*« Ils ont tendance à se regrouper par nationalités, les professeurs aussi d'ailleurs » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

Il est revenu souvent lors de nos entretiens que l'entente, que ce soit entre les élèves ou entre les professeurs, est très bonne, mais qu'ils ont tendance à se regrouper par langue. Les professeurs se retrouvent par exemple à la salle des maîtres entre francophones, hispanophones ou anglophones comme c'est également le cas des élèves au sein des Ecoles. Mais malgré cette tendance à la congruence linguistique, les professeurs disent généralement bien s'entendre et collaborer souvent et volontiers avec des professeurs parlant une autre langue.

*« Moi je travaillais avec mes collègues, on discutait, on échangeait les points de vue, les façons de voir » (Une professeure de français langue étrangère retraitée, 29.03.2011).*

Lorsque nous avons demandé l'avis d'un secrétaire pédagogique sur le fait que ces Ecoles peuvent développer chez les élèves une identité européenne, il nous a répondu qu'il préférerait plutôt parler de multiculturalisme. Selon lui, il faudrait plutôt parler d'un sentiment identitaire multiculturel, dans lequel la nationalité originelle a une très forte importance. En effet, nous pouvons nous demander ce qu'est vraiment l'Europe et s'il est possible de s'identifier Européen alors que l'Europe n'existe que depuis peu de temps.

*« Je ne me sens pas vraiment Européenne, c'est quoi être citoyen européen ? Il n'y a pas de citoyen européen, c'est un peu difficile de s'identifier à une citoyenneté qui n'existe pas ! » (Une élève, 01.04.11).*

Les avis divergent sur ce point, certains professeurs nous ont dit se sentir Européens et que c'est aussi le cas des élèves. Il nous faut donc modérer le fait que la nationalité prime sur le sentiment d'être Européen, même si la plupart des avis allaient dans le sens du nationalisme.

*« A l'Ecole européenne on a appris beaucoup la tolérance entre les différentes habitudes des différents pays. C'est la première fois que je suis devenu tolérant. C'est un immense compromis (...) en disant tiens si on prend rien que les habitudes de chacun, personne ne s'entendra. Il y avait une construction européenne au niveau des Ecoles. Et on marchait là dedans » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

*« Il n'y a pas beaucoup de nationalisme, pas de tout. Je pense à notre fils, il a passé l'essentiel de sa scolarité au Luxembourg et il n'a pas été habitué à se sentir Belge, ça n'a pas beaucoup de sens. Il est Belge mais ça ne représente pas grand chose » (Une professeure de mathématique retraitée, 29.03.2011).*

### **6.3. Capital cosmopolite des élèves**

Nous avons ensuite essayé de mettre en évidence certains éléments qui sont représentatifs du capital cosmopolite des élèves, à travers ce qui les caractérise et leur manière d'être. Ceci afin d'identifier le capital cosmopolite des élèves.

Il est ressorti de tous nos entretiens que les élèves des Ecoles européennes acquièrent des connaissances en langue à la fin de leur scolarité qui en font des parfaits bilingues, trilingues, voir dans certains cas davantage.

*« J'en ai connu qui connaissaient 7 langues, (...) la plupart des élèves qui quittaient les Ecoles parlaient sans accent » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

*« J'ai enseigné la langue III<sup>1</sup> avec des élèves qui ne parlaient pas du tout la langue, et à la fin de l'année ils parlaient... C'est impressionnant » (Une professeur de français langue étrangère retraitée, 29.03.2011).*

Les professeurs et parents d'élèves mettent en avant que sur le marché du travail ils ont un avantage énorme par rapport à quelqu'un ayant suivi un cursus scolaire « normal », et que grâce à leurs connaissances en langues ils ont de plus grandes facilités à trouver un emploi.

*« Quand ils ont réussi, ils profitent de leurs connaissances des langues (...) presque parfaites font qu'ils peuvent prendre un emploi très facilement » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

Ensuite, ils développent de très bonnes capacités d'adaptation à différentes situations. Depuis la maternelle, ils doivent s'adapter à des cours donnés dans une autre langue que la leur et trouver des moyens de comprendre et de suivre. Ils sont aussi constamment obligés de s'adapter à l'environnement scolaire extrêmement hétérogène qu'ils côtoient tous les jours : langues, cultures, personnes différentes.

*« Ils sont assez polyvalents, grande capacité de s'adapter » (Une professeur de français langue étrangère retraitée, 29.03.2011).*

Ils sont aussi habitués à la mobilité car ils ont l'opportunité de faire de beaux voyages avec leur Ecole, mais c'est surtout la grande mobilité développée avec leurs parents qui leur permet de faire des rencontres et de s'intéresser à l'autre.

*« Quand ils sortent des Ecoles ils sont assez armés, car ils ont eu ce genre d'épreuve (mobilité, déménagement) » (Une professeur de mathématique retraitée, 29.03.2011).*

Les professeurs nous ont déclaré qu'une des très grandes forces des élèves est qu'ils n'ont peur de rien et ont une grande confiance en eux.

*« Etre persuadé que quoi qu'on fasse on y arrive, c'est un moteur incroyable » (Un inspecteur des Ecoles, 19.03.11).*

Certains professeurs nous ont aussi décrit les élèves comme épanouis, passionnés durant les cours et très sympathiques à côtoyer. S'il semble clair qu'enseigner dans ces Ecoles est très agréable, d'autres professeurs nous ont quand même fait remarquer que les élèves sont « assez détendus et nonchalants », c'est à dire qu'ils savent qu'il y a « papa et maman » derrière et que bien que très agréables durant les cours, ils ne font pas grand chose en dehors. Les professeurs rajoutent que bien que ces élèves soient très doués en langues à la fin de leur cursus, ce ne sont pas non plus tous des « génies », mais qu'ils ont surtout la chance de venir d'un milieu social favorisé et de bénéficier d'un enseignement de qualité.

*« Ils avaient tous des points forts. C'était de bons élèves en général, je dis pas les plus courageux (...) superbe milieu en général, ils ont vécu beaucoup de choses, souvent avec leurs parents, ils étaient cultivés. Il y avait des gens qui avaient vu ce que nous on verra jamais » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

Il faut toutefois mettre en évidence que ce capital cosmopolite est déjà existant car les élèves proviennent d'un milieu socioculturel élevé qui leur a notamment donné une « bonne éducation », des bases linguistiques importantes et une grande culture générale.

*« Il y a aussi chez les parents, une catégorie de gens mélangée du point de vue pays. Par exemple, un allemand et une française, (...) ils étaient déjà mélangés quand les enfants sont nés, donc ils ont tout de suite entendus deux langues » (Un professeur de mathématique retraité, 29.03.2011).*

<sup>1</sup> Langue III = langue la plus forte après la langue maternelle (langue I) et la langue II.

Les professeurs ont toutefois mis en évidence que provenir d'un milieu social aisé n'a pas que des avantages et que certains enfants sont quelques peu délaissés par leurs parents.

*« Même si les enfants étaient privilégiés, ils avaient parfois des difficultés familiales très fortes (...) ils étaient un peu laissés à eux mêmes. Parfois les gosses restaient tout seuls à la maison. Ils devaient se débrouiller tout seuls parce que les parents étaient je sais pas où... ça posait problème » (Un professeur de français langue étrangère, 29.03.2011).*

#### 6.4. Ecoles européennes comme lieu d'« entre-soi »

Tous nos entretiens montrent que dans ces Ecoles le climat de travail est agréable, les moyens financiers disponibles énormes et que les rapports entre professeurs et élèves sont de manière général bons.

*« Il n'y a aucune tension, les élèves sont sages, nous n'avons pas de problèmes de discipline, c'est un public bien élevé, bien éduqué » (Un secrétaire pédagogique, 01.04.11).*

D'un point de vue qualitatif, ces Ecoles semblent donc excellentes, et comme le montre cette citation, regroupent des élèves « bien éduqués », c'est-à-dire provenant d'un milieu socioculturel élevé. Contrairement à certaines écoles privées, dans lesquelles la qualité de l'enseignement a une très haute réputation, ces Ecoles sont élitistes d'un point de vue social et monétaire.

*« Ce ne sont pas des écoles élitistes dans le sens pédagogique du terme, mais elles sont élitistes au niveau de l'argent et de leurs moyens » (Un secrétaire pédagogique, 01.04.11).*

Ces différents points montrent que la population que l'on retrouve à l'intérieur de ces Ecoles est financièrement et socialement « aisée ». C'est notamment dû à la sélection faite dès le départ par les Ecoles concernant l'admission d'élèves dont les parents ne travaillent pas dans les Institutions européennes.

*« La catégorie III<sup>2</sup> va finir par disparaître, on ne va plus accepter d'enfants qui sont pas de catégories I<sup>3</sup> ou II<sup>4</sup>, à cause de la surpopulation scolaire (...) de toute façon ces gens avaient des moyens financiers, le minerval scolaire est d'à peu près 5'000 euros par an, c'est cher...c'est cher 5'000 euros par an pour un ouvrier ou pour une classe moyenne c'était un peu cher. (...) C'est une vraie réalité sociologique!» (Un secrétaire pédagogique, 01.04.11).*

En résumé, les élèves proviennent d'un milieu social aisé et se retrouvent entre eux. Ils ne se mélangent pas puisque que seuls les enfants de fonctionnaires des Institutions européennes sont acceptés, à quelques exceptions près. Ces Ecoles contribuent donc à créer un lieu d'« entre-soi » pour les élèves. Nous nous sommes ensuite demandé si ces derniers se mélangent à la population bruxelloise ou ont tendance à rester entre eux.

##### 6.4.1. Intégration des élèves au milieu Bruxellois

Selon un secrétaire pédagogique, 98% des élèves sont nés à Bruxelles, mais le fait qu'ils viennent d'un niveau social extrêmement élevé et privilégié les tient à l'écart des quartiers « populaires » et des autres jeunes.

<sup>2</sup> Catégorie III = enfants dont les parents ne sont pas fonctionnaires européens.

<sup>3</sup> Catégorie I = enfants dont les parents sont fonctionnaires européens.

<sup>4</sup> Catégorie II = enfants dont les parents travaillent pour une organisation ayant des accords avec les Institutions européennes.

« *Ils vivent dans leur cocon* » (*Un secrétaire pédagogique, 01.04.11*).

Dans les deux Ecoles où nous sommes allées, les directeurs et professeurs ont mis en évidence que la semaine, les élèves ne voient absolument pas Bruxelles : plusieurs dizaines de cars scolaires viennent les chercher près de leur domicile et les amènent directement à l'intérieur du périmètre très sécurisé des Ecoles. Ils ne doivent donc jamais prendre de bus, où réellement marcher dans Bruxelles. Les professeurs ont l'impression que les élèves ne connaissent pas vraiment la ville, ils rajoutent que rien n'est fait par les Ecoles pour que les élèves s'intègrent mieux à la ville et rencontrent de jeunes belges.

Lors de nos entretiens, nous avons interrogé trois élèves d'environ 17 ans. Nous leur avons demandé comment elles se sentaient intégrées à la ville de Bruxelles. Sur les trois, une seule se sent réellement intégrée dans la ville et y a d'ailleurs de nombreux amis, autres que ceux des Ecoles européennes. Tout en se sentant espagnole, elle voit Bruxelles comme sa ville et prévoit même de rester vivre en Belgique. Les deux autres personnes revendiquent très fort leurs origines et prévoient de retourner dans leur pays pour y commencer l'université. Contrairement à la première, elles n'ont pas de réelles attaches à Bruxelles et désirent retourner vivre dans leur pays d'origine, bien qu'elles aient toujours étudié dans une des Ecoles européennes de Bruxelles.

Cela montre que si, dans certains cas, des élèves s'adaptent et s'intègrent bien à la ville et aux Bruxellois, dans d'autres cas, même en ayant toujours vécu à Bruxelles, certains élèves ne s'attachent pas vraiment à la ville. C'est notamment dû à l'univers extrêmement clos de ces Ecoles qui ne pousse pas les élèves à créer des liens avec d'autres jeunes de leur âge ou d'un milieu social différent. En effet, ils habitent en général dans des quartiers résidentiels et les Ecoles leur fournissent tous les loisirs qu'ils désirent.

#### 6.4.2. « *Entre-soi* » et reproduction sociale

Les deux éléments développés ci-dessus mettent en évidence que ces Ecoles peuvent être vues comme un lieu d'« entre-soi », dans le sens où la population que l'on y retrouve est principalement composée d'enfants de fonctionnaires européens dotés d'un capital social de base élevé. Cet « entre-soi » facilite la transmission d'un certain type de capital cosmopolite propre à cette population et participe à la reproduction d'une élite « européenne » mobile et multiculturelle.

« (...) *ils appartiennent à une communauté, une communauté de pognon, et multiculturelle !* » (*Un secrétaire pédagogique, 01.04.11*).

Cette remarque explicite bien que ces élèves vivent dans un lieu d'entre-soi (« communauté »), viennent d'un milieu social aisé (« pognon ») et disposent d'un capital cosmopolite (« communauté multiculturelle »).



## 7. CONCLUSION

Nous avons cherché à démontrer de quelle manière les Ecoles européennes contribuent à transmettre un capital cosmopolite aux enfants des fonctionnaires des Institutions européennes. Nous avons pu identifier différents vecteurs aidant directement et indirectement à la transmission de ce capital.

La connaissance des langues peut être un élément favorisant la transmission d'un capital cosmopolite. En effet, une des formes du cosmopolitisme est notamment la capacité à parler plusieurs langues (principalement l'anglais). Les élèves acquièrent de bonnes connaissances linguistiques, qui leur donnent la possibilité d'établir des contacts avec des personnes de langues et de nationalités différentes. Ce qui peut favoriser leur esprit d'ouverture étant donné que les liens et l'accès à l'autre sont facilités et encouragés.

Le recrutement de professeurs de différentes nationalités est une condition favorable à la transmission d'un capital cosmopolite, étant donné que les professeurs sont tous des « native speaker ». Le fait qu'ils proviennent de différents horizons fait qu'ils apportent chacun une manière spécifique d'enseigner. Les professeurs contribuent donc à développer une des formes du cosmopolitisme lors de leurs différents cours, c'est-à-dire la lecture de livres et de journaux qui ont une audience globale. En plus de cela, ils contribuent à améliorer un autre élément du cosmopolitisme qui est la connaissance des langues.

Les programmes pédagogiques et les manuels scolaires, ne sont pas élaborés pour transmettre un capital cosmopolite, par contre ils participent peut-être indirectement à cette transmission. En effet, les professeurs s'inspirent des manuels scolaires et méthodes d'enseigner venant de différents pays et ils essayent de construire leur cours en adoptant une perspective globale.

Les activités extrascolaires peuvent être des conditions favorables à la transmission d'un capital cosmopolite car elles permettent aux élèves de découvrir, de comprendre et de connaître des habitudes et des modes de vies spécifiques aux différents pays.

Les « heures européennes » peuvent aider la transmission d'un capital cosmopolite de par leur volonté de mélanger des élèves d'origines différentes. Dès leur entrée en primaire, les élèves sont confrontés à d'autres langues et apprennent à cohabiter harmonieusement en faisant des activités ensemble. Ce qui reprend une des formes du cosmopolitisme, qui est le fait d'avoir des amis de différentes nationalités.

Nous nous sommes ensuite demandé si ces Ecoles participent à la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté européenne. Nous avons pu conclure que ces Ecoles ne contribuent pas vraiment à créer un tel sentiment, même s'il y a divergence d'opinion sur ce point.

Ensuite, nous avons cherché à décrire les éléments représentatifs du capital cosmopolite des élèves. Nous avons pu identifier la connaissance des langues, la faculté d'adaptation, la mobilité et la confiance en soi. Dans la plupart des cas, ce capital est déjà existant, car les élèves proviennent d'un milieu socioculturel élevé qui leur a notamment donné une « bonne éducation », des bases linguistiques importantes et une grande culture générale.

Finalement nous nous sommes intéressées aux Ecoles comme lieu d'« entre-soi » favorisant la transmission d'un capital cosmopolite et participant d'une certaine manière à reproduire une « élite cosmopolite ».

Notre recherche a permis de mettre en évidence que les Ecoles européennes contribuent à la transmission d'un capital cosmopolite pour les enfants des fonctionnaires des Institutions européennes de Bruxelles. Notamment grâce aux différents vecteurs identifiés ci-dessus ainsi qu'au phénomène d'« entre-soi ».

## 8. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- Bourdieu, P.** 1996 : *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit.
- Bourdieu, P., Passeron, J.-C.** 2002 : *Les Héritiers : les étudiants et la culture*. Paris: Editions de Minuit.
- Mounier, P.** 2003 : *Pierre Bourdieu, une introduction*. Paris : Presses Pocket.
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M.** 1998 : *Grandes fortunes*. Paris : Payot et Rivages.
- Pinçon, M. et Pinçon-Charlot, M.** 2007 : *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris : Seuil.

### Articles

- Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen.** 2009. Les écoles européennes à Bruxelles : vers un enseignement plurilingue pour tous digne de la capitale de l'Europe. *Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen*. 12-17.
- Houssen, A.** 2008: Multilingual Development in the European Schools. In De Groof, R. editor, *Brussels and Europe*. Brussels : Academic and Scientific Publishers, 455-470.
- Rapport du Conseil supérieur des Ecoles européennes.** 2009. *Donnée sur la rentrée scolaire 2009-2010 des Ecoles européennes*.
- Savvides, N.** 2006: Developing a European identity: a case study of the European school at Culham. *Comparative Education* 42 (1). 113-129.
- Van Parijs, P.** 2010 : Multiplier les écoles européennes à Bruxelles : deux conditions à remplir pour ne pas se contenter d'en rêver. *Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen*. 38-44.
- Vancrayebeck, L., Delgrange, X.** 2008 : Le statut juridique des écoles européennes en droit public belge et européen. In De Groof, R. editor, *Brussels and Europe*. Brussels: Academic and Scientific Publishers, 435-454.
- Weenink, D.** 2008: Cosmopolitanism as a Form of Capital: Parents Preparing their Children for a Globalizing World. *Sociology* 42(6). 1089-1106

### Sites internet

#### **Brochure des Ecoles Européennes :**

[http://www.eursec.eu/fichiers/contenu\\_fichiers1/566/Brochure-fr.pdf](http://www.eursec.eu/fichiers/contenu_fichiers1/566/Brochure-fr.pdf) (consulté le 27 .04.11)

**Plan local 2010-2011 de l'Ecoles européenne de Bruxelles III, « heures européennes » :**  
[http://ns20785.ovh.net/~admin3/fichiers/contenu\\_fichiers1/1153/Europee%20hours%20-%20Plan%20local%202010%202011%20-%20web.pdf](http://ns20785.ovh.net/~admin3/fichiers/contenu_fichiers1/1153/Europee%20hours%20-%20Plan%20local%202010%202011%20-%20web.pdf) (consulté le 27 .04.11)

**Site général des Ecoles Européennes:** <http://www.eursec.eu/index.php?id=35> (consulté le 27.04.11)

**Ecole européenne de Bruxelles I :** <http://www.eeb1.com/> (consulté le 27.04.11)

**Ecole européenne de Bruxelles II :** <http://www.eursec.eu/index.php?id=35> (consulté le 27.04.11)

**Ecole européenne de Bruxelles III :** <http://www.eeb3.eu/index.php?id=74> (consulté le 27.04.11)

**Ecole européenne de Bruxelles IV :** <http://www.eeb4.eu/index.php?id=92> (consulté le 27.04.11)



---

# APPROPRIATIONS ET DOMESTICATIONS DE L'ESPACE URBAIN A BRUXELLES

## Cas des expatriés Suisses

Vicente Anzellini et Léo Vodoz

### 1. INTRODUCTION

Ils échangent leurs montagnes contre de vastes plaines, quittent leurs villes modestes pour la ville de l'Europe, s'installent dans pays réputé pour son mauvais temps et ses dissensions, pour contribuer à construire ce grand projet, l'Union Européenne. Les helvètes à Bruxelles. Nous nous intéressons par ce travail, à l'intégration des expatriés Suisses dans la vie Bruxelloise, dans la prétendue ville de l'Union Européenne. Il s'agit d'étudier comment les Suisses travaillant avec les institutions européennes ou des organisations entretenant des liens avec l'UE, apprennent à vivre dans la ville de Bruxelles, développent des connaissances de l'espace urbain et se transmettent ces savoirs faire spatiaux. Malgré l'importance relative de l'implantation des institutions européennes dans la ville de Bruxelles<sup>1</sup> on peut observer qu'à l'intérieur de celle-ci se développe une ville particulière avec ses propres logiques, la ville des institutions européennes. De plus, les habitants de cette ville particulière, dans notre cas les expatriés Suisses, viennent travailler à Bruxelles pour une durée limitée de deux, quatre voir dix ans mais rarement plus. Ainsi, l'intérêt de cette étude est de voir comment les Suisses, souvent établis pour une courte durée à Bruxelles, s'approprient et domestiquent cet espace urbain.

### 2. CONTEXTE

La Suisse entretient des rapports étroits avec l'Union Européenne depuis 1972. En 1992, le peuple refuse que la Suisse entre dans l'espace économique européen (EEE) et le Conseil Fédéral stop la procédure d'adhésion à l'UE pour se concentrer à développer des relations par la « voie bilatérale » (Mission de la Suisse auprès de l'Union Européenne 2009 : 22). Plusieurs traités ont été développés depuis les années 70, avec une importante augmentation depuis les années 2000. Les thèmes principaux des accords bilatéraux sont la libre circulation et le libre-échange, les transports, la recherche, les assurances et les pensions, entre autres. Les relations de la Suisse avec l'Union Européenne s'étendent également à des programmes d'aide humanitaire, de "pacification" et développement de l'Europe de l'Est. Malgré sa non-adhésion

---

<sup>1</sup> À Bruxelles, ~10% de la population provient des institutions européennes, travailleurs et familles confondus. Celles-ci génèrent également ~15% du PIB de Bruxelles. (Source : conférence M. Van Criekingen 29.03.2011)

à l'UE, nous pouvons donc observer que la Suisse entretient de nombreuses relations avec l'UE et ce dans de multiples domaines. Ainsi, la Suisse se doit d'envoyer de ses ressortissants directement auprès des institutions européennes pour assurer le maintien de ces liens et continuer à défendre ses intérêts.

Le choix de cette population d'étude s'explique par le fait que nous disposions de contacts préalables. Nous avons néanmoins dû rechercher des contacts supplémentaires par nos propres moyens pour réaliser cette recherche. En outre, nous avons imaginé que le statut particulier de la Suisse auprès de l'UE – et par conséquent les modes de travail que cela impose aux ressortissants suisses – pourrait influencer les pratiques spatiales de ses expatriés. Ensuite, le multilinguisme caractéristique de la Suisse nous semblait être un élément important qui pourrait influencer les contacts des expatriés avec d'autres communautés – par opposition à celles qui ne pratiqueraient, par exemple, que l'Anglais – et par conséquent influencer les pratiques spatiales. Finalement, nous partagions la même langue, élément indispensable pour mener correctement les entretiens. Par ce choix, nous espérons révéler d'éventuelles spécificités quant aux relations des expatriés Suisses à l'espace urbain Bruxellois.

Nous avons interviewé douze expatriés Suisses travaillant dans les institutions Européennes ou dans des organisations en relations avec l'UE. Elles étaient toutes localisées dans le quartier européen. Parmi les personnes interviewées, nous pouvons différencier les expatriés suisses travaillant dans trois groupes différents. Le premier est SwissCore, une organisation représentant la Suisse dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'éducation auprès des institutions européennes et des groupes d'intérêts basé à Bruxelles, où nous avons interrogé trois personnes. Le second groupe, La Mission de la Suisse auprès de l'Union Européenne, rassemble des personnes défendant les intérêts de la Suisse dans divers domaines comme la santé, la télécommunication, la culture, la libre circulation des personnes et la politique étrangère. Nous avons pu réaliser cinq entretiens avec ses collaborateurs. Et enfin nous avons rencontré deux personnes dans le troisième, l'EFTA (European Free Trade Association), qui est une association européenne pour le libre-échange. Nous avons encore rencontré deux personnes en dehors de ces trois groupes, l'une travaillant pour la Commission Européenne l'autre, un étudiant stagiaire qui travaille à l'European Institute for Asian Studies. Bien que nous n'ayons pas systématiquement demandé l'âge des interviewés, nous pouvons approximativement les répartir équitablement en trois groupes 25-35 ans 36-45 ans et 46 ans et plus. Quatre d'entre eux sont venus en famille. Leur durée de séjour à Bruxelles était variée. Un premier groupe de sept personnes est arrivé depuis moins d'un an, deux personnes sont à Bruxelles depuis un à deux ans et trois autres personnes vivent dans la capitale depuis six à sept ans. Trois d'entre eux avaient de bonnes connaissances de la ville avant de s'y installer et six autres étaient déjà venus sans pour autant approfondir leur connaissance de la ville.

### 3. CADRE THEORIQUE

La ville est aujourd'hui l'un des principaux espaces de vies de l'homme et pourtant, il n'existe pas une "ville type", une "ville modèle" avec une structure bâtie reproduite partout à l'identique, dans laquelle il serait aisé – mais ennuyeux – de vivre. On comprend alors que l'immersion dans un environnement urbain inconnu ou méconnu désoriente, dépayse. Submergé par les informations et les nouveautés l'individu doit, pour rester à flot et ne pas se perdre, trouver ses repères, comprendre le fonctionnement de ces espaces et choisir ses espaces de vie. Il apprend d'abord à reconnaître ces espaces, puis approfondit ses connaissances de son environnement et peut-être, au fil du temps, se l'approprie, le domestique pour y vivre. Nous partons donc du principe que l'individu vit en relation avec son

environnement et par conséquent, qu'il a besoin pour vivre, d'un certain ancrage dans la ville. C'est l'objet de ce travail que de comprendre quel est l'espace de vie des Suisses à Bruxelles et comment ils développent leurs connaissances de cette ville. Ainsi, il nous faut d'abord définir ce qu'on entend par appropriation et domestication de l'espace. Pour ensuite expliciter quelques-unes des ressources qui permettent l'ancrage de l'individu dans la ville. Des compétences personnelles aux réseaux sociaux des *expats*, ce sont ces ressources qui, selon nous, contribuent à développer une connaissance de la ville et ensuite, une appropriation et domestication de l'espace.

### 3.1. Concepts : appropriation, domestication

Il nous faut éclaircir ce qu'on entend par appropriation et domestication d'un espace afin de mieux comprendre ces concepts centraux de notre travail. Ceux-ci recouvrant une multitude d'acceptions, sans pour autant jouir d'une définition dans un dictionnaire de géographie, ils peuvent à priori sembler flous et confus (LEVY et LUSSAULT, 2003 ; RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 ; VESCHAMBRE, 2005). Nous nous limitons ici, à l'interprétation des aspects de ces concepts qui nous semble nécessaire à la réalisation de ce travail centré sur *l'appropriation et la domestication urbaine*. Henry Lefebvre admet lui aussi les difficultés que ceci implique en termes analytiques : « *un site, une place, une rue peuvent se dire "appropriés". De tels espaces abondent, encore qu'il ne soit pas toujours facile de dire en quoi et comment, par qui et pour qui ils furent "appropriés"* » (LEFEBVRE, 2000 : 192).

Nous ne considérons pas l'aspect propriété – au sens juridique du terme – de l'appropriation de l'espace. Sans nier que la ville est un espace partagé par tous, appelé généralement espace public, nous admettons néanmoins que s'approprier un espace c'est revenir à "l'action de faire sien", afin de le rendre utile à son usage personnel. Dans ce cas, l'appropriation relève « *de l'apprentissage [en italique dans le texte], et de la familiarisation, conçu comme intériorisation cognitive : s'approprier un espace veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente ou stratégique* » (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5). De plus, nous ajouterons que s'approprier un espace, c'est le rendre intelligible et signifiant pour soi, ce qui nous rapproche de « *l'attachement affectif* » et « *l'appropriation existentielle* » de Ripoll et Veschambre : « *Il s'agit du sentiment de se sentir à sa place voire chez soi quelque part. Ce sentiment d'appropriation se transforme alors en sentiment d'appartenance* » (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5). Marie-Line Felonneau ajouterait même, s'approprier un espace, « *c'est l'utiliser comme support d'identité* » (FELONNEAU, 1994 : 535). Nous envisageons alors que le développement d'habitudes de pratiques spatiales soutient une certaine appropriation de l'espace. Nous entendons également dans la notion d'appropriation une autre dimension, celle d'une dynamique d'apprentissage collective de la ville. Nous retrouvons ces considérations chez des auteurs comme Veschambre et Serfaty-Garzon, l'exprimant ainsi : « *L'appropriation est [...] une expérience socialement médiatisée qui implique donc l'existence de modèles transmis, en particulier, par l'éducation* » (SERFATY-GARZON, 2003 : 3) ou encore, « *[...] une conception dynamique de l'appropriation, dans laquelle la qualification de l'espace n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mise en évidence des rapports de pouvoir, des conflits et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux.* » (VESCHAMBRE, 2005 : 1). Selon cette acception, l'environnement social est un élément déterminant qui permet à l'individu de s'approprier un espace. Cette appropriation spatiale de Bruxelles ou selon Caillez cette « *division socio-spatiale de la ville* » (CAILLEZ, 2009 : 45), se réalise grâce à une transmission des connaissances au sein des communautés qui perdure au fil du temps. Pour Lefebvre, « *l'appropriation ne s'accomplit pas en fonction d'un groupe immobile [...]. Le temps s'y*

*inclut et l'appropriation ne peut se comprendre sans les temps, les rythmes de vie* » (LEFEBVRE, 200 : 193).

Le concept de domestication de l'espace urbain est quant à lui plus problématique, moins développé dans la littérature. Néanmoins il nous semble intéressant et utile pour la suite de notre travail, d'essayer d'explicitier ce que nous entendons par domestication de la ville. D'autant plus que le mot domestication provenant du mot *domus* « la maison » (DUBOIS et al. 2001 : 231) ne semble à priori pas pouvoir s'associer la ville, cette dernière étant entre autres, une multitude de maisons. En ce qui concerne l'espace urbain, nous considérons que domestiquer c'est le cerner, le comprendre et dans une certaine mesure, l'intégrer. On peut suggérer en effet qu'une domestication de l'espace passe par la construction d'une relation à celui-ci, passant du statut d'étranger à celui de familier avec cet espace. Il nous semble par conséquent important de souligner que cette construction de la relation à l'espace inclus, tout comme pour la notion d'appropriation, une dimension temporelle. La domestication de l'espace urbain n'est alors possible que par une succession d'expériences de l'individu dans la ville. Un espace fréquemment pratiqué est d'autant mieux domestiqué. Deuxièmement, et par opposition à la notion d'appropriation développée ci-dessus, nous considérons que la domestication d'un espace urbain s'effectue de manière individuelle. La domestication de l'espace urbain mobilise plus particulièrement des connaissances et des expériences propres à chaque individu influençant l'approche, et l'appréhension de l'espace urbain. Il s'agirait d'éventuelles prédispositions influençant la manière d'aborder la ville donc de la connaître. « *Chacun invente sa ville en fonction des lieux parcourus et des lieux délaissés. [...] les individus fabriquent leur ville. Selon les individus, les villes sont différentes ; chacun possède ses coins favoris, ses lieux de loisir et de détente, ses trajets secrets pour éviter les embouteillages.* » (CAILLETZ, 2004 : 18). Un espace domestiqué peut alors devenir un espace de "chez-soi" où sa structure – les ruelles, les maisons, les places – comme les mœurs et les coutumes qui "l'habitent" sont appréhendés, connus et intégrés par l'individu. Cette dernière idée nous permet de suggérer enfin que la domestication de l'espace s'effectue parallèlement à une familiarisation à la population résidante.

Ainsi, quel que soit le concept de référence, appropriation ou domestication, l'intérêt de cette recherche est de comprendre comment les expatriés suisses apprennent à connaître la ville de Bruxelles, développent des "savoir-faire" urbains et comment ces connaissances évoluent. Par conséquent, il nous semble plus approprié de considérer ces concepts comme complémentaires plutôt qu'opposés. Les réseaux sociaux et les expériences individuelles constituant deux moyens d'appréhender la ville, de la faire sienne et de s'y identifier. Nous avons considéré principalement les réseaux de transmissions de connaissances « informels », c'est-à-dire, les amis, les proches, les collègues qui ont contribué à construire un savoir-faire urbain de *l'expat* à Bruxelles. Les réseaux « formels » de diffusion des connaissances de l'espace urbain (sites Internet officiels, guides) ont néanmoins été évoqués lors des entretiens pour comprendre quelle place ils occupent dans le processus d'appropriation de la ville des *expats*. Finalement, nous avons également tenté de comprendre le rôle des expériences personnelles qui, selon nous, contribuent à influencer les pratiques spatiales des expatriés.

### **3.2. Réseaux sociaux**

Nous l'avons évoqué précédemment, nous supposons que les réseaux sociaux occupent une place centrale dans la transmission de savoir-faire spatiaux informels et plus spécifiquement dans le processus d'appropriations et domestications de la ville. Autrement dit, les réseaux sociaux permettent aux individus d'apprendre, de pratiquer, de vivre la ville par le biais de leurs amis, leurs collègues ou toutes autres connaissances. Suivant les idées dégagées par

ROUTLEDGE (2003 : 335), les réseaux sociaux ont une fonction importante dans la production, l'échange et l'utilisation stratégique de l'information. Ainsi, on peut concevoir que les réseaux sociaux permettent de partager des expériences de l'espace de les accumuler et par conséquent ils contribuent à la construction d'un savoir partagé en constante évolution. Les expériences de chacun sont confrontées, opposées ou associées pour construire un savoir commun à propos de certains lieux ou événements. L'individu peut développer ses savoir faire spatiaux pour en faire profiter sa communauté ou son réseau, mais il peut également apprendre de lui. Routledge parle aussi de la manière dont cela implique une transmission « informelle » : « *Many information exchanges are informal, such as by telephone, e-mail and the circulation of newsletters and bulletins through a variety of means, including by hand, post and the Internet. Such information can enhance the resources available to geographically and/or socially distant actors in their particular struggles and also lead to action.* » (ROUTLEDGE, 2003 : 335). Deuxièmement, les réseaux sociaux constituent un niveau intéressant pour comprendre comment se construit une pratique de l'espace. Le partage des connaissances entre les divers individus de ce réseau contribue à développer une connaissance de l'espace, sans cesse réactualisée et partagée par de nouvelles expériences. Par conséquent, on peut imaginer voir émerger des "pratiques spatiales types" véhiculées par ce réseau ou "des représentations types" de certains espaces malgré l'important renouvellement des Suisses travaillant dans des organisations en lien avec les institutions européennes. En effet, ces *expats* arrivent généralement à Bruxelles pour une période qui va de 2-3 ans à 4-6 ans, plus exceptionnellement pour dix ans. Il y a donc constamment des individus établis depuis longtemps qui ont une certaine pratique de l'espace et d'autres qui au contraire sont étrangers à cette nouvelle ville ne l'ayant pas domestiquée. Le réseau va donc permettre la transmission des connaissances de l'espace et de ses "bonnes pratiques" des habitués aux nouveaux *expats*. Simmel écrit à ce sujet : « *Il [l'étranger] est attaché à un groupe spatialement déterminé ou à un groupe dont les limites évoquent des limites spatiales, mais sa position dans le groupe est essentiellement déterminée par le fait qu'il ne fait pas partie de ce groupe depuis le début, qu'il y a introduit des caractéristiques qui ne lui sont pas propres et qui ne peuvent pas l'être.* » (Traduit par FRITSCH et JOSEPH, 1950 : 53 d'après SIMMEL, 1908).

#### 4. PROBLEMATIQUE

Bruxelles est une ville qui rassemble plusieurs communautés aux origines variées. Par sa position géographique, elle devrait réunir Flamands et Wallons tout en abritant des populations d'origines plus lointaines, ce qui s'explique notamment par le passé colonial de la Belgique. Ces communautés ont tendance à se regrouper et à créer des espaces de vie aux identités distinctes, qui leur sont propres. L'arrivée des institutions européennes à Bruxelles a amené un nouveau type de population à la ville. La ville a en effet vu émerger un nouvel espace, celui des institutions européennes, conçu pour accueillir une population spécifique avec ses logiques et ses structures propres. Ainsi, des espaces aux identités particulières, correspondant aux besoins des diverses communautés, peuvent être identifiés à Bruxelles.

Le problème posé dans cette recherche est celui de l'appropriation et de la domestication de la ville de Bruxelles par la population expatriée suisse. En effet, nous voulons étudier comment l'élite transnationale d'une nation n'appartenant pas à l'Union Européenne, domestique et s'approprie la ville de Bruxelles alors qu'ils travaillent dans des organisations liées à l'Union Européenne. Il s'agit de comprendre si l'individu, lié aux institutions européennes par son travail, appartient à une communauté, par exemple les *expats*, et développe alors une certaine domestication et appropriation de la ville. Ou au contraire, si l'apprentissage de la ville s'effectue par d'autres moyens, indépendamment de son appartenance à un groupe social, par



exemple via ses ressources personnelles. Dès lors, il faudrait comprendre l'expatrié suisse comme libre de toutes appartenances à une communauté développant individuellement ses connaissances de l'espace urbain pour subvenir à ses besoins et tissant si nécessaire, des liens entre les communautés de la ville. Nous envisageons une troisième possibilité, les expatriés suisses constituent une communauté distincte, "un monde en soi" avec leurs habitudes, leur organisation, leurs pratiques de l'espace sans échange avec les autres communautés, reflétant par la même occasion ce vide artistique au milieu de la carte de l'Union Européenne. Ces interrogations reposent principalement sur deux constats. Le premier est la caractéristique linguistique des expatriés suisses. Ceux-ci parlent généralement au moins trois langues, l'allemand, le français et l'anglais. Ces compétences nécessaires pour leur travail peuvent également influencer leurs réseaux sociaux et par conséquent le processus d'appropriation et de domestication de la ville. Le second constat repose sur la durée de séjour limitée des expatriés suisses. La dimension temporelle étant l'un des facteurs à prendre en compte dans le processus d'appropriation et de domestication.

De fait, la question de l'appropriation et de la domestication de l'espace repose notamment sur le rôle du réseau social. Le groupe des *expats*, pour autant qu'il existe en tant que tel, peut être différencié des immigrants *classiques* par la définition suivante : les *expats* sont des « résidents de passage ou à long terme », et plus particulièrement des immigrants à un statut social élevé, avec un haut niveau de formation et une profession au sein des institutions européennes (GATTI, 2009 : 6). Néanmoins, tous les individus composant cette élite transnationale ne se sentent pas nécessairement comme faisant partie de ce groupe ; soit parce qu'ils ne s'y identifient pas, soit parce que cette communauté regroupe des réalités différentes, par exemple en termes de nationalités ou de fonctions au sein des institutions européennes. Par conséquent, le rôle de la communauté *expats* dans les processus d'appropriation et de domestication de l'espace urbain peuvent varier selon l'intégration des individus dans ce groupe. Nous utiliserons cependant ce terme *d'expats* par simplification.

#### 4.1. Questions de recherche

Quels sont les espaces de la ville de Bruxelles appropriés et domestiqués par les expatriés suisses ? Quelles ressources (« informelles ») sont mobilisées par ces expatriés pour développer cette appropriation, domestication de l'espace urbain Bruxellois ?

##### 4.1.1. Sous Questions

- 1) Comment les expatriés suisses apprennent-ils la ville et le cas échéant, comment s'effectue la transmission des connaissances de l'espace urbain via les réseaux informels ?
- 2) Peut-on observer des évolutions dans les pratiques spatiales des expatriés suisses installés à Bruxelles depuis longtemps ?
- 3) La domestication et l'appropriation de l'espace urbain bruxellois par les suisses diffèrent-elles de celles des autres communautés d'expatriés ? Pour cette seconde sous question, nous considérerons uniquement le point de vue des expatriés suisses.

#### 4.2. Objectifs

Nous avons identifié trois objectifs correspondant à ces questions de recherche. Le premier consiste à identifier si l'appropriation et la domestication spatiale se fait principalement par les réseaux sociaux ou au contraire, plutôt par les découvertes individuelles. Deuxièmement nous voulons répertorier de possibles lieux spécifiques partagés entre tous les expatriés suisses, des lieux d'ancrage à partir desquels tous les expatriés suisses s'approprient et domestiquent la

ville. Pour finir, nous souhaitons comprendre quelle est l'importance de la durée de séjour des expatriés, dans le processus d'appropriation et de domestication de la ville de Bruxelles.

## 5. METHODOLOGIE

### 5.1. Recueil des données

Nous avons effectué des entretiens semi directifs ainsi que des focus groupes avec des expatriés Suisses travaillant dans des institutions de l'Union Européenne ou dans des organisations liées à l'UE. Nous avons réalisé au total neuf entretiens pour un total de douze personnes, la différence s'explique par les deux focus groupes l'un de trois personnes et l'autre de deux personnes. Ces deux focus groupes nous ont permis de mettre en évidence des pratiques de l'espace communes des échanges de connaissances quant aux espaces fréquentés, comme parfois d'identifier des discordances ou des désaccords sur les manières de s'approprier, de domestiquer voir même de se représenter l'espace de la ville. Nous avons abordé trois aspects principaux pendant ces entretiens. Tout d'abord, après avoir récolté quelques informations générales, nous avons demandé à chacun de réaliser un dessin de la ville de Bruxelles avec pour consigne d'illustrer leurs lieux de vies, leurs habitudes de déplacement, leurs connaissances de la ville. Ces cartes mentales nous ont permis de mieux comprendre comment les expatriés connaissent la ville et comment ils l'utilisent. C'est l'aspect fonctionnel de la ville qui nous a intéressé dans un premier temps. Ensuite nous nous sommes servis de ces cartes mentales pour comprendre les raisons qui ont poussé les *expats* à se diriger vers ces espaces. Nous avons interrogé les expatriés à propos des ressources sur lesquelles ils se sont appuyés pour s'approprier et domestiquer la ville. L'objectif était alors d'obtenir des informations sur les « savoirs informels » transmis entre les *expats*, c'est-à-dire sur les dynamiques des connaissances liées à l'espace. Enfin, nous avons essayé d'approfondir la question de l'évolution des usages de l'espace. Nous leur avons demandé si d'autres espaces, structures ou établissements avaient eu, pour eux, de l'importance en demandant d'expliquer si possible dans quel contexte ainsi que les raisons de ces changements.

Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participants et des notes ont également été prises. Pour garantir la confidentialité à toutes les personnes que nous avons rencontrées pendant la recherche, aucun nom n'apparaît dans ce travail, pour les citations comme pour les cartes mentales.

### 5.2. Analyse des données

Nous présentons dans cette partie, la démarche suivie pour analyser les données que nous avons récolté au moyen des cartes mentales – parfois appelées cartes cognitives – couplées aux entretiens semi directifs. Les premières nous ont permis d'observer l'état des connaissances de l'espace urbain des expatriés interrogés. L'objectif de cet exercice étant d'identifier les éléments physiques de Bruxelles connus et pratiqués par les expatriés suisses. Ainsi, nous avons pour dessein d'utiliser ces illustrations de Bruxelles pour répertorier les divers éléments urbains connus des expatriés suisses et si possible de systématiser les éléments récurrents. Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser, au moyen des outils proposés par Kevin Lynch, les éléments qui permettent de comprendre l'appropriation et la domestication Bruxelloise des élites transnationales helvétiques. « *Lynch, dégage cinq types d'éléments auxquels les citoyens font appel pour construire une image de la ville. Il s'agit des voies, des limites, des quartiers, des nœuds et des points de repère. Ces différents éléments ont un rôle important dans le système d'orientation des acteurs de la ville. Ce sont eux qui sont à la base*

*de leur perception de l'environnement.* » (CAILLETZ, 2004 : 20). Cette méthode peut être légitimée par le fait que la carte mentale permet dans une certaine mesure d'interpréter l'intériorisation de l'environnement urbain de la part des individus. Autrement dit : « *La carte cognitive est un instrument de mesure de l'appropriation* » (FELONNEAU, 1994 : 542). Toutefois, il faut souligner qu'il s'agit d'interprétations, de lectures par le chercheur des appropriations et des domestications de la ville de Bruxelles d'individus en situation d'entretiens. Il y a par conséquent plusieurs paramètres qui nous obligent à relativiser nos résultats. Ceci d'autant plus que l'usage des cartes mentales est méthodologiquement très critiqué dans différentes disciplines, notamment en géographie. Roger M. Downs et David Stea le font par ailleurs remarquer : « there is no unified theoretical framework upon which we can base our understanding of cognitive mapping » (DOWNS & STEA, 2005 :1).

Néanmoins, nous utilisons les cartes mentales pour comprendre la connaissance de la ville d'un individu à un moment donné. Car, même si « *la carte mentale ne donne aucune idée objective de l'espace et peut même être totalement disjointe de l'espace géographique [...]* » celle-ci « *est une reconstruction et une recomposition sur la base d'éléments intériorisés, valorisés et catégorisés* » (FELONNEAU, 1994 : 537). Par conséquent, nous nous permettons de parler d'appropriations et de domestications de la ville à partir des informations complémentaires aux cartes mentales, réunies pendant les entretiens semi directifs. Ainsi nous pouvons comprendre ce que représentent les divers éléments urbains pour les expatriés, quelle(s) pratique(s) et fréquentation(s) ils en ont, par quelle(s) ressource(s) ils les ont connu (réseau informel et/ou expériences individuelles, prédispositions). C'est en essayant de comprendre quels étaient leurs expériences de la ville, comment ces connaissances évoluent que nous pouvons parler d'appropriations et/ou de domestications pour les expatriés suisses rencontrés. C'est par la combinaison des deux méthodes présentées ci-dessus que nous pourrons déchiffrer l'appropriation et la domestication de l'espace urbain, au travers des pratiques spatiales des *expats* suisses (LEFEBVRE, 2000 : 48).

## 6. ANALYSE DES RESULTATS

Nous allons développer notre analyse en trois phases. Pour la première, nous identifierons les différents états de connaissances des *expats* dans la ville de Bruxelles lors de leur installation. Ce premier chapitre a pour objectif de montrer les inégalités d'appropriations et de domestications urbaines des *expats* étant donné les expériences préalables variables qu'ils ont de la ville. Ensuite, nous tenterons d'explicitier le rôle des différentes ressources – des expériences individuelles aux divers acteurs – dans le processus d'appropriation et de domestication de l'espace. Enfin, il s'agira de montrer comment l'appropriation et la domestication de l'espace par les *expats* contribue à créer un espace particulier, un éventuel « espace des *expats* ».

### 6.1. Niveaux de connaissances

Il nous faut rappeler que parmi toutes les personnes interrogées, seules trois personnes n'étaient jamais venues à Bruxelles avant de s'y installer. Toutes les autres étaient venues ponctuellement pour des raisons professionnelles, comme touristes ou plus longuement, pour étudier ou exercer un autre travail. On peut donc distinguer trois niveaux de connaissances de la ville avant leur installation. Seuls les individus du premier groupe ont dû s'approprier et domestiquer la ville à partir de rien lors de leur arrivée. Pour eux, l'appropriation et la domestication de Bruxelles s'est développée progressivement à partir des ressources que nous allons développer dans le chapitre suivant. Les personnes du second groupe avaient une

connaissance partielle de la ville, adaptée aux besoins de leurs premières visites. Nous pourrions qualifier leur domestication et appropriation de l'espace urbain de partielle. Voici quelques exemples :

*« Oui, j'étais venu 2 ou 3 fois pour le travail, j'ai fait des visites très ponctuelles, je me logeais dans des hôtels où je ne savais même pas où ils se trouvaient. Je prenais le taxi le matin pour arriver à l'endroit où il y avait une séance. »*

*« À cette époque-là je n'aimais pas du tout [Bruxelles]. La géographie n'est pas si facile quand on n'a pas un bon sens d'orientation, alors je me perdais à chaque fois. »*

*« Je connaissais déjà un peu mais c'était plus un patchwork d'endroits que j'arrivais pas vraiment à mettre ensemble parce que je connaissais pas bien. »*

Ainsi ces expériences antécédentes à l'installation dans la ville ont permis de développer une certaine connaissance de la ville engendrée par des pratiques de l'espace particulières, donnant des points de référence dans l'espace sans pour autant vraiment permettre de développer une domestication et appropriation de l'espace urbain. La ville de Bruxelles ne restait qu'un lieu de passage, ce contexte empêchant un apprentissage pratique et structuré. Par contre, l'installation durable dans la ville a généralement engendré une évolution des connaissances de l'espace urbain, plus adapté à leurs nouveaux besoins. Lors de leur installation, les *expats* suisses ont ainsi exprimé une domestication et une appropriation différentes de la ville :

*« On connaissait un certain aspect de la ville, mais quand on habite c'est autre chose. »*

*« C'est vrai que je ne connaissais pas Bruxelles avant de venir habiter. »*

Pour le dernier niveau, dans lequel les individus avaient déjà une expérience de Bruxelles, il nous faut noter une réactualisation des connaissances de la ville et dans une certaine mesure d'une nouvelle appropriation nécessaire lors de la deuxième installation. Le milieu socioprofessionnel et parfois familial ayant évolué depuis la première expérience à Bruxelles, les pratiques spatiales ont suivi ces évolutions. Pour cette première partie, on voit l'importance du temps dans le processus d'appropriation comme le relève LEFEBVRE (2000 : 193). Les rythmes de vies des *expats* suisses à Bruxelles changent, l'appropriation et la domestication de l'espace urbain qu'il en ont aussi. Nous allons voir à présent le rôle des divers ressources intervenant dans ces changements.

## **6.2. Rôle des ressources dans l'appropriation et la domestication**

Quelle que soit l'expérience que les *expats* ont de la ville, nous observons donc que tous développent et poursuivent l'appropriation et la domestication de l'espace urbain de manière continue. Ainsi, les *expats* ne possèdent pas la ville une fois pour toute, au contraire, il s'agit d'un processus constamment réactualisé en fonction de leurs besoins, de leur mode de vie. Pour poursuivre notre analyse, nous allons maintenant nous tourner vers les caractéristiques individuelles et les médiateurs, notamment les réseaux sociaux, qui contribuent à faire circuler ces connaissances de l'espace urbain et encouragent ainsi une certaine domestication et appropriation de la ville. Nous dégagerons quatre types de ressources capables selon nous d'influencer l'appropriation et la domestication de l'espace urbain Bruxellois. Il s'agit (1) d'une probable communauté d'*expats* suisses ; (2) de la communauté d'*expats* regroupant l'ensemble des individus travaillant dans les institutions européennes ou des organisations liées ; (3) des réseaux de connaissances préalables à l'installation dans la ville ; (4) des Belges habitant à Bruxelles ; (5) des expériences de vie de chacun et (6) l'utilisation des savoirs « formels » comme les guides.

Prenons en premier lieu la communauté d'*expats* suisses. Lors de nos entretiens, nous nous sommes rapidement aperçus qu'il n'existait apparemment pas de communauté d'*expats* suisses

formelle, clairement définie, constituée dans un dessein précis, par exemple celui d'aider l'intégration de ses ressortissants dans la ville.

*« Les Suisses ils ont peut-être seulement le label "expats" mais pas "expats suisses". »*

Parmi les personnes interrogées, certaines n'avaient simplement pas connaissance de ce type d'organisation alors que d'autres supposaient seulement que quelque part une telle organisation existait.

*« Je sais qu'il y a... Il doit y avoir un... Je crois qu'il y a un centre Suisse... Où je ne suis jamais allé. »*

*« Mais oui il doit y avoir ça. Je ne sais pas si ça a du succès. »*

*« Peut-être qu'il y a une communauté Suisse à Bruxelles mais je ne connais pas... Non, je ne vois pas... »*

Il n'y a donc pas selon nos interlocuteurs, d'organisation Suisse destinée à accueillir tous les expatriés lors de leur arrivée. Par contre, certaines manifestations ponctuelles ont été mentionnées comme le souper "Les Suisses et les amis des Suisses" ainsi que des organisations particulières par exemple pour les femmes suisses, les mères suisses voir même un centre Suisse. On ne peut donc pas dire qu'il existe une communauté construite et consolidée de manière à pouvoir assurer l'intégration des nouveaux expatriés suisses dans la ville. Par conséquent, il n'y a pas de ce point de vue-là, d'intervention systématique dans le processus d'appropriation de la ville. Mais le fait que les personnes interviewées ne considèrent pas l'existence d'une communauté *d'expats* suisses n'empêche pas qu'ils partagent certains lieux, et dans ce sens qu'ils apprennent, s'approprient et domestiquent la ville de manière similaire. En effet, si la communauté *d'expats* suisses fait défaut, d'autres liens soutiennent néanmoins la domestication et l'appropriation de la ville.

*« [Une Communauté d'expats suisses ?] Alors s'il y a je n'en fais pas partie ! (...) Je ne sais pas si à la Mission ils ont des liens un peu plus étroits... Mais c'est plutôt quelque chose reliée au travail. »*

Les collègues qu'ils soient suisses ou d'autres nationalités représentent apparemment un soutien nettement plus important lors de l'arrivée des *expats* à Bruxelles. Ils constituent la principale source d'information au début du séjour et donnent les premiers repères et les premiers conseils pour vivre et s'orienter dans la ville. Des informations à propos des quartiers dans lesquels il serait préférable d'habiter, ceux où faudrait éviter de se rendre ou encore les restaurants et parcs particulièrement agréables, sont transmises par ce biais.

*« Oui, [des collègues suisses] qui travaillent dans la Mission Suisse auprès de l'UE. Ça nous a permis de nous orienter un peu au début. »*

*« Quand vous cherchez un appartement on vous dit là, là et là c'est bien pour habiter et le reste non. »*

*« Ils m'ont déconseillé d'aller à Molenbeek parce que c'est un peu le quartier Al-Qaïda mais... »*

Certains accompagnent même les nouveaux venus dans la ville pour leur faire découvrir les principaux monuments alors que d'autres amènent les nouveaux venus hors des lieux centraux de la ville pour faire découvrir les lieux qu'ils apprécient plus particulièrement.

*« Oui, parce que les délégations qui viennent elles connaissent un peu la ville, peut être un peu aussi le centre ville, et il faut les faire découvrir un peu Ixelles, un peu en dehors... C'est à nous de dire : "Non, maintenant il faut aller ailleurs". »*

*« J'avais une de mes collègues et le premier jour, elle m'a prise au centre pour visiter les choses... Ouais, importantes. »*

Nous pouvons considérer les collègues de travail comme le principal vecteur d'information qui permet de construire une idée de la ville. L'appropriation en est donc influencée. C'est par ce biais qu'un certain "savoir-faire" urbain est transmis, des endroits comme les restaurants, les bars, les musées ou salles de concerts sont recommandés. Ceci s'explique par le fait que les collègues de travail sont en général aussi le premier lien social que les *expats* ont lors de leur arrivée à Bruxelles. Il est donc normal qu'ils exercent une influence dans le processus d'appropriation et de domestication. Si on se réfère à ROUTLEDGE (2003 : 335) on peut identifier ici une utilisation stratégique de l'information transmise par ce réseau social qui influence l'appropriation de l'espace urbain. Les collègues contribuent à créer une certaine connaissance des espaces, certains sont pratiqués préférentiellement à d'autres par exemple Ixelles est préférable à Molenbeek. Cette ressource qui influence l'appropriation urbaine contribue à créer une « *division socio-spatiale de la ville* » (CAILLETZ, 2009 : 45). La carte ci-dessous illustre les conséquences de cette utilisation stratégique de l'information sur l'appropriation. Comme on le voit, quartiers comme Ixelles, au sud, sont mentionnés sur la carte mentale alors que les quartiers de l'Ouest comme Molenbeek pas pratiqués ne sont même pas mentionnés et ceci probablement car ils ont été déconseillé.

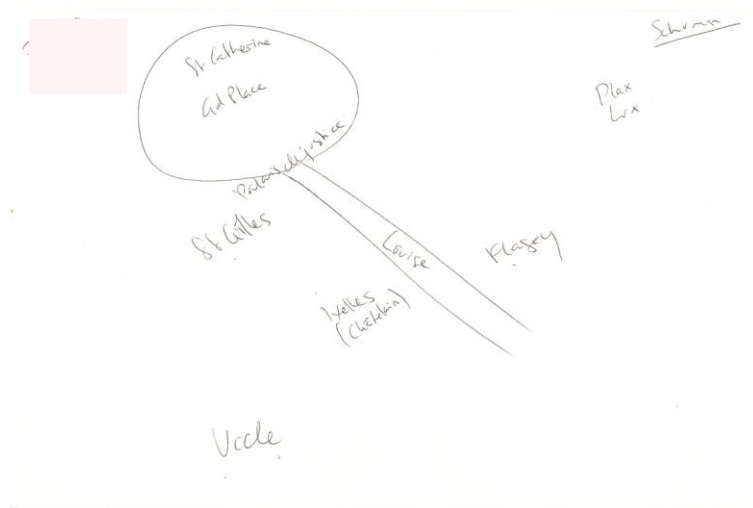


Figure 1

En outre, nous avons pu observer que les Belges n'occupent pratiquement aucune place dans la communauté des *expats*. Lors de nos entretiens, rares sont les personnes qui affirment avoir des amis Belges voir même des contacts réguliers avec des Belges, excepté pour des échanges pratiques quotidiens comme les courses, les conflits de voisinage etc. Les seules personnes ayant des liens avec les Belges ont consciemment fait le choix et l'effort de les rencontrer. Un des *expats* interrogé a d'ailleurs exprimé cette distance entre les deux communautés ainsi :

*« Il me semble qu'il y a un certain fossé entre les Belges et les expats. Et comme il y a tellement d'expats, il n'y a pas vraiment besoin d'entrer en contact avec la population locale pour nouer des contacts. Je connais plus d'Afghans à Kaboul que des Belges ici. »*

En effet, hors de la sphère du travail, les *expats* suisses ont affirmé avoir un réseau très international. Albanais, norvégiens, américains et latino-américains, asiatiques et surtout ressortissants des divers pays européens en général, font partie de leur réseau social. Par conséquent, les Belges n'interviennent généralement pas directement dans le processus d'appropriation et de domestication de l'espace urbain car nos interlocuteurs interagissent plutôt avec des personnes issues de leur environnement socioprofessionnel, qui dans ce cas est particulièrement international. Ceci peut être un facteur expliquant le développement des différentes catégories d'espaces que nous pouvons distinguer à Bruxelles, nous y reviendrons par la suite.

L'information qui se transmet par les réseaux socioprofessionnels est, dans bien des cas, déterminante pour la première appropriation de la ville. Il faut cependant ajouter d'autres réseaux sociaux parfois mobilisés pour intégrer la ville comme pour diversifier les connaissances de l'espace. Les amis, parfois les amis des amis, la famille, des personnes rencontrées lors de stage ou d'un travail précédent ou encore des réseaux d'étudiants constituent également des moyens de domestiquer et de s'appropriier la ville. C'est parfois par ces réseaux que les *expats* trouvent leur domicile et découvrent de nouveaux lieux de vie. Ces connaissances sont également un moyen de tenter et d'innover, de découvrir de nouveaux lieux. Le principal avantage de ces réseaux réside dans le fait qu'ils ne sont pas impersonnels. L'information transmise par ces biais est donc souvent considérée comme plus fiable, correspondant mieux aux attentes car *l'expat* connaît son interlocuteur. Nous pouvons voir sur la figure 2 une appropriation et domestication de l'espace qui correspond à une approche de la ville entreprise avec des individus en dehors du réseau socioprofessionnel de *l'expat*.

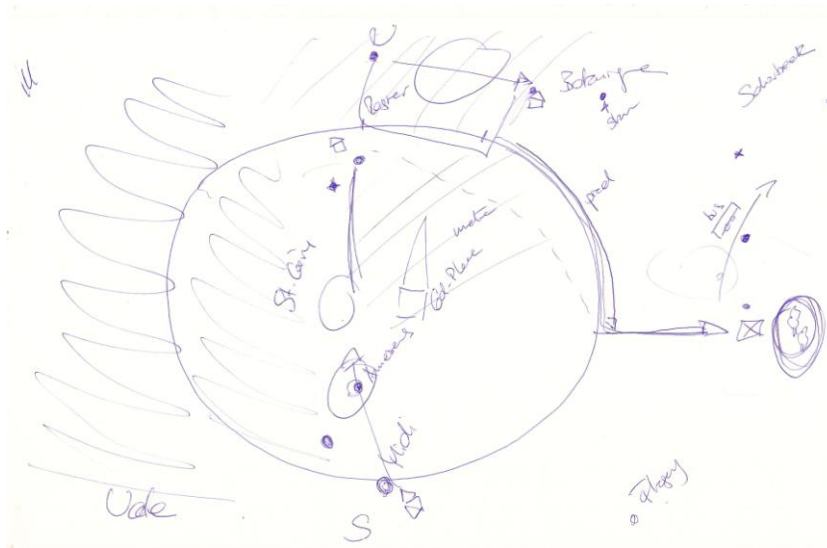


Figure 2

Suite à cette première analyse, les réseaux sociaux nous semblent incontournables pour aborder la question de l'appropriation des espaces urbains. Comme a été souligné, l'appropriation implique « [...] une expérience socialement médiatisée » (SERFATY-GARZON, 2003 : 3). Néanmoins un dernier élément doit venir nuancer ce propos. Pour plusieurs personnes, les découvertes individuelles de la ville sont prépondérantes dans le processus de domestication de l'espace. Une expatriée a même affirmé que :

« Ce n'était pas mes collègues [qui m'on fait découvrir la ville], parce qu'avec mes collègues il m'a fallu plusieurs mois avant de créer des amitiés. Donc au départ, beaucoup d'endroits je les ai découvert seule. »

De plus les expériences antécédentes occupent apparemment une place essentielle dans les processus de domestication de la ville. Par exemple, elles encouragent à aller voir d'autres quartiers que ceux généralement fréquentés. Un des *expats* ayant l'expérience de voyager et d'habiter dans d'autres villes du monde nous montre aussi l'importance de l'expérience individuelle :

« Justement comme j'ai déjà vécu dans pas mal d'endroits, j'avais l'expérience de connaître des nouveaux endroits... Je crois qu'on développe une manière de découvrir des nouveaux endroits, peut être de manière un peu ciblée. C'est-à-dire, j'essaye de trouver des choses selon si j'ai besoin ou pas. »

Nous retrouvons dans cet extrait l'idée selon laquelle, « *s'approprier un espace veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente ou stratégique* » (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5).

Finalement nous avons voulu savoir quelles étaient les pratiques et les perceptions des savoirs "formels" c'est-à-dire les guides, dans l'appropriation et la domestication de la ville. Certaines personnes interrogées connaissent des guides et les ont reçus lors de leur arrivée, d'autres n'en ont jamais entendu parler. En général les *expats* se sont montrés assez réactifs à ce type d'information. Certains les ont consultés brièvement au début de leur séjour sans poursuivre leur utilisation par la suite. Pour ces derniers, les informations transmises par leurs réseaux sociaux et leurs découvertes individuelles ont rapidement remplacé l'usage de ces guides. Les sites Internet sont également utilisés, principalement pour la recherche d'appartements. L'approche par les savoirs « informels » nous semble donc pertinente pour aborder les questions de l'appropriation et de la domestication de l'espace urbain chez les *expats* suisses, car ces éléments sont plus utilisés que les savoirs « formels ».

Pour conclure, nous pouvons dire que pour les *expats* suisses, l'appropriation et la domestication de la ville se fait principalement par une combinaison des divers réseaux sociaux ainsi que par les expériences individuelles, l'utilisation des ressources externes "formelles" étant moindre. Par contre, les Belges ont occupé une place assez marginale dans ce processus. Ainsi, il nous semble que le fait de travailler dans des institutions reliées au projet européen influence la transmission des savoir-faire spatiaux et encourage le développement d'un certain type de pratiques spatiales :

*« Souvent, c'est les expats qui vous donnent ce conseil [où habiter], ce ne sont pas les Belges, ce ne sont pas les Bruxellois qui vous disent où il faut aller. »*

Dans ce sens, en plus des découvertes individuelles, l'appropriation des *expats* suisses suit des « *modèles sociaux transmis* » (SERFATY-GARZON, 2003 : 3) par les *expats* plutôt que par les bruxellois ou autres. Cette particularité des *expats* à Bruxelles, qui a été relevé dans la problématique, nous lance sur la question : quels sont ces espaces appropriés, quelle est cette « *Bruxelles des expats* »?

### 6.3. Un espace des *expats*

Cette troisième partie de l'analyse a pour objectif d'illustrer les espaces et les infrastructures urbains connus et perçus comme importants par les expatriés suisses. Nous voulons ainsi signaler les éléments récurrents qui sont déterminants dans le processus de domestication et d'appropriation de la ville. Bien que les entretiens restent une ressource essentielle pour cette analyse, nous y ajouterons les cartes mentales. Comme expliqué dans la partie méthodologie, nous nous basons sur les cinq types de structures répertoriées par Lynch, pour étudier l'image et l'usage qu'une personne développe de la ville. Il s'agit pour rappel des voies, des limites, des quartiers, des nœuds et des points de repère.

#### 6.3.1. Les nœuds

Nous devons remarquer en premier lieu que les nœuds ont une importance relativement faible dans l'image que les *expats* ont de

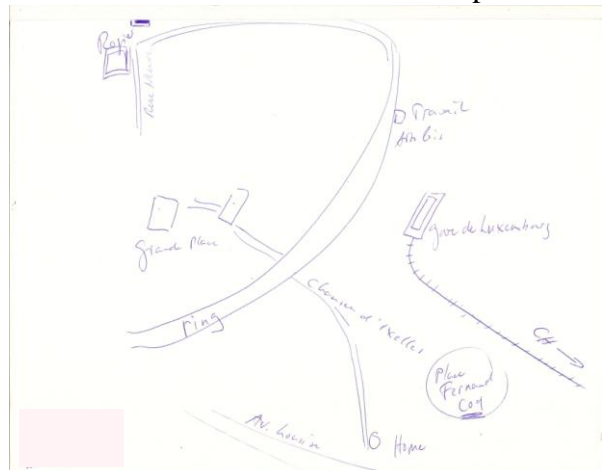


Figure 3



Bruxelles, les plus cités étant la gare du Luxembourg, la gare du midi et le rond-point Schuman. Néanmoins certaines personnes les ont considérés comme étant importants à cause de leur aspect monumental et dans ce cas, ils s'apparentent plutôt à des points de repère (c.f. figure 1) ; alors que d'autres les ont identifiés comme importants pour leurs pratiques de la ville car ils en ont un usage régulier, notamment lors de leurs voyages internationaux. Ces éléments urbains sont donc non seulement des points de transit mais aussi des lieux à partir desquels une connaissance de la ville peut se développer. Nous pouvons voir dans la carte ci-contre le noeud "gare du Luxembourg" ainsi que les voies auxquels nous allons à présent nous intéresser.

### 6.3.2. Les voies

Les voies sont des éléments plus importants pour la majorité des Suisses que nous avons rencontrés. Le Pentagone parfois représenté en cercle, ou l'avenue Louise, sont généralement les premiers éléments dessinés. Nous pouvons observer sur la carte mentale ci-dessous (ainsi que dans les figures 1, 2 et 3) l'importance des rues dans la structure de l'espace, le Pentagone et l'Avenue Louise étant les deux voies fréquemment citées. Cette dernière est empruntée régulièrement par la majorité des *expats* interrogés et c'est à partir de cet axe et autour de celui-ci qu'une partie des connaissances de la ville se développe. Nous pouvons encore discerner une voie d'un second type, la Rue Neuve (c.f. figures 2 et 3). Cette voie spécifique est vraisemblablement intégrée dans les pratiques spatiales des *expats* à cause de son attrait commercial. Finalement, les voies nous montrent que le Nord et l'Ouest de la ville restent assez inconnus. Parfois, ces espaces ne sont même pas considérés par les *expats*. Seules des visites ponctuelles, réalisées dans un objectif précis, viennent temporairement briser cette limite.

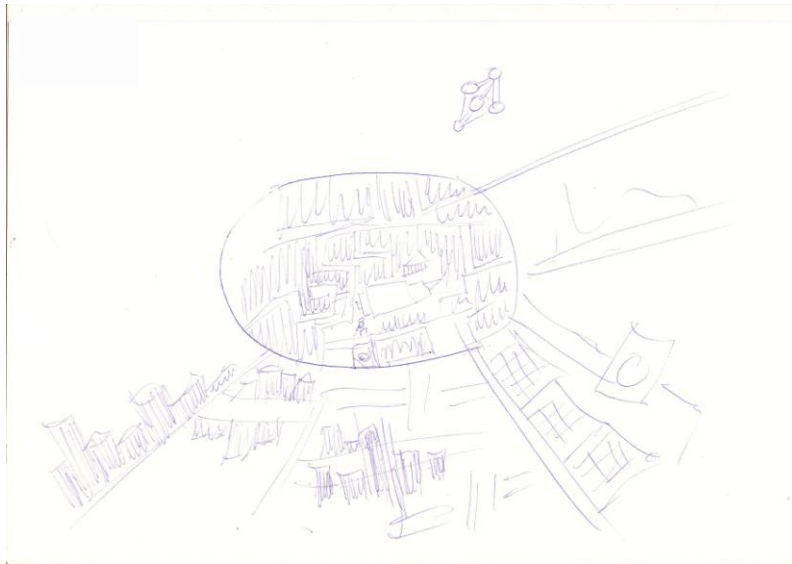


Figure n°4

Tout comme les nœuds, les voies font partie des espaces urbains pratiqués qui créent « *des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir* » (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5). La fréquentation de certaines voies met en évidence le rôle de la mobilité dans le processus de domestication et d'appropriation de l'espace bruxellois de la part des *expats* suisses. Une *expats* affirme d'ailleurs :

« [...] je passe par l'Avenue Louise, qui est un peu un point de départ pour tout, c'est une grande avenue qui relie la ville avec les Bois de la Cambre. Et on arrive direct dans la verdure, et en bas la ville, dans le centre. Autrement dit, c'est l'axe... »

Il faut rajouter que les lieux de résidence et de travail ont une importance centrale sur l'appropriation et la domestication de certaines voies, (c.f. figures 1, 2, 3 et 6). Aussi, nous pensons que les divers types de mobilité –à pied, en vélo, en voiture, en métro, en bus– peuvent jouer un rôle dans le type d'appropriation et domestication, le rapport à l'environnement étant pour chaque moyen de transport différent. Nos entretiens ne nous ont toutefois pas permis de vérifier cela.

### 6.3.3. *Les points de repère*

En ce qui concerne les points de repère nous pouvons constater qu'ils étaient pratiquement toujours les mêmes. On retrouve principalement les structures monumentales les plus importantes de la ville comme la Grande Place, le Palais de Justice, l'église Sainte Catherine, parfois l'Atomium et, bien entendu, le Quartier Européen avec la place du Luxembourg (c.f. figures 2 et 3). En fait, plusieurs *expats* ont parlé de ces points de repère comme les premiers lieux qu'ils ont pratiqué après leur installation à Bruxelles.

*« Oui, alors il y a les classiques au centre ville. Et après il y a un truc qui est énorme on le voit de partout, c'est le palais de justice. Il a une espèce de gravité, il attire parce que c'est la chose qu'on voit de partout. Je crois que c'était le premier bâtiment grand que j'ai visité. »*

Il nous faut également noter le côté mouvant de l'Atomium (c.f. figure 4) constat similaire à l'étude de J.Cailliez sur les expatriés britanniques (Cailliez, 2004). En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que ce point de repère soit "accaparé" par les *expats* et intégré dans leurs espaces de vie. En plus de ces éléments monumentaux qui constituent véritablement des points d'ancrage dans la ville les parcs, les places et les étangs à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville, par exemple les Bois de la Cambre, la Forêt de Soignes, le Parc du Cinquantenaire, les étangs d'Ixelles ou la place Flagey, ont été mentionnés pendant les entretiens (c.f. figures 1 et 6). Ces points de repère sont alors reliés à des activités spécifiques telles que le sport, la détente et d'autres loisirs. Finalement, les points de repère n'illustrent pas spécifiquement l'appropriation ou la domestication de l'espace, les individus ont en effet connu ces lieux dans des contextes souvent différents.

### 6.3.4. *Les limites*

Les limites permettent de mettre en évidence les endroits pas ou peu fréquentés marquant l'espace jusqu'où les *expats* se sont aventurés dans la ville. Les informations récoltées avec le concours des entretiens et des cartes mentales nous permettent d'affirmer qu'une limite importante se trouve à l'extrémité Ouest du centre ville. Effectivement, une "frontière" marquée sépare le Pentagone des quartiers du Nord et de l'Ouest. Ces limites peuvent néanmoins varier légèrement selon les personnes, elles révèlent souvent des traits particuliers à chaque individu et aux expériences qu'il a pu accumuler. Excepté ces quelques fluctuations, la partie Ouest est généralement délaissée par les expatriés suisses. Deux facteurs principaux peuvent expliquer cette fracture dans l'usage de la ville et par conséquent sa domestication et son appropriation. D'abord, ces zones semblent manquer de fonctionnalités, donc d'intérêts, pour les *expats*. Un *expat* se rend à Anderlecht

*« pour prendre la voiture pour faire des réparations, mais heureusement ce n'est pas souvent »*

L'appropriation spatiale voir la non-appropriation est influencée par les pratiques spatiales des individus « *de façon pertinente ou stratégique* » (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5).

Ensuite, un deuxième facteur jouant un rôle c'est la perception de dangerosité des quartiers du Nord, Ouest et Sud-Ouest. Nous pouvons observer dans les deux extraits suivants comment cette perception contribue à créer une limite dans la pratique de l'espace.

« *Je connais bien le Sud, l'Est et le centre, c'est là où je bouge. Le nord et le nord-ouest c'est les quartiers que je connais moins... c'est des quartiers qui sont réputés dangereux etc.* »

« *[...] ça peut changer d'une rue à l'autre. Vous marchez 100m trop loin et vous êtes dans un quartier où il ne faut pas être. Je l'ai su après coup. Aux personnes qui ne connaissent pas, ça peut arriver très vite. Et c'est pas seulement des mauvaises réputations* »

Ces deux exemples illustrent également les différentes ressources mobilisées pour s'approprier l'espace urbain, les découvertes individuelles et les réseaux de transmission de connaissance. Les « *mauvaises réputations* », transmises par un réseau social, découragent une pratique de cette partie de la ville. Aussi, les « *personnes qui ne connaissent pas* » visitent ces quartiers, et rapidement se rendent compte de la dangerosité laissant ces espaces de côté. C'est dans ce dernier cas l'expérience de pratiques spatiales qui empêche le développement d'une certaine domestication de l'espace. Comme conséquence, ni l'appropriation ni la domestication urbaine n'est effective dans la partie ouest de la ville, car il n'y a pas un sentiment d'appartenance avec cet espace (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5). Ainsi l'*expat* construit ses propres limites urbaines, fragmente et divise *la* ville pour la faire devenir *sa* ville. Nous pouvons par ailleurs le constater dans les cartes mentales (figures 1, 2, 3, 4 et 6), aucune d'entre elles ne développe la partie ouest de la ville.

Pour synthétiser tous les éléments structurant la domestication et l'appropriation de l'espace urbain bruxellois nous avons réalisé la carte suivante croisant nos diverses sources d'informations. Comme le souligne LEFEBVRE (2000 : 192) il n'est « *[...] pas toujours facile de dire en quoi et comment, par qui et pour qui [les espaces urbains] furent "appropriés"* ». Toutefois pour synthétiser l'état de l'appropriation et de la domestication de l'espace urbain bruxellois des *expats*, nous avons repris les éléments de Kevin Lynch. Ceci reste bien sûr une interprétation de la « *spatialité des expats suisses* » à Bruxelles qui, bien entendu, peut évoluer au fil du temps. Cette carte résume les éléments spatiaux qui ressortent à l'état de cette recherche. Nous pouvons voir que la majorité des éléments regroupant les connaissances de l'espace et les pratiques spatiales se concentre dans le cadran inférieur droit.

Il nous faut ajouter qu'il n'existe pas de lieux comme des bars, des restaurants, autres qui soient incontournables pour les *expats* suisses. On ne trouve pas de lieux ou d'espaces communs par où chacun passe par coutume ou par habitude. Ces pratiques de l'espace urbain dépendent de chacun, du contexte dans lequel il évolue et de son environnement.

## LECTURE DE LA VILLE DE BRUXELLES SELON LES EXPATRIÉS SUISSES

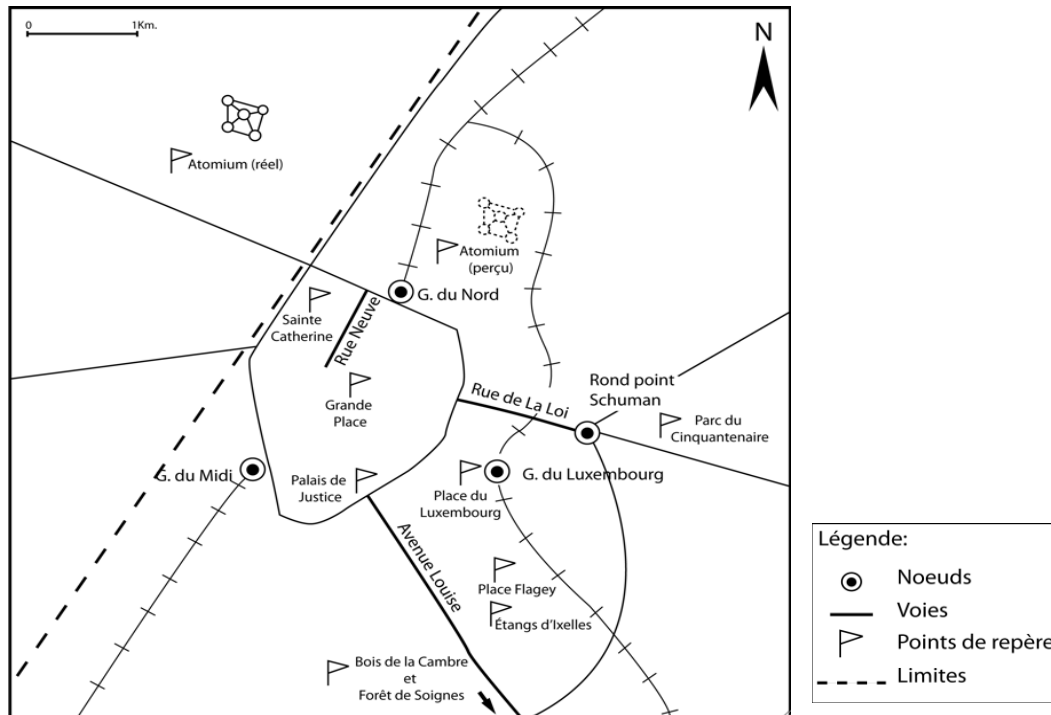


Figure 5

Source fond de carte : <http://maps.google.fr/> le

### 6.3.5. Les quartiers

Dernier élément structurant l'espace selon Lynch, les quartiers ont effectivement une importance centrale pour les expatriés suisses. De manière générale, les premiers lieux dessinés par les *expats* sont soit les lieux de résidence soit le lieu de travail. Les stratégies résidentielles des *expats* ont donc une grande importance dans leur apprentissage de la ville et plus tard dans l'appropriation et la domestication qu'ils en ont. La raison peut être que ces endroits, contrairement à ceux analysés précédemment impliquent plus de sentiment d'appartenance, il y a plus d'attachement affectif à ces espaces (RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005 : 5). Parfois la zone résidentielle importe plus et dans ce cas, c'est surtout l'espace à proximité de la maison qui est représenté (c.f. figure 6), alors que dans d'autres cas, le quartier de travail est plus développé. Nous pouvons suggérer que cette différence résulte entre autres des divers statuts civils des *expats*. Les familles auraient alors plus tendances à domestiquer et s'approprier un espace proche du lieu de domicile alors que les célibataires possèderaient des lieux fréquentés par leur réseau de connaissances.

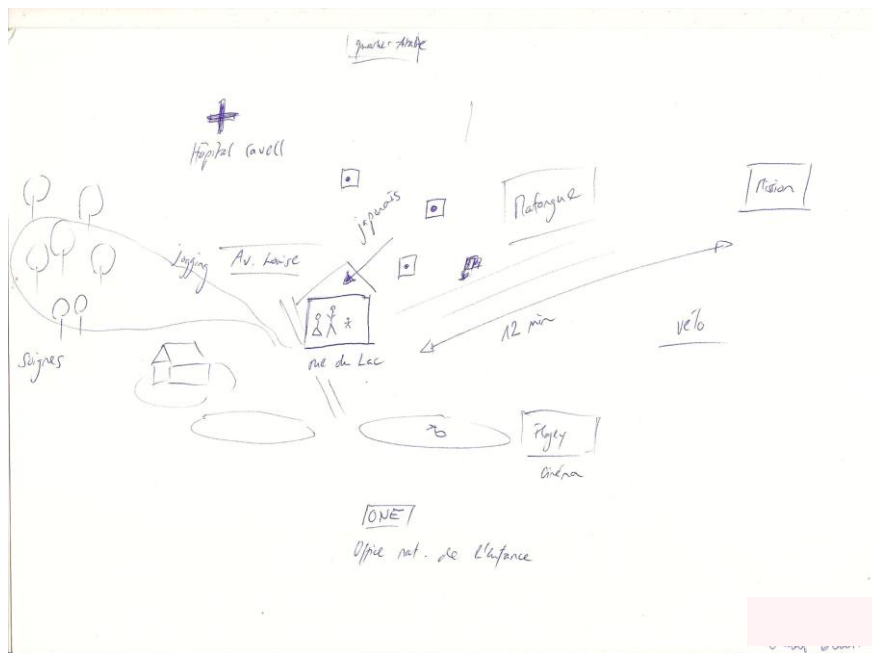


Figure 6

Enfin, on peut aussi imaginer qu’habiter dans les quartiers les plus aisés de la ville – effet logique des revenus généralement élevés des élites transnationales – perpétue une « division socio-spatiale de la ville » au fil du temps. On peut parler alors d’un “espace des *expats*”, une ville divisée, appropriée et domestiquée de manière particulière par cette population. Une des personnes interrogées dit à ce propos

*« Les autres communes, j’avais une copine qui y habitait (...), ça m’arrivais d’y aller. Je connais un peu, mais franchement ce n’est pas un endroit où on va si on n’a pas quelque chose de spécifique à faire. Il n’y a rien... Enfin... Des habitations, des gens plus défavorisés, donc... Il n’y a pas vraiment de raison d’y aller. »*

Les institutions européennes auraient donc un impact significatif sur la ville car elles induisent des dynamiques d’appropriations et de domestications de l’espace urbain particulières. Nous avons réalisé la carte qui suit pour synthétiser cette tendance. Les quartiers comme Uccle, St Gilles, Ixelles et le Quartier Européen faisaient partie des espaces fréquentés, appropriés ou domestiqués. Par contre, Molenbeek et Anderlecht, et en général les quartiers de l’Ouest et du Nord restent marginaux.

## BRUXELLES : QUARTIERS LES PLUS MENTIONNES PAR LES EXPATRIES SUISSES

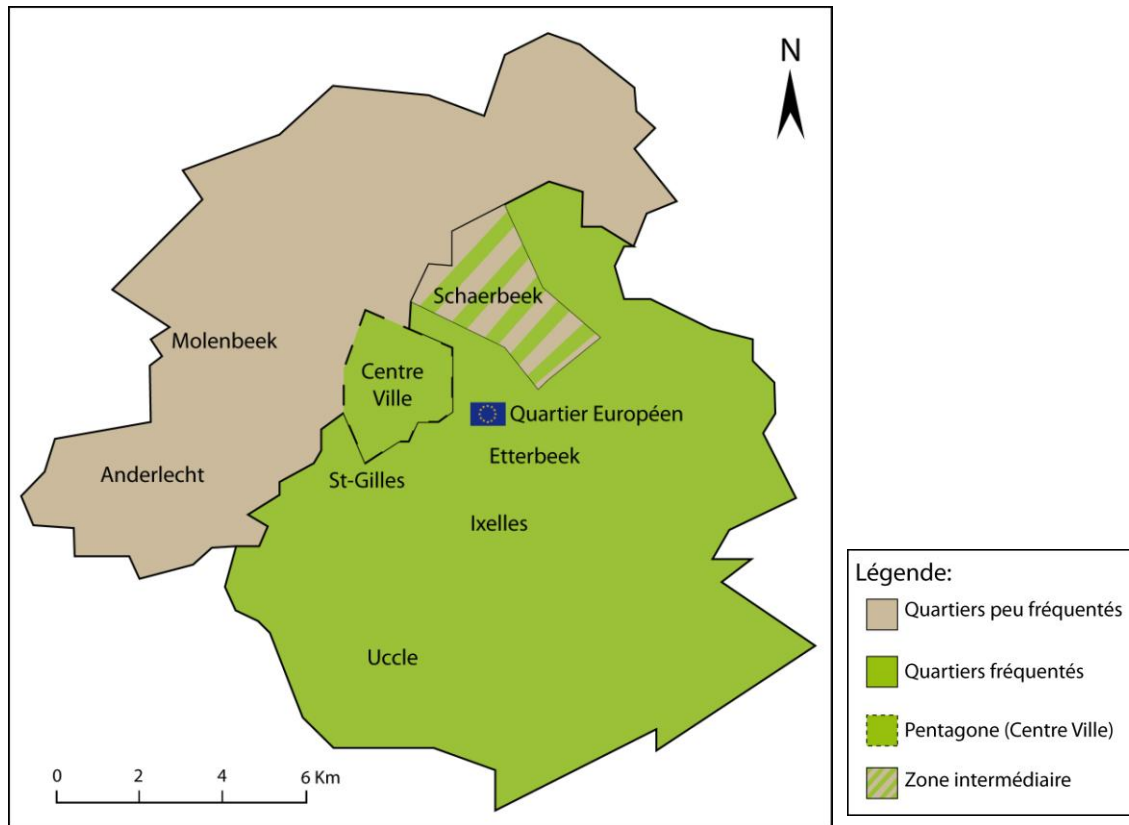


Figure 7

Source fond de carte : <http://membres.multimania.fr/eurobruxelles/car19tv.gif> le 20.04.2011

## 7. CONCLUSIONS

Nous allons commencer par répondre à notre question de recherche : « *Quels sont les espaces de la ville de Bruxelles appropriés et domestiqués par les expatriés suisses ? Quelles ressources (« informelles ») sont mobilisées par ces expatriés pour développer cette appropriation, domestication de l'espace urbain Bruxellois ?* ».

Les espaces appropriés et domestiqués par les expatriés suisses sont principalement le Sud et l'Est de la ville comme nous l'avons montré dans la figure 7. Plus précisément, des éléments urbains récurrents comme, des voies par exemple, l'Avenue Louise, des quartiers comme Ixelles, des nœuds comme la gare du Luxembourg, et des points de repère comme le Palais de Justice peuvent selon nous être considéré comme appropriés ou domestiqués par les *expats* suisses (c.f. figure 5). Ces espaces sont limités aux quartiers aisés de la ville et des institutions européennes, démontrant que les lieux de résidence et de travail ont une importance fondamentale dans la structuration de cette spatialité. Nous avons pu constater que les ressources « informelles » mobilisées pour développer l'appropriation et la domestication de Bruxelles, sont principalement les collègues de travail indépendamment de leur nationalité et les connaissances préalables (amis, famille, contacts) alors que les Belges occupent une place marginale dans ce processus. En outre, les ressources individuelles permettent à chacun de développer une domestication de l'espace urbain suivant des logiques et des stratégies basées sur des besoins personnels. Quant aux ressources « formelles », nous observons qu'elles ont joué un rôle assez marginal dans le processus de domestication.

Revenons à nos trois objectifs. Le premier consistait à identifier si l'appropriation et la domestication spatiale se faisait principalement par les réseaux sociaux ou au contraire, plutôt par les découvertes individuelles. Le réseau social relié au travail comme le réseau développé par chacun via ses propres expériences sont très importants lors de la première appropriation et domestication de la ville de la part des *expats* suisses, nous l'avons dit. De fait, peu importe la nationalité des individus interviewés ou même de leurs collègues car finalement, l'environnement professionnel est, avec les réseaux d'amitiés, le principal transmetteur d'informations sur la ville. Nous avons également expliqué que les expériences personnelles constituent le second moyen par lequel les *expats* s'approprient et domestiquent la ville, certaines personnes préférant en effet découvrir la ville par elle-même. Il ne nous semble toutefois pas possible d'identifier plus précisément laquelle de ces deux ressources est la plus utilisée pour s'approprier et domestiquer la ville. Il apparaît une fois de plus comme nécessaire de considérer ces deux ressources comme complémentaires dans le processus d'appropriation et de domestication. Si les réseaux sociaux semblent toutefois occuper une place un peu plus importante dans un premier temps, les découvertes individuelles prennent le relais lorsqu'il s'agit d'approfondir les connaissances de l'espace.

Deuxièmement nous voulions répertorier de possibles lieux spécifiques partagés entre tous les expatriés suisses, des lieux d'ancrage à partir desquels tous les expatriés suisses s'approprient et domestiquent la ville. Cette recherche nous a permis de constater qu'il n'existe pas de communauté d'*expats* suisses clairement établie et organisée de façon à pouvoir imposer sa propre empreinte sur la ville de Bruxelles et influencer de manière déterminante le processus d'appropriation et de domestication de l'espace urbain. Par conséquent il n'y a pas de lieux partagés entre tous. En effet, selon les personnes que nous avons interrogées il n'existe aucun lieu de rencontre typiquement destiné aux expatriés suisses, ce qui laisse à chacun le soin de développer sa propre appropriation et domestication de la ville en fonction de ses besoins, ses envies et de la situation. Par contre, il nous faut souligner l'importance de la sphère professionnelle qui possède un rôle majeur dans le processus d'appropriation de l'espace. Que ce soit à la Mission Suisse, à la Commission Européenne ou ailleurs, l'ambiance socioprofessionnelle a, dans bien des cas, influencé la transmission de savoir-faire spatiaux. La particularité réside dans le groupe plus général des *expats* ce dernier ayant un impact effectif sur la ville. Ainsi « *on peut parfaitement considérer l'appropriation spatiale comme un indicateur pertinent de l'affiliation.* » (FELONNEAU, 1994 : 557) en l'occurrence, une affiliation à un groupe socioprofessionnel. Quelle que soit leur origine, les *expats* contribuent à construire une « Bruxelles d'*expats* » au fil du temps. D'autres regards sur ce phénomène pourraient montrer les divisions sociales, politiques, et économiques de cette population avec les autres populations habitant Bruxelles.

Pour finir, nous souhaitons comprendre l'importance de la durée de séjour des expatriés, dans le processus d'appropriation et de domestication de la ville de Bruxelles. Cette recherche nous permet de constater qu'il n'y pas de révolutions dans l'appropriation et la domestication de l'espace entre les *expats* établis depuis longtemps et ceux arrivés depuis peu. Les espaces fréquentés et perçus comme importants restent globalement situés dans les mêmes quartiers. Certains changements peuvent apparaître par exemple pour les pratiques de la mobilité, mais ces évolutions restent marginales. De plus, même si les personnes établies depuis longtemps ont eu plus d'opportunité pour étendre leurs espaces de vie et approfondir leurs connaissances de Bruxelles, on observe cependant que dans l'ensemble, les individus ont un espace domestiqué et approprié qui ne se diversifie guère. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le fait que la domestication et l'appropriation de l'espace représentent un investissement important pour des personnes dont la durée de séjour reste limitée. Une fois que l'appropriation et la domestication de l'espace est suffisante pour subvenir à certains besoins,

il peut s'avérer trop coûteux de poursuivre son développement. Ainsi, même si l'appropriation et la domestication urbaine est un processus en constant renouvellement, il favorise certains lieux sur d'autre maintenant une vision de la ville, une manière de se l'approprier particulière qui fondamentalement, n'évolue pas entre les nouveaux arrivés et les habitants établis depuis longtemps.

Notre travail de recherche avait pour thème l'impact des institutions européennes sur la ville de Bruxelles et dans notre cas sur l'appropriation et la domestication de cet espace urbain par les expatriés suisses. Nous nous sommes donc concentrés sur le rôle du travail dans le processus d'apprentissage de la ville. Une approche, focalisée sur les stratégies résidentielles – l'importance des coûts, du voisinage, des fonctionnalités, de la culture – offrirait probablement d'autres explications sur l'appropriation et la domestication de l'espace. Cette piste de recherche permettrait de compléter notre compréhension de ce phénomène d'intégration d'une population en constant renouvellement dans la ville de Bruxelles.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

Alison, N. 2007 : *Expatriation, Identité et Altérité*. Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Lyon.

Bailly, O. (Coord.) 2008 : Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? In *Bruxelles en mouvements* n°198 tiré de : <http://www.ieb.be/IMG/pdf/jeunesenville-bruxellesados.pdf> le 04.02.2011

Cailliez, J. 2009 : De l'espace des flux à l'espace des lieux : pour une transmission de savoir-faire spatiaux. In Burnay, N., Klein, A. *Transhumance IX : Figures contemporaines de la transmission*. Namur : Presses universitaires de Namur, 43-57.

Cailliez, J. 2004 : *Schuman-City : des fonctionnaires britanniques à Bruxelles*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.

Downs, R. M., & Stea, D. 2005 : *Image & environment*. Library of Congress : USA.

Dubois, J., Mitterand, H. et Dauzat, A. 2001 : *Dictionnaire étymologique*. Paris : Larousse

Felonneau, M.-L. 1994 : Les étudiants et leur territoires : La cartographie cognitive comme instrument de mesure de l'appropriation spatiale. In *Revue française de sociologie*, vol 35,(4). pp. 533-559

Gatti, E. 2009 : Définir les expats : le cas des immigrés hautement qualifiés à Bruxelles. *Brussels Studies* (28). Retrouvé le 16.03.2011 sur : <http://www.mendeley.com/>

Hein, C. 2006 : *Bruxelles l'européenne: capitale de qui? ville de qui? = european brussels: whose capital? whose city? s* Bruxelles: ISACF-La Cambre.

Lefebvre, H. 2000 : *La production de l'espace*. 4<sup>e</sup> éd. Anthropos : Lassay-les-Châteaux.

Lévy, J., Lussault, M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin.

Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne. 2009 : *Suisse - Union européenne, un partenariat privilégié*. Retrouvé le 16.03.2011 sur : <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/eu/eu/misbr/actual.html>



Ripoll, F., Veschambre, V. 2005 : Introduction, L'appropriation de l'espace comme problématique. In *Norois*, 195 | 2005/2 Presses universitaires de Rennes. pp. 7-15. De : <http://norois.revues.org/477> le 07.05.2011

Routledge, P. 2003 : Convergence Space: Process Geographies of Grassroots Globalization Networks. *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, Vol. 28, No. 3 (Sep., 2003), pp. 333-349.

Serfaty-Garzon, P. 2003 : L'Appropriation. In *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris : Armand Colin. pp. 27-30

Simmel, G. 1908 : Digressions sur l'étranger. In Grafmeyer, Y., Joseph, I., 1984 : *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Aubier.

Veschambre, V. 2005 : La notion d'appropriation. In *Norois*, 195 | 2005/2. Presses universitaires de Rennes. pp.115-116. De : <http://norois.revues.org/589> le 07.05.2011

Veschambre, V. 2004 : Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion. In *ESO Travaux et documents – CNRS*, n° 21. pp 73-77.